

3.

Distribution de produits et services financiers

- 3.1 Avis et communiqués
 - 3.2 Réglementation
 - 3.3 Autres consultations
 - 3.4 Retraits aux registres des représentants
 - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
 - 3.6 Avis d'audiences
 - 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
 - 3.8 Autres décisions
-

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

3.2 RÉGLEMENTATION

3.2.1 Consultation

Aucune information.

3.2.2 Publication

DÉCISION N° 2022-PDG-0004

Règlement modifiant le Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription

Modernisation des obligations relatives aux renseignements concernant l'inscription, précisions sur la déclaration des activités externes et modifications des délais de dépôt

Vu le pouvoir de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») de prendre le *Règlement modifiant le Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription* (le « Règlement »), conformément aux paragraphes 1°, 3°, 8°, 11°, 26° et 34° de l'article 331.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « LVM »);

Vu le pouvoir de l'Autorité prévu à la LVM, de prendre un règlement, qui appartient exclusivement à son président-directeur général, conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1;

Vu la publication pour consultation au Bulletin de l'Autorité (le « Bulletin ») le 4 février 2021 [(2021) B.A.M.F., vol. 18, n° 5, section 3.2.1] du projet de Règlement accompagné de l'avis prévu à l'article 10 de la *Loi sur les règlements*, RLRQ, c. R-18.1, conformément à l'article 331.2 de la LVM;

Vu les modifications apportées au projet de Règlement à la suite de cette consultation;

Vu la publication pour information au Bulletin le 16 décembre 2021 [(2021) B.A.M.F., vol. 18, n° 50, section 3.2.2] du texte révisé du projet de Règlement;

Vu l'obligation de soumettre un règlement pris en vertu de l'article 331.1 de la LVM au ministre des Finances (le « Ministre »), qui peut l'approuver avec ou sans modification, conformément au premier alinéa de l'article 331.2 de la LVM;

Vu le projet de Règlement présenté par la Direction principale des politiques d'encadrement de la distribution ainsi que la recommandation du surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution de prendre le Règlement et d'autoriser sa transmission au Ministre pour approbation;

En conséquence :

L'Autorité prend le *Règlement modifiant le Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription*, dans ses versions française et anglaise, dont les textes sont annexés à la présente décision, et en autorise la transmission au Ministre pour approbation.

Fait le 9 février 2022.

Louis Morisset
Président-directeur général

DÉCISION N° 2022-PDG-0005**Modification de l'Instruction générale relative au Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription**

Modernisation des obligations relatives aux renseignements concernant l'inscription, précisions sur la déclaration des activités externes et modifications des délais de dépôt

Vu le pouvoir de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») prévu à l'article 274 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « LVM »), d'établir des instructions générales qui indiquent comment l'Autorité entend exercer ses pouvoirs discrétionnaires aux fins de l'administration de la LVM;

Vu le pouvoir de l'Autorité prévu à la LVM, d'établir une instruction générale, qui appartient exclusivement à son président-directeur général, conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1;

Vu la publication pour consultation au Bulletin de l'Autorité (le « Bulletin ») le 4 février 2021 [(2021) B.A.M.F., vol. 18, n° 5, section 3.2.1] du projet de modification de l'*Instruction générale relative au Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription* (l'« instruction générale »);

Vu les modifications apportées au projet de modification de l'instruction générale à la suite de cette consultation;

Vu la publication pour information au Bulletin le 16 décembre 2021 [(2021) B.A.M.F., vol. 18, n° 50, section 3.2.2] du texte révisé du projet de modification de l'instruction générale;

Vu la décision n° 2022-PDG-0004 en date du 9 février 2022, par laquelle l'Autorité a pris le *Règlement modifiant le Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription* et a autorisé sa transmission au ministre des Finances pour approbation, conformément à l'article 331.2 de la LVM;

Vu l'article 298 de la LVM prévoyant l'obligation de publier les instructions générales au Bulletin;

Vu le projet de modification de l'instruction générale présenté par la Direction principale des politiques d'encadrement de la distribution ainsi que la recommandation du surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution de l'approuver et d'autoriser sa publication;

En conséquence :

L'Autorité établit la modification à l'*Instruction générale relative au Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription*, dans ses versions française et anglaise, dont les textes sont annexés à la présente décision, et autorise sa publication au Bulletin.

La modification de l'*Instruction générale relative au Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription* prend effet le 6 juin 2022.

Fait le 9 février 2022.

Louis Morisset
Président-directeur général

DÉCISION N° 2022-PDG-0006***Règlement modifiant le Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites***

Modernisation des obligations relatives aux renseignements concernant l'inscription, précisions sur la déclaration des activités externes et modifications des délais de dépôt

Vu le pouvoir de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») de prendre le *Règlement modifiant le Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites* (le « Règlement »), conformément aux paragraphes 1°, 3°, 8°, 11°, 26° et 34° de l'article 331.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « LVM »);

Vu le pouvoir de l'Autorité prévu à la LVM, de prendre un règlement, qui appartient exclusivement à son président-directeur général, conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1;

Vu la publication pour consultation au Bulletin de l'Autorité (le « Bulletin ») le 4 février 2021 [(2021) B.A.M.F., vol. 18, n° 5, section 3.2.1] du projet de Règlement accompagné de l'avis prévu à l'article 10 de la *Loi sur les règlements*, RLRQ, c. R-18.1, conformément à l'article 331.2 de la LVM;

Vu les modifications apportées au projet de Règlement à la suite de cette consultation;

Vu la publication pour information au Bulletin le 16 décembre 2021 [(2021) B.A.M.F., vol. 18, n° 50, section 3.2.2] du texte révisé du projet de Règlement;

Vu l'obligation de soumettre un règlement pris en vertu de l'article 331.1 de la LVM au ministre des Finances (le « Ministre »), qui peut l'approuver avec ou sans modification, conformément au premier alinéa de l'article 331.2 de la LVM;

Vu la décision n° 2022-PDG-0004 en date du 9 février 2022, par laquelle l'Autorité a pris le *Règlement modifiant le Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription* et a autorisé sa transmission au ministre des Finances pour approbation, conformément à l'article 331.2 de la LVM;

Vu le projet de Règlement présenté par la Direction principale des politiques d'encadrement de la distribution ainsi que la recommandation du surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution de prendre le Règlement et d'autoriser sa transmission au Ministre pour approbation;

En conséquence :

L'Autorité prend le *Règlement modifiant le Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites*, dans ses versions française et anglaise, dont les textes sont annexés à la présente décision, et en autorise la transmission au Ministre pour approbation.

Fait le 9 février 2022.

Louis Morisset
Président-directeur général

DÉCISION N° 2022-PDG-0007**Modification de l'Instruction générale relative au Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites**

Modernisation des obligations relatives aux renseignements concernant l'inscription, précisions sur la déclaration des activités externes et modifications des délais de dépôt

Vu le pouvoir de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») prévu à l'article 274 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « LVM »), d'établir des instructions générales qui indiquent comment l'Autorité entend exercer ses pouvoirs discrétionnaires aux fins de l'administration de la LVM;

Vu le pouvoir de l'Autorité prévu à la LVM, d'établir une instruction générale, qui appartient exclusivement à son président-directeur général, conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1;

Vu la publication pour consultation au Bulletin de l'Autorité (le « Bulletin ») le 4 février 2021 [(2021) B.A.M.F., vol. 18, n° 5, section 3.2.1] du projet de modification de l'Instruction générale relative au Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites (l'« instruction générale »);

Vu les modifications apportées au projet de modification de l'instruction générale à la suite de cette consultation;

Vu la publication pour information au Bulletin le 16 décembre 2021 [(2021) B.A.M.F., vol. 18, n° 50, section 3.2.2] du texte révisé du projet de modification de l'instruction générale;

Vu la décision n° 2022-PDG-0004 en date du 9 février 2022, par laquelle l'Autorité a pris le *Règlement modifiant le Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription* et a autorisé sa transmission au ministre des Finances pour approbation, conformément à l'article 331.2 de la LVM;

Vu l'article 298 de la LVM prévoyant l'obligation de publier les instructions générales au Bulletin;

Vu le projet de modification de l'instruction générale présenté par la Direction principale des politiques d'encadrement de la distribution ainsi que la recommandation du surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution de l'approuver et d'autoriser sa publication;

En conséquence :

L'Autorité établit la modification à l'Instruction générale relative au Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites, dans ses versions française et anglaise, dont les textes sont annexés à la présente décision, et autorise sa publication au Bulletin.

La modification de l'Instruction générale relative au Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites prend effet le 6 juin 2022.

Fait le 9 février 2022.

Louis Morisset
Président-directeur général

Règlement modifiant le Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription et ses concordants - Modernisation des obligations relatives aux renseignements concernant l'inscription, précisions sur la déclaration des activités externes et modification des délais de dépôtⁱ

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») publie, en versions française et anglaise, les règlements suivants :

- *Règlement modifiant le Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription;*
- *Règlement modifiant le Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites.*

Vous trouverez également ci-joint au présent bulletin, les textes révisés, en versions française et anglaise, des instructions générales suivantes :

- *Modification de l'Instruction générale relative au Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription;*
- *Modification de l'Instruction générale relative au Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites.*

Avis de publication

Les règlements ont été pris par l'Autorité le 9 février 2022, ont reçu l'approbation ministérielle requise et entreront en vigueur le **6 juin 2022**.

Les arrêtés ministériels approuvant les règlements ont été publiés dans la *Gazette officielle du Québec*, en date du 16 mars 2022 et sont reproduits ci-dessous. Les instructions générales prendront effet de façon concomitante à l'entrée en vigueur des règlements.

Le 17 mars 2022

ⁱ Diffusion autorisée par Les Publications du Québec

A.M., 2022-01**Arrêté numéro V-1.1-2022-01 du ministre des Finances en date du 2 mars 2022**

Loi sur les valeurs mobilières
(chapitre V-1.1)

CONCERNANT le Règlement modifiant le Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription

Vu que les paragraphes 1°, 3°, 8°, 11°, 26° et 34° de l'article 331.1 de la Loi sur les valeurs mobilières (chapitre V-1.1) prévoient que l'Autorité des marchés financiers peut adopter des règlements concernant les matières visées à ces paragraphes;

Vu que les troisième et quatrième alinéas de l'article 331.2 de cette loi prévoient qu'un projet de règlement est publié au Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, qu'il est accompagné de l'avis prévu à l'article 10 de la Loi sur les règlements (chapitre R-18.1) et qu'il ne peut être soumis pour approbation ou être édicté avant l'expiration d'un délai de 30 jours à compter de sa publication;

Vu que les premier et cinquième alinéas de cet article prévoient que tout règlement pris en vertu de l'article 331.1 est approuvé, avec ou sans modification, par le ministre des Finances et qu'il entre en vigueur à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec* ou à une date ultérieure qu'indique le règlement;

Vu que le Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription a été approuvé par l'arrêté ministériel n° 2009-05 du 9 septembre 2009 (2009, G.O. 2, 4824A);

Vu qu'il y a lieu de modifier ce règlement;

Vu que le projet de Règlement modifiant le Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription a été publié pour consultation au Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, volume 18, n° 5 du 4 février 2021;

Vu que le texte révisé du projet de Règlement modifiant le Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription a été publié pour information au Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, volume 18, n° 50 du 16 décembre 2021;

Vu que l'Autorité des marchés financiers a adopté le Règlement modifiant le Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription le 9 février 2022, par la décision n° 2022-PDG-0004;

Vu qu'il y a lieu d'approuver ce règlement sans modification;

EN CONSÉQUENCE, le ministre des Finances approuve sans modification le Règlement modifiant le Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription, dont le texte est annexé au présent arrêté.

Le 2 mars 2022

Le ministre des Finances,
ÉRIC GIRARD

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 33-109 SUR LES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'INSCRIPTION

Loi sur les valeurs mobilières
(chapitre V-1.1, a. 331.1, par. 1^o, 3^o, 8^o, 11^o, 26^o et 34^o)

1. L'article 1.1 du Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription (chapitre V-1.1, r. 12) est modifié par le remplacement de la définition de l'expression « date de cessation » par la suivante :

« « date de cessation » : le dernier jour où une personne physique a été autorisée à agir à titre de personne physique inscrite pour le compte de sa société parrainante ou a été une personne physique autorisée à son égard; ».

2. L'article 2.3 de ce règlement est modifié par le remplacement du sous-paragraphe *b* du paragraphe 2 par les suivants :

« *b*

i) un crime;

ii) une infraction à une loi, à un règlement ou à une décision d'un tribunal ou d'un organisme de réglementation;

iii) une contravention à une règle ou à un règlement d'un OAR, d'une organisation professionnelle ou d'un organisme semblable;

iv) un manquement à une norme de conduite de la société parrainante ou d'une organisation professionnelle;

« *b.1*) au plus tard à la date de cessation, la personne physique a avisé, conformément à l'article 4.1, l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières de toute modification des renseignements présentés antérieurement dans le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4;

« *b.2*) si le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A7 est présenté le 6 juin 2023 ou ultérieurement, à la date de sa présentation, les renseignements sur la personne physique figurant dans la Base de données nationale d'inscription n'indiquent pas « Il n'y a aucune réponse à cette question » à l'égard de l'une des rubriques du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4; ».

3. L'article 2.5 de ce règlement est modifié :

1^o par le remplacement, partout où ils se trouvent, de « 10 jours » par « 15 jours »;

2° par le remplacement du sous-paragraphe *c* du paragraphe 2 par le suivant :

« *c*) les conditions prévues aux sous-paragraphe *b*, *b.1*, *b.2* et *c* du paragraphe 2 de l'article 2.3 sont remplies. ».

4. L'article 3.1 de ce règlement est modifié :

1° par le remplacement du paragraphe 1 par les suivants :

« 1) Dans le présent article, l'expression « membre du même groupe autorisé » s'entend, à l'égard d'une société inscrite, d'une autre société inscrite qui remplit les conditions suivantes :

- a)* elle est membre du même groupe que celle-ci;
- b)* elle a la même autorité principale que celle-ci.

« 1.1) Sous réserve du paragraphe 3 ou 4, la société inscrite avise l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières de toute modification des renseignements présentés antérieurement dans le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A6 ou en vertu du présent paragraphe dans les délais suivants :

a) si la modification concerne les renseignements contenus dans les parties ou rubriques suivantes du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A6, au plus tard 30 jours après la modification :

- i)* la partie 3;
- ii)* la rubrique 4.1;
- iii)* la rubrique 5.12;
- iv)* la rubrique 6.1;
- v)* la rubrique 6.2;

b) si la modification concerne les renseignements contenus dans toute autre partie du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A6, au plus tard 15 jours après la modification. »;

2° par le remplacement, dans le paragraphe 2, de « paragraphe 1 » par « paragraphe 1.1 »;

3° par l'insertion, après le paragraphe 2, du suivant :

« 2.1) La société inscrite peut déléguer à un membre du même groupe autorisé l'obligation prévue au paragraphe 1.1 d'aviser l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières de toute modification des renseignements présentés antérieurement si toutes les conditions suivantes sont remplies :

a) la modification ne concerne que les renseignements contenus dans l'une ou plusieurs des parties ou rubriques suivantes du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A6 :

- i) la rubrique 3.12;
- ii) la rubrique 4.1;
- iii) la rubrique 4.3;
- iv) la rubrique 4.5;
- v) la rubrique 4.6;
- vi) la partie 7;
- vii) la partie 8;

b) elle a déposé une attestation, signée par le dirigeant ou l'associé autorisé à attester et à signer le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A5, auprès de son autorité principale, qui confirme les éléments suivants :

i) elle a délégué au membre du même groupe autorisé l'obligation d'aviser l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières de toute modification des renseignements visés au sous-paragraphe a;

ii) ses nom complet et numéro BDNI ainsi que ceux du membre du même groupe autorisé;

iii) son attestation ci-dessous s'applique à chaque avis de modification présenté par le membre du même groupe autorisé :

« J'ai lu ce formulaire et compris tous les éléments qui y sont abordés, notamment les questions, et tous les renseignements qui y sont présentés sont, à ma connaissance et après une demande de renseignements raisonnable, véridiques et complets. »;

c) elle donne instruction au membre du même groupe autorisé d'inclure les nom complet et numéro BDNI de la société inscrite et d'indiquer ce qui suit dans chaque avis de modification qu'il présente :

« La société inscrite a délégué au membre du même groupe autorisé l'obligation d'aviser l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières de toute modification à l'une des rubriques ou parties suivantes du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A6 :

- i) la rubrique 3.12;
- ii) la rubrique 4.1;

iii) la rubrique 4.3;

iv) la rubrique 4.5;

v) la rubrique 4.6;

vi) la partie 7;

vii) la partie 8. »;

4° dans le paragraphe 3 :

a) par le remplacement, dans ce qui précède le sous-paragraphe *a*, de « paragraphe 1 » par « paragraphe 1.1 »;

b) par le remplacement, dans le sous-paragraphe *b*, du mot « fin » par le mot « cessation »;

c) par l'insertion, après le sous-paragraphe *d*, des suivants :

« *e*) une modification du nombre de titres avec droit de vote de la société détenus par une personne qui est indiqué à la rubrique 3.12 du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A6, si elle ne fait pas en sorte que le pourcentage de ces titres devient inférieur ou supérieur à 10 %, 20 % ou 50 % des titres avec droit de vote de la société;

« *f*) le renouvellement du cautionnement ou de l'assurance visés à la rubrique 5.5 ou 5.6 du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A6, si ce cautionnement ou cette police n'a pas expiré et que l'unique modification consiste à en remplacer la date d'expiration par une nouvelle date tombant au moins un an après. »;

5° par le remplacement du paragraphe 4 par le suivant :

« 4) La personne qui a présenté l'appendice B, dûment signé, de l'Annexe 33-109A6 avise l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières de toute modification des renseignements présentés antérieurement à la rubrique 3 ou à la rubrique 4 de cet appendice en présentant l'appendice B, dûment signé, au plus tard 15 jours après la modification. ».

5. L'article 3.2 de ce règlement est modifié par le remplacement de « 10 jours » par « 15 jours ».

6. L'article 4.1 de ce règlement est modifié :

1° par le remplacement des paragraphes 1 et 2 par les suivants :

« 1) Sous réserve du paragraphe 2, la personne physique inscrite ou autorisée avise l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières de toute modification des renseignements visés à l'Annexe 33-109A4 présentés antérieurement dans les délais suivants :

a) si la modification concerne les renseignements contenus dans l'une des rubriques suivantes, au plus tard 30 jours après la modification :

- i) la rubrique 2.1;
- ii) la rubrique 2.2;
- iii) la rubrique 4;
- iv) la rubrique 10;
- v) la rubrique 11;

b) si la modification concerne les renseignements contenus dans toute autre rubrique du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4, au plus tard 15 jours après la modification.

« 2) Il n'est pas obligatoire de donner l'avis de modification visé au paragraphe 1 si la modification ne concerne que ce qui suit :

a) les renseignements présentés antérieurement à la rubrique 3 du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4;

b) le fait que la personne physique cesse d'avoir l'autorisation d'agir pour le compte de la société parrainante à titre de personne physique inscrite ou d'être une personne physique autorisée à son égard si le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A1 doit être présenté par la société parrainante conformément au paragraphe 1 de l'article 4.2. »;

2^o par le remplacement du sous-paragraphe a du paragraphe 4 par le suivant :

« a) un changement visant la catégorie d'activités autorisées d'une personne physique autorisée; ».

7. L'article 4.2 de ce règlement est modifié :

1^o par le remplacement du paragraphe 1 par le suivant :

« 1) La société inscrite avise l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières si une personne physique cesse d'avoir l'autorisation d'agir pour son compte à titre de personne physique inscrite ou d'être une personne physique autorisée à son égard, au moyen du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A1, conformément au Règlement 31-102 sur la Base de données nationale d'inscription (chapitre V-1.1, r. 9), en remplissant les rubriques suivantes :

- a) les rubriques 1 à 4;
- b) la rubrique 5, sauf si le motif de la cessation de relation indiqué à la rubrique 4 est le décès de la personne physique. »;

2^o par le remplacement, partout où ils se trouvent, de « 10 jours » par « 15 jours ».

8. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 4.2, du suivant :

« 4.3. Mise à jour des renseignements dans la BDNI

La personne physique inscrite ou la personne physique autorisée présente conformément au Règlement 31-102 sur la Base de données nationale d'inscription (chapitre V-1.1, r. 9) à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A5, dûment rempli, relativement à toute rubrique du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4 figurant dans la Base de données nationale d'inscription où il est indiqué « Il n'y a aucune réponse à cette question » à la première des dates suivantes :

a) la date à laquelle la personne physique est tenue d'aviser l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières conformément au paragraphe 1 de l'article 4.1 de la première modification postérieure au 6 juin 2022 des renseignements visés à l'Annexe 33-109A4 présentés antérieurement;

b) le 6 juin 2023. ».

9. L'Annexe 33-109A1 de ce règlement est modifiée :

1° par le remplacement de son intitulé par le suivant :

« ANNEXE 33-109A1 Avis de fin de l'inscription d'une personne physique ou de la qualité de personne physique autorisée (article 4.2) »;

2° par l'insertion, après l'intitulé, de ce qui suit :

« MISE EN GARDE – Commet une infraction quiconque donne sciemment des renseignements faux ou trompeurs à l'agent responsable ou à l'autorité en valeurs mobilières.

ATTESTATION

J'atteste au nom de la société ce qui suit à l'agent responsable, ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, de chaque territoire dans lequel la société présente le présent formulaire ainsi qu'à tout organisme d'autoréglementation (OAR) compétent :

- j'ai lu ce formulaire et compris tous les éléments qui y sont abordés, notamment les questions;
- à ma connaissance et après une demande de renseignements raisonnable, tous les renseignements qu'il contient sont véridiques et complets.

Format BDNI :

Je, le représentant autorisé de la société, présente ces renseignements en fonction du pouvoir qu'elle m'a délégué. En cochant cette case, j'atteste ce qui suit :

- a) la société m'a fourni tous les renseignements présentés dans ce formulaire;
- b) la société atteste ce qui précède.

Format différent du format BDNI :

En signant ci-dessous, j'atteste au nom de la société ce qui précède.

Nom de la société : _____

Nom du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer : _____

Titre du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer : _____

Signature du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer : _____

Date : _____
(AAAA/MM/JJ) »;

3^o par le remplacement de l'intitulé « **Terminologie** » et du paragraphe qui suit par le suivant :

« Comme le prévoit l'article 1.1 du Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription (chapitre V-1.1, r. 12), l'expression « date de cessation » s'entend du dernier jour où une personne physique a été autorisée à agir à titre de personne physique inscrite pour le compte de sa société parrainante ou a été une personne physique autorisée à son égard. »;

4^o par le remplacement du paragraphe sous « **Quand présenter ce formulaire** » par le suivant :

« Comme le prévoit le sous-paragraphe *a* du paragraphe 2 de l'article 4.2 du Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription, présentez les réponses aux rubriques 1 à 4 dans un délai de 15 jours après la date de cessation.

Si vous devez remplir la rubrique 5, présentez les réponses dans un délai de 30 jours après la date de cessation. Si vous le faites en format BDNI, après avoir présenté les réponses aux rubriques 1 à 4 à la BDNI, utilisez le type de demande « Mise à jour/Correction d'un avis de cessation de relation » pour remplir la rubrique 5 de ce formulaire. »;

5^o par le remplacement de l'intitulé de la rubrique 1 par le suivant :

« **Rubrique 1 Ancienne société parrainante** »;

6^o par le remplacement du texte anglais de l'intitulé de la rubrique 2 par le suivant :

« **Item 2 Individual** »;

7^o par la suppression, dans le texte anglais de l'intitulé de la rubrique 3, du mot « **terminated** »;

8° par le remplacement de la rubrique 4 par la suivante :

« Rubrique 4 Date et motif de la cessation de relation

1. Date de cessation : _____

(AAAA/MM/JJ)

Cette date correspond au dernier jour où une personne physique a été autorisée à agir à titre de personne physique inscrite pour le compte de la société parrainante ou a été une personne physique autorisée à son égard.

2. Motif de la cessation de relation (cochez la case appropriée) :

Démission volontaire

Démission à la demande de la société

Licenciement

Congédiement

Fin de contrat à durée déterminée

Retraite

Décès

Autre motif

Si vous avez coché « Autre motif », fournissez des explications : _____ »;

9° dans la rubrique 5 :

a) par le remplacement du texte qui précède la phrase « Répondez aux questions suivantes selon les renseignements dont vous disposez. » par le suivant :

« Rubrique 5 Précisions sur la cessation de relation

Remplissez la rubrique 5, sauf si la personne physique est décédée. Dans l'espace prévu ci-dessous :

- indiquez le ou les motifs de la cessation de relation;
- si la réponse aux questions suivantes est « oui », donnez des précisions.

[Format BDNI seulement]

Cette information sera communiquée dans les 30 jours après la date de cessation.

Sans objet : la personne physique est décédée. »;

b) par le remplacement, dans la question 7, des mots « activités professionnelles » par les mots « activités externes »;

c) par la suppression des rubriques 7 et 8.

10. L'Annexe 33-109A2 de ce règlement est modifiée :

1° par l'insertion, après l'intitulé, du paragraphe suivant :

« MISE EN GARDE – Commet une infraction quiconque donne sciemment des renseignements faux ou trompeurs à l'agent responsable ou à l'autorité en valeurs mobilières.

ATTESTATION

Personne physique

Je, la personne physique, atteste ce qui suit à l'agent responsable, ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, de chaque territoire dans lequel je présente le présent formulaire ainsi qu'à tout organisme d'autoréglementation (OAR) compétent :

- j'ai lu ce formulaire et compris tous les éléments qui y sont abordés, notamment les questions;
- j'ai discuté de ce formulaire avec un directeur de succursale, un superviseur, un dirigeant ou un associé de ma société parrainante et, à ma connaissance, celui-ci est convaincu que j'ai compris tous les éléments qui y sont abordés, notamment les questions;
- à ma connaissance et après une demande de renseignements raisonnable, tous les renseignements qu'il contient sont véridiques et complets;
- le cas échéant, je limiterai mes activités à celles qui sont autorisées dans ma catégorie d'inscription et par tout OAR.

Je consens à la collecte directe ou indirecte de mes renseignements personnels par chaque agent responsable, autorité en valeurs mobilières et OAR ainsi qu'à leur utilisation des façons prévues à la rubrique 6.

Société

J'atteste au nom de la société ce qui suit à l'agent responsable, ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, de chaque territoire dans lequel la société présente le présent formulaire et à tout OAR compétent :

- la personne physique dont le nom figure dans ce formulaire sera embauchée par la société parrainante comme personne physique inscrite ou personne physique autorisée;

• j'ai discuté de ce formulaire avec la personne physique, ou un directeur de succursale, un superviseur, un dirigeant ou un associé en a discuté avec elle, et, à ma connaissance, elle comprend tous les éléments qui y sont abordés, notamment les questions.

Format BDNI :

Je, le représentant autorisé de la société, présente ces renseignements en fonction du pouvoir délégué par la société et la personne physique indiquées dans le présent formulaire. En cochant cette case, j'atteste ce qui suit :

a) la société m'a fourni tous les renseignements figurant dans ce formulaire et produit l'attestation qui précède;

b) la personne physique a fourni à la société tous les renseignements qui y sont présentés et produit l'attestation qui précède;

c) la personne physique a fourni le consentement susmentionné à la collecte et à l'utilisation de ses renseignements personnels.

Format différent du format BDNI :

Personne physique

En signant ci-dessous, je, la personne physique, atteste ce qui précède et consens à la collecte directe ou indirecte et à l'utilisation de mes renseignements personnels.

Signature de la personne physique : _____

Date : _____
(AAAA/MM/JJ)

Société

En signant ci-dessous, j'atteste au nom de la société ce qui précède.

Nom de la société : _____

Nom du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer : _____

Titre du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer : _____

Signature du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer : _____

Date : _____
(AAAA/MM/JJ) »;

2° par le remplacement du point 3 de la rubrique 4 par le suivant :

« 3. Expérience pertinente en valeurs mobilières

Avez-vous de l'expérience en valeurs mobilières?

Oui Non Sans objet

Si vous êtes une personne physique qui présentez une demande d'autorisation de l'OCRCVM, cochez la case « Sans objet ».

Si vous avez répondu « Oui », veuillez remplir l'appendice A. »;

3° par le remplacement de la rubrique 6 par la suivante :

« Rubrique 6 Avis et consentement relatifs à la collecte et à l'utilisation de renseignements personnels

1. Avis de collecte et d'utilisation de renseignements personnels

Vos renseignements personnels sont recueillis par les autorités en valeurs mobilières et OAR indiqués à l'appendice B, ou pour leur compte. Ceux-ci peuvent demander des renseignements vous concernant à toute autorité gouvernementale ou autorité de réglementation, à tout organisme public ou privé, à toute personne physique ou morale, à tout employeur ainsi qu'à tout autre organisme au Canada et à l'étranger.

Ces renseignements sont recueillis en vertu de la législation en valeurs mobilières et/ou de la législation sur les dérivés applicable (y compris celle sur les contrats à terme standardisés sur marchandises) des autorités en valeurs mobilières et en vertu des règles d'un OAR, dont les coordonnées sont indiquées à l'appendice B. Leur collecte, utilisation et communication est faite conformément à la législation en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

Les autorités en valeurs mobilières recueillent ces renseignements principalement dans le but de faire appliquer la législation, de s'acquitter de leurs fonctions et d'exercer leurs pouvoirs en vertu de la législation en valeurs mobilières et/ou de la législation sur les dérivés (y compris celle sur les contrats à terme standardisés sur marchandises) qu'elles administrent. De leur côté, les OAR le font pour administrer leurs règles et veiller à leur application.

Les renseignements que vous avez volontairement fournis dans le présent formulaire ou qui ont été obtenus indirectement avec votre autorisation peuvent être recueillis à l'un des moments suivants :

- à tout moment pendant que vous êtes inscrit ou êtes une personne physique autorisée;
- au moment où votre société parrainante informe l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières, ou l'OAR que vous n'êtes plus autorisé à agir pour son compte ou n'êtes plus une personne physique autorisée à son égard.

Vous pouvez adresser vos questions sur la collecte, l'utilisation et la communication de ces renseignements à l'autorité en valeurs mobilières ou à l'OAR du territoire dans lequel ils sont présentés, aux coordonnées figurant dans l'appendice B.

Certains renseignements, dont votre nom (notamment les pseudonymes, les noms commerciaux ou certains anciens noms), votre société parrainante et toute autre information pertinente concernant votre inscription, figureront dans un registre public des personnes physiques inscrites et, s'il y a lieu, sur la Liste des personnes sanctionnées.

Certaines autorités en valeurs mobilières peuvent communiquer à certaines entités, ou recevoir d'elles, des renseignements en vertu de dispositions distinctes de la législation en valeurs mobilières et/ou de la législation sur les dérivés (y compris celle sur les contrats à terme standardisés sur marchandises) qu'elles administrent, et les OAR peuvent communiquer ou recevoir des renseignements conformément à leurs règles. Le présent consentement et avis ne limite aucunement l'autorité, les pouvoirs, les obligations ou les droits conférés à une autorité en valeurs mobilières par la législation ou les règlements en vigueur dans son territoire.

2. Consentement à la collecte et à l'utilisation de renseignements personnels

En présentant le présent formulaire, vous consentez à la collecte directe ou indirecte de vos renseignements personnels par chaque autorité en valeurs mobilières et OAR ainsi qu'à leur utilisation des façons susmentionnées.

Parmi les renseignements personnels recueillis, on compte les suivants :

- les renseignements personnels fournis dans le présent formulaire;
- les renseignements personnels fournis par votre société parrainante;
- les renseignements concernant l'inscription ou tout permis pour la prestation de services financiers;
- les dossiers relatifs aux mesures d'application de la loi, y compris les dossiers des autorités policières;
- les dossiers de crédit;
- les dossiers relatifs à une faillite ou à tout autre cas d'insolvabilité;
- les relevés d'emploi ainsi que toute information reçue d'un employeur;
- les dossiers et renseignements reçus d'entités avec lesquelles vous avez ou avez eu une relation à titre d'entrepreneur indépendant ou de mandataire;
- les renseignements personnels disponibles en ligne;

- les dossiers d'autorités gouvernementales ou d'autorités de réglementation, d'OAR ou d'organisations professionnelles;

- les dossiers relatifs à toute procédure judiciaire et utilisés lors de celle-ci, notamment les dossiers de probation. »;

4° par la suppression des rubriques 7 et 8;

5° par le remplacement de l'appendice A par le suivant :

« APPENDICE A – Expérience pertinente en valeurs mobilières (rubrique 4)

Instructions :

- *Certaines catégories d'inscription nécessitent un nombre précis d'années d'expérience acquise dans des délais déterminé. Pour plus de renseignements, se reporter au Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites (c. V-1.1, r. 10) ou aux règles des OAR pertinentes.*

- *Si vous demandez à être inscrit à titre de représentant-conseil ou de représentant-conseil adjoint, ou à être autorisé par l'OCRCVM à titre de gestionnaire de portefeuille, de gestionnaire de portefeuille adjoint ou de surveillant désigné responsable de la surveillance des comptes gérés, veuillez fournir des détails sur les activités que vous avez exercées pour chaque poste dans lequel vous avez acquis de l'expérience pertinente en gestion de placements. Il pourrait s'agir de votre niveau de responsabilité, de la valeur des comptes sous votre supervision directe, du nombre d'années d'expérience en recherche et en analyse dans le domaine des valeurs mobilières aux fins de la sélection des titres composant un portefeuille ainsi que de la construction et de l'analyse de celui-ci, du type d'expérience en gestion des relations avec les clients, du nombre d'années d'expérience dans la collecte d'information au sujet du client, ou du nombre d'années d'expérience en évaluation de la convenance au client.*

- *Si vous demandez à être inscrit à titre de représentant-conseil dont l'activité se limite à la gestion des relations avec les clients, veuillez l'indiquer comme suit : « Personne physique demandant l'inscription à titre de représentant-conseil – gestion des relations avec les clients »;*

- *Pour toutes les autres catégories, veuillez fournir des détails sur les activités que vous avez exercées pour chaque poste dans lequel vous avez acquis de l'expérience pertinente dans le secteur des valeurs mobilières;*

1. Si vous demandez l'inscription dans les catégories suivantes :

- représentant-conseil ou représentant-conseil adjoint d'un gestionnaire de portefeuille, décrivez l'expérience pertinente en gestion de placements que vous avez acquise;

- dans toute autre catégorie, décrivez l'expérience pertinente dans le secteur des valeurs mobilières que vous avez acquise.

Pour chaque poste dans lequel vous avez acquis de l'expérience pertinente, veuillez fournir l'information suivante :

- a) le nom de la société ou de l'entité auprès de laquelle vous avez acquis cette expérience;
- b) votre titre;
- c) les dates de début et de fin de votre emploi dans ce poste;
- d) le détail des activités que vous avez exercées et qui sont pertinentes pour la catégorie dans laquelle vous demandez l'inscription;
- e) la proportion de votre temps dans ce poste ayant été consacré aux activités liées à l'expérience.

2. Indiquez les activités de formation continue auxquelles vous avez participé au cours des 36 derniers mois et qui sont pertinentes pour la catégorie dans laquelle vous demandez l'inscription :

6° dans l'appendice B :

- a) par le remplacement de l'intitulé par le suivant :
 - « **APPENDICE B – Coordonnées pour l'avis et le consentement relatifs à la collecte et à l'utilisation de renseignements personnels** »;
- b) dans les coordonnées pour la Colombie-Britannique :
 - i) par le remplacement des mots « Freedom of Information Officer » par les mots « Registration staff »;
 - ii) par l'insertion, à la fin, de ce qui suit :
 - « Courriel : Registration@bcsc.bc.ca »;
- c) par le remplacement, dans les coordonnées pour la Nouvelle-Écosse, de « Deputy Director, Capital Markets » par le mot « Registration »;

- d) dans les coordonnées pour la Saskatchewan :
- i) par la suppression du mot « Deputy »;
 - ii) par l'addition, à la fin, de ce qui suit :
« Courriel : registrationfcaa@gov.sk.ca »;
- e) par la suppression, dans les coordonnées pour les Territoires du Nord-Ouest, du mot « Deputy »;
- f) dans les coordonnées pour le Yukon :
- i) par le remplacement des mots « Surintendant des valeurs mobilières » par les mots « Bureau du surintendant des valeurs mobilières du Yukon »;
 - ii) par le remplacement de « 867-667-5314 » par « 867-667-5466 ».

11. L'Annexe 33-109A3 de ce règlement est modifiée :

- 1° par l'insertion, après l'intitulé, de ce qui suit :

« MISE EN GARDE – Commet une infraction quiconque donne sciemment des renseignements faux ou trompeurs à l'agent responsable ou à l'autorité en valeurs mobilières.

ATTESTATION

J'atteste au nom de la société ce qui suit à l'agent responsable, ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, de chaque territoire dans lequel la société présente le présent formulaire et à tout OAR compétent :

- j'ai lu ce formulaire et compris tous les éléments qui y sont abordés, notamment les questions;
- si l'établissement précisé dans ce formulaire est une résidence, la personne physique qui y exerce des activités a rempli le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4;
- à ma connaissance et après une demande de renseignements raisonnable, tous les renseignements qu'il contient sont véridiques et complets.

Format BDNI :

Je, le représentant autorisé de la société, présente ces renseignements en fonction du pouvoir qu'elle m'a délégué.

En cochant cette case, je, le représentant autorisé de la société, atteste ce qui suit :

- a) la société m'a fourni tous les renseignements présentés dans ce formulaire, notamment ce qui suit :

b) elle atteste ce qui précède.

Format différent du format BDNI :

En signant ci-dessous, j'atteste au nom de la société ce qui précède.

Nom de la société : _____

Nom du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer : _____

Titre du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer : _____

Signature du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer : _____

Date : _____
(AAAA/MM/JJ) »;

2° par l'addition, à la fin de la rubrique 3, de ce qui suit :

« Avis relatif à l'établissement qui est une résidence

Aux fins de l'application de la législation en valeurs mobilières et/ou de la législation sur les dérivés, y compris celle sur les contrats à terme standardisés sur marchandises, l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières peut avoir besoin d'accéder à l'établissement afin d'y vérifier les dossiers de la société inscrite. S'il y a lieu, l'OAR peut aussi demander à y accéder pour l'application de ces règles.

Si l'établissement précisé dans ce formulaire est une résidence, l'agent responsable, l'autorité en valeurs mobilières ou l'OAR peuvent demander le consentement pour y entrer.

Tout refus de consentement peut empêcher l'agent responsable, l'autorité en valeurs mobilières ou l'OAR d'accéder aux dossiers que la société inscrite conserve dans l'établissement afin de déterminer s'il y a conformité avec la législation en valeurs mobilières ou la législation sur les dérivés (y compris celle sur les contrats à terme standardisés sur marchandises), ou avec les règles de l'OAR, et ainsi les amener à prendre des mesures à cet égard. »;

3° par la suppression des rubriques 4, 5 et 6;

4° par la suppression de l'appendice A.

12. L'Annexe 33-109A4 de ce règlement est modifiée :

1° par l'insertion, après l'intitulé, de ce qui suit :

« MISE EN GARDE – Commet une infraction quiconque donne sciemment des renseignements faux ou trompeurs à l'agent responsable ou à l'autorité en valeurs mobilières.

ATTESTATION**Personne physique**

Je, la personne physique, atteste ce qui suit à l'agent responsable, ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, de chaque territoire dans lequel je présente le présent formulaire ainsi qu'à tout organisme d'autoréglementation (OAR) compétent :

- j'ai lu ce formulaire et compris tous les éléments qui y sont abordés, notamment les questions et, si l'établissement est une résidence, la rubrique 9;
- j'ai discuté de ce formulaire avec un directeur de succursale, un superviseur, un dirigeant ou un associé de ma société parrainante et, à ma connaissance, celui-ci est convaincu que j'ai compris tous les éléments qui y sont abordés, notamment les questions;
- à ma connaissance et après une demande de renseignements raisonnable, tous les renseignements qu'il contient sont véridiques et complets;
- le cas échéant, je limiterai mes activités à celles qui sont autorisées dans ma catégorie d'inscription et par tout OAR.

Je consens à la collecte directe ou indirecte de mes renseignements personnels par chaque agent responsable, autorité en valeurs mobilières et OAR ainsi qu'à leur utilisation des façons prévues à la rubrique 20.

Société

J'atteste au nom de la société ce qui suit à l'agent responsable, ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, de chaque territoire dans lequel la société présente le présent formulaire et à tout OAR compétent :

- la personne physique dont le nom figure dans ce formulaire sera embauchée par la société parrainante comme personne physique inscrite ou personne physique autorisée;
- j'ai discuté de ce formulaire avec la personne physique, ou un directeur de succursale, un superviseur, un dirigeant ou un associé en a discuté avec elle, et, à ma connaissance, elle comprend tous les éléments qui y sont abordés, notamment les questions.

Format BDNI :

Je, le représentant autorisé de la société, présente ces renseignements en fonction du pouvoir délégué par la société et la personne physique indiquées dans le présent formulaire. En cochant cette case, j'atteste ce qui suit :

- a) la société m'a fourni tous les renseignements figurant dans ce formulaire et atteste ce qui précède;
- b) la personne physique a fourni à la société tous les renseignements qui y sont présentés et atteste ce qui précède;
- c) la personne physique a fourni le consentement susmentionné à la collecte et à l'utilisation de ses renseignements personnels.

Format différent du format BDNI :

Personne physique

En signant ci-dessous, je, la personne physique, atteste ce qui précède et consens à la collecte directe ou indirecte et à l'utilisation de mes renseignements personnels.

Signature de la personne physique : _____

Date : _____
(AAAA/MM/JJ)

Société

En signant ci-dessous, j'atteste au nom de la société ce qui précède.

Nom de la société : _____

Nom du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer : _____

Titre du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer : _____

Signature du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer : _____

Date : _____
(AAAA/MM/JJ) »;

2° par le remplacement, dans la rubrique 5, du point 2 par le suivant :

« 2. Indiquez, en cochant la case appropriée, chaque territoire dans lequel vous demandez à vous inscrire ou, si vous demandez un examen en tant que personne physique autorisée, chaque territoire dans lequel votre société parrainante est inscrite :

- Tous les territoires
- Alberta
- Colombie-Britannique
- Île-du-Prince-Édouard
- Manitoba
- Nouveau-Brunswick
- Nouvelle-Écosse
- Nunavut
- Ontario
- Québec
- Saskatchewan
- Terre-Neuve-et-Labrador
- Territoires du Nord-Ouest
- Yukon »;

3° dans la rubrique 8 :

a) par le remplacement du point 1 par le suivant :

« 1. Renseignements sur les cours, les examens, les titres ou la formation

Indiquez à l'appendice E chaque cours, examen et titre qui remplit les conditions suivantes :

- il est obligatoire pour les catégories d'inscription ou les catégories d'autorisation d'un OAR dans lesquelles vous demandez à vous inscrire. ;
- vous l'avez réussi ou, si vous faites votre demande auprès de l'OCRCVM, vous en avez été dispensé.

Cochez cette case si vous n'êtes pas tenu de suivre de cours, de passer d'examens ou d'obtenir de titres en vertu de la législation en valeurs mobilières ou de la législation sur les dérivés (y compris celle sur les contrats à terme standardisés sur marchandises), ou des règles d'un OAR. »;

b) par le remplacement du point 4 par le suivant :

« 4. Expérience pertinente en valeurs mobilières

Si vous êtes une personne physique qui présentez une demande d'autorisation de l'OCRCVM, cochez la case « Sans objet ».

Avez-vous de l'expérience pertinente en valeurs mobilières?

Oui Non Sans objet

Si vous avez répondu « Oui », veuillez remplir l'appendice F. »;

4° par l'addition, après le paragraphe 5 de la rubrique 9, du suivant :

« 6. Avis relatif à l'établissement qui est une résidence

Aux fins de l'application de la législation en valeurs mobilières et/ou de la législation sur les dérivés, y compris celle sur les contrats à terme standardisés sur marchandises, l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières peut avoir besoin d'accéder à l'établissement afin d'y vérifier les dossiers de la société inscrite. S'il y a lieu, l'OAR peut aussi demander à y accéder pour l'application de ces règles.

Si l'établissement précisé dans ce formulaire est une résidence, l'agent responsable, l'autorité en valeurs mobilières ou l'OAR peuvent demander le consentement pour y entrer.

Tout refus de consentement peut empêcher l'agent responsable, l'autorité en valeurs mobilières ou l'OAR d'accéder aux dossiers que la société inscrite conserve dans l'établissement afin de déterminer s'il y a conformité avec la législation en valeurs mobilières ou la législation sur les dérivés (y compris celle sur les contrats à terme standardisés sur marchandises), ou avec les règles de l'OAR, et ainsi les amener à prendre des mesures à cet égard. »;

5° par le remplacement de la rubrique 10 par la suivante :

« Rubrique 10 Activités à déclarer

1. Activités exercées auprès de votre société parrainante

Instructions : Décrivez tous vos rôles et responsabilités auprès de votre société parrainante, qu'ils aient ou non un lien avec les valeurs mobilières (par exemple, la vente de titres, l'examen de documents de commercialisation, du soutien informatique, la négociation de contrats d'emploi, la vente de produits et de services bancaires et d'assurance). Ajoutez toute autre information au sujet du poste que vous occupez auprès de votre société parrainante qui, selon vous, serait pertinente pour l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières (par exemple, si votre rôle est spécialisé). Ainsi, si vous demandez à être inscrit à titre de représentant-conseil dont l'activité se limite à la gestion des relations avec les clients, veuillez l'indiquer comme suit dans l'appendice G : « Personne physique demandant l'inscription à titre de représentant-conseil – gestion des relations avec les clients »;

Veillez remplir l'appendice G relativement à vos rôles et responsabilités auprès de votre société parrainante.

2. Activités externes à déclarer

Instructions : Tenez compte de toutes les activités auxquelles vous participez ailleurs qu'auprès de votre société parrainante, que vous receviez ou non une rémunération en contrepartie et qu'il s'agisse ou non d'activités professionnelles. Les activités exercées pour une entité du même groupe sont considérées comme des activités externes à votre société parrainante. Si l'une des catégories suivantes décrit une ou plusieurs de vos activités, veuillez remplir un appendice G distinct pour chaque activité ou entité. Si plusieurs activités sont exercées pour une entité, ne remplissez qu'un seul appendice G pour l'ensemble d'entre elles.

Il n'y a pas lieu de déclarer les activités non rémunérées ne faisant pas partie des catégories 1 à 5 (soit, en règle générale, celles qui ne comportent pas la prestation de services financiers ou de services en valeurs mobilières et qui ne sont pas des postes d'influence, comme le fait d'être entraîneur de soccer dans une ligue pour enfants).

Catégorie 1 – Activités exercées auprès d'une autre société inscrite

Instructions : Déclarez les activités exercées auprès de sociétés inscrites autres que votre société parrainante. Toutes les activités appartenant à cette catégorie doivent être déclarées, que vous receviez ou non une rémunération en contrepartie. Un actionnaire important s'entend de tout actionnaire qui, au total, est directement ou indirectement propriétaire de titres lui assurant 10 % ou plus des droits de vote rattachés à l'ensemble des titres avec droit de vote en circulation.

Si vous êtes un administrateur, un dirigeant, un salarié, un entrepreneur, un consultant, un mandataire ou un fournisseur de services d'une société inscrite autre que votre société parrainante, que vous occupez tout autre poste équivalent auprès de cette société ou, encore, que vous en êtes un actionnaire important ou un associé, veuillez remplir un appendice G distinct à son égard.

Catégorie 2 – Activités exercées auprès d'une entité qui reçoit une rémunération d'une société inscrite

Si vous êtes un administrateur, un dirigeant, un salarié, un entrepreneur, un consultant ou un mandataire d'une entité visée, que vous occupez tout autre poste équivalent auprès d'elle ou, encore, que vous en êtes un actionnaire important ou un associé, veuillez remplir un appendice G distinct à son égard.

Dans cette catégorie, une « entité visée » désigne une entité qui reçoit une rémunération d'une société inscrite pour les activités que vous exercez pour votre société parrainante ou une autre société inscrite.

Catégorie 3 – Autres activités liées aux valeurs mobilières

Instructions : Toutes les activités appartenant à cette catégorie doivent être déclarées, que vous receviez ou non une rémunération en contrepartie. Il n'est pas nécessaire de déclarer une activité caritative ou toute autre activité de financement ne comportant pas l'émission de titres ou de dérivés.

Si, à tout moment au cours des 7 dernières années, vous avez directement participé à une collecte de capitaux pour une entité au moyen de l'émission de titres ou de dérivés ou à la promotion de titres ou de dérivés d'une entité en vue de leur placement dans le cadre d'activités exercées ailleurs qu'auprès de votre société parrainante ou d'une autre société inscrite, veuillez remplir un appendice G distinct pour chacune de ces entités.

Les administrateurs et dirigeants d'émetteurs assujettis et d'entités qui, à tout moment au cours des 7 dernières années, ont réuni des capitaux au moyen de l'émission de titres ou de dérivés sont considérés avoir directement participé à une telle collecte pour cette entité.

Catégorie 4 – Prestation de services financiers ou de services liés aux finances

Instructions : Toutes les activités appartenant à cette catégorie doivent être déclarées, que vous receviez ou non une rémunération en contrepartie. Par exemple, les activités bénévoles en lien avec votre connaissance des services financiers ou des services en valeurs mobilières doivent être déclarées sous cette catégorie, tout comme le fait que vous êtes le propriétaire ou un dirigeant d'une entité fournissant pareils services. Un actionnaire important s'entend de tout actionnaire qui, au total, est directement ou indirectement propriétaire de titres lui assurant 10 % ou plus des droits de vote rattachés à l'ensemble des titres avec droit de vote en circulation.

Veuillez remplir un appendice G distinct pour chaque activité, le cas échéant, si vous répondez à l'un des critères suivants :

- vous vendez ou négociez des polices d'assurance, notamment à titre de courtier ou d'agent d'assurance;
- vous fournissez des produits et des services de prêt ou de dépôt, ou d'autres produits et services bancaires;
- vous exploitez une entreprise de services monétaires offrant, entre autres, des services d'échange de devises, de transfert de fonds ou, encore, d'émission et d'encaissement de mandats, de chèques de voyage ou d'instruments similaires;
- vous facilitez ou administrez des prêts hypothécaires, notamment à titre de courtier ou d'agent hypothécaire, ou d'administrateur d'hypothèques;
- vous remplissez des déclarations de revenus ou fournissez des conseils fiscaux;
- vous aidez à établir des programmes financiers à long terme, notamment en fournissant des conseils financiers ou en matière de planification financière (y compris la planification successorale);
- vous fournissez des services de financement des sociétés, notamment à titre de contrôleur, de trésorier et de chef des finances;
- vous fournissez à des personnes en difficultés financières des conseils en restructuration du crédit ou de dettes;

- vous êtes un conseiller en régimes de retraite;
- vous fournissez des conseils sur les fusions et acquisitions;
- vous fournissez des services de comptabilité ou de tenue de comptes;
- vous effectuez une surveillance ou un examen indépendant, ou fournissez une opinion d'expert en ce qui a trait à la gestion des actifs financiers d'une entité;
- vous octroyez des prêts ou acceptez des dépôts d'argent (par exemple en tant qu'institution financière non bancaire offrant d'autres formes de financement).
- vous offrez d'autres services financiers ou liés aux finances que ceux énumérés ci-dessus.

Veillez également remplir un appendice G pour chaque activité, le cas échéant, si vous êtes un administrateur ou un dirigeant d'une entité qui fournit au moins l'un des services susmentionnés, que vous occupez tout autre poste équivalent auprès d'elle ou, encore, que vous en êtes un actionnaire important ou un associé actif.

Catégorie 5 – Postes d'influence

Instructions : Tous les postes d'influence (par exemple, médecin, chef d'un organisme religieux) doivent être déclarés, que vous receviez ou non une rémunération en contrepartie. Pour obtenir des indications, veuillez aussi consulter l'article 13.4.3 du Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites (c. V-1.1, r. 10) et de l'instruction générale connexe.

Veillez remplir un appendice G distinct pour chaque poste d'influence que vous occupez. »;

6° par le remplacement de la rubrique 12 par la suivante :

« Rubrique 12 Démissions, licenciements et congédiements

Instructions : Déclarez toute allégation qui pesait sur vous au moment de votre démission, licenciement ou congédiement, même si elle n'en est pas le motif. Les objectifs de vente ne sont pas considérés comme une norme de conduite d'une société parrainante.

Avez-vous déjà démissionné ou été licencié ou congédié, ou a-t-on déjà mis fin à votre contrat au moment où des allégations selon lesquelles vous auriez commis les actes suivants pesaient sur vous :

1. une infraction à une loi, à un règlement, à une décision d'un tribunal ou d'un organisme de réglementation, à une règle ou à un règlement administratif, ou un manquement à une norme de conduite d'une société parrainante ou de toute organisation professionnelle?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », remplissez la rubrique 12.1 de l'appendice I.

2. l'omission de superviser adéquatement la conformité aux lois, aux règlements, aux décisions d'un tribunal ou d'un organisme de réglementation, aux règles ou aux règlements administratifs ou à toute norme de conduite d'une société parrainante ou de toute organisation professionnelle?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », remplissez la rubrique 12.2 de l'appendice I.

3. une fraude ou un détournement de biens, y compris un vol?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », remplissez la rubrique 12.3 de l'appendice I. »;

7° dans le point 3 de la rubrique 13 :

a) par l'insertion, après l'intitulé, de ce qui suit :

« Instructions : Ne déclarez que l'inscription ou les permis permettant d'exercer des activités auprès du public. »;

b) par le remplacement, dans le paragraphe a, des mots « avocat ou enseignant » par les mots « avocat, enseignant, médecin, ou courtier ou agent hypothécaire »;

c) par la suppression, dans les paragraphes b et c, du mot « professionnelles »;

8° dans la rubrique 14 :

a) par le remplacement du texte qui précède le point 1 par le suivant :

« Rubrique 14 Renseignements sur les infractions criminelles

Vous devez déclarer toutes les infractions, notamment les suivantes :

- une infraction criminelle en vertu des lois du Canada, telles que le Code criminel (L.R.C. 1985, chapitre C-46), la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. 1985, chapitre 1 (5e suppl.)), la Loi sur la concurrence (L.R.C. 1985, chapitre C-34), la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (L.C. 2001, chapitre 27) et la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (L.C. 1996, chapitre 19), même dans les cas suivants :

- une suspension de casier a été ordonnée en vertu de la Loi sur le casier judiciaire (L.R.C. 1985, chapitre C-47);

- une absolution inconditionnelle ou sous conditions a été accordée en vertu du Code criminel;

- une infraction criminelle en vertu des lois d'un territoire étranger, comme des infractions criminelles en vertu des lois fédérales et étatiques américaines;

- une infraction criminelle, en réponse aux questions 14.2 et 14.4, pour laquelle :

- vous ou toute entité dont vous étiez un associé, un administrateur, un dirigeant ou un actionnaire important avez été reconnu coupable;

- vous ou toute entité dont vous étiez un associé, un administrateur, un dirigeant ou un actionnaire important avez participé au Programme de mesures de rechange, programme de déjudiciarisation, ou à tout autre programme de règlement extrajudiciaire au cours des 3 années précédentes, même si une suspension de casier a été ordonnée en vertu Loi sur le casier judiciaire;

Vous n'êtes pas tenu de déclarer ce qui suit :

- les accusations d'infractions punissables par voie de déclaration sommaire de culpabilité qui sont suspendues depuis au moins 6 mois;

- les accusations criminelles qui sont suspendues depuis au moins 1 an;

- les infractions à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (L.C. 2002, chapitre 1);

- les infractions pour excès de vitesse ou stationnement interdit.

Sous réserve des exceptions ci-dessus : »;

b) par le remplacement, dans les points 3 et 4, du mot « société » par le mot « entité »;

9° par le remplacement, partout où il se trouve dans la rubrique 15, du mot « société » par le mot « entité »;

10° par le remplacement de la rubrique 16 par la suivante :

« Rubrique 16 Renseignements sur la situation financière**1. Faillites, insolvabilités, propositions de consommateur et arrangements avec les créanciers**

*Instructions : Vous devez déclarer l'information qui suit **peu importe le moment où l'événement s'est produit (même s'il remonte à plus de 7 ans)**.*

Cette information est obligatoire même si vous ou l'entité avez été libéré de la faillite.

En vertu des lois de tout territoire du Canada ou de tout territoire étranger, l'un des événements suivants s'est-il déjà produit à **votre** égard ou à celui d'une **entité** dont vous étiez un associé, un administrateur, un dirigeant ou un actionnaire important :

a) une requête de mise en faillite, une cession volontaire en faillite ou une procédure analogue (peu importe le moment où l'événement s'est produit, même s'il remonte à plus de 7 ans, et même si vous ou l'entité avez été libéré de la faillite)?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », veuillez remplir la rubrique 16.1a de l'appendice M.

b) une proposition, notamment une proposition de consommateur, en vertu d'une loi sur la faillite ou l'insolvabilité ou une procédure analogue?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », veuillez remplir la rubrique 16.1b de l'appendice M.

c) des procédures intentées en vertu d'une loi relative à la liquidation ou à la dissolution de l'entité, ou en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (L.R.C. 1985, c. C-36)?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », veuillez remplir la rubrique 16.1c de l'appendice M.

d) une procédure, un arrangement ou un concordat avec des créanciers?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », veuillez remplir la rubrique 16.1d de l'appendice M.

2. Dettes

Au cours des 10 dernières années :

- avez-vous été incapable d'acquitter une obligation financière de 10 000 \$ ou plus à son échéance;
- à votre connaissance, une entité dont vous étiez un associé, un administrateur, un dirigeant ou un actionnaire important a-t-elle déjà été incapable d'acquitter une obligation financière de 10 000 \$ ou plus à son échéance?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », veuillez remplir la rubrique 16.2 de l'appendice M.

3. Cautionnement ou assurance détournement et vol

Vous a-t-on déjà refusé un cautionnement ou une assurance détournement et vol?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », veuillez remplir la rubrique 16.3 de l'appendice M.

4. Saisies-arrêts, saisies en mains tierces, jugements non exécutés ou directives de paiement

Une autorité gouvernementale ou une autorité de réglementation ou un tribunal d'un territoire a-t-il déjà prononcé ce qui suit à l'égard des personnes suivantes :

- vous-même, concernant vos dettes;
- à votre connaissance, une entité concernant les dettes qu'elle a contractées alors que vous en étiez un associé, un administrateur, un dirigeant ou un actionnaire important:

Oui Non

une saisie-arrêt ou saisie en mains tierces

un jugement non exécuté

une directive de paiement

Si vous avez répondu « oui », veuillez remplir la rubrique 16.4 de l'appendice M. »;

11° par le remplacement de la rubrique 20 par la suivante :

« Rubrique 20 Avis et consentement relatifs à la collecte et à l'utilisation de renseignements personnels

1. Avis de collecte et d'utilisation de renseignements personnels

Vos renseignements personnels sont recueillis par les autorités en valeurs mobilières et OAR indiqués à l'appendice O, ou pour leur compte. Ceux-ci peuvent demander des renseignements vous concernant à toute autorité gouvernementale ou autorité de réglementation, à toute personne physique ou morale, à tout employeur ainsi qu'à tout autre organisme au Canada et à l'étranger.

Ces renseignements sont recueillis en vertu de la législation en valeurs mobilières et/ou de la législation sur les dérivés applicable (y compris celle sur les contrats à terme standardisés sur marchandises) des autorités en valeurs mobilières et en vertu des règles d'un OAR, dont les coordonnées sont indiquées à l'appendice O. Leur collecte, utilisation et communication est faite conformément à la législation en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

Les autorités en valeurs mobilières recueillent ces renseignements principalement afin de faire respecter les obligations, de s'acquitter de leurs fonctions ou d'exercer leurs pouvoirs en vertu de la législation en valeurs mobilières et/ou de la législation sur les dérivés (y compris celle sur les contrats à terme standardisés sur marchandises) qu'elles administrent. De leur côté, les OAR le font pour administrer leurs règles et veiller à leur application.

Les renseignements que vous avez volontairement fournis dans le présent formulaire ou qui ont été obtenus indirectement avec votre autorisation peuvent être recueillis à l'un des moments suivants :

- au moment de votre demande;
- à tout moment pendant que vous êtes inscrit ou êtes une personne physique autorisée;
- au moment où votre société parrainante informe l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières, ou l'OAR que vous n'êtes plus autorisé à agir pour son compte ou n'êtes plus une personne physique autorisée à son égard.

Vous pouvez adresser vos questions sur la collecte, l'utilisation et la communication de ces renseignements à l'autorité en valeurs mobilières ou à l'OAR du territoire dans lequel ils sont présentés, aux coordonnées figurant à l'appendice O.

Certains renseignements, dont votre nom (notamment les pseudonymes, les noms commerciaux ou certains anciens noms), votre société parrainante et toute autre information pertinente concernant votre inscription, figureront dans un registre public des personnes physiques inscrites et, s'il y a lieu, sur la Liste des personnes sanctionnées.

Certaines autorités en valeurs mobilières peuvent communiquer à certaines entités, ou recevoir d'elles, des renseignements en vertu de dispositions distinctes de la législation en valeurs mobilières et/ou de la législation sur les dérivés (y compris celle sur les contrats à terme standardisés sur marchandises) qu'elles administrent, et les OAR peuvent communiquer ou recevoir des renseignements conformément à leurs règles. Le présent consentement et avis ne limite aucunement l'autorité, les pouvoirs, les obligations ou les droits conférés à une autorité en valeurs mobilières par la législation ou les règlements en vigueur dans son territoire.

2. Consentement à la collecte et à l'utilisation de renseignements personnels

En présentant le présent formulaire, vous consentez à la collecte directe ou indirecte de vos renseignements personnels par chaque autorité en valeurs mobilières et OAR ainsi qu'à leur utilisation des façons susmentionnées.

Parmi les renseignements personnels recueillis, on compte les suivants :

- les renseignements personnels fournis dans le présent formulaire;
- les renseignements personnels fournis par votre société parrainante;
- les renseignements concernant l'inscription ou tout permis pour la prestation de services financiers;
- les dossiers relatifs aux mesures d'application de la loi, y compris les dossiers des autorités policières;
- les dossiers de crédit;
- les dossiers relatifs à une faillite ou à tout autre cas d'insolvabilité;
- les relevés d'emploi ainsi que toute information reçue d'un employeur;
- les dossiers et renseignements reçus d'entités avec lesquelles vous avez ou avez eu une relation à titre d'entrepreneur indépendant ou de mandataire;
- les renseignements personnels disponibles en ligne;
- les dossiers d'autorités gouvernementales ou d'autorités de réglementation, d'OAR ou d'organisations professionnelles;
- les dossiers relatifs à toute procédure judiciaire et utilisés lors de celle-ci, notamment les dossiers de probation. »;

12^o par la suppression des rubriques 21 et 22;

13° par l'insertion, dans l'appendice C, sous « **OCRCVM** » et après « Représentant en placement », des catégories suivantes :

« [] Gestionnaire de portefeuille
[] Gestionnaire de portefeuille adjoint »;

14° dans l'appendice E :

a) par le remplacement du tableau de la rubrique 8.1 par ce qui suit :

« Instructions : Reportez-vous à la section 2 de la partie 3 du Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites (chapitre V-1.1, r. 10) pour connaître les obligations de scolarité et d'expérience applicables aux catégories d'inscription, ou les règles des OAR applicables aux catégories d'autorisation, à l'égard desquelles vous présentez une demande.

Indiquez ci-après chaque cours, examen et titre qui répond aux critères suivants :

- il est obligatoire pour les catégories d'inscription ou d'autorisation d'un OAR à l'égard desquelles vous présentez une demande;
- vous l'avez réussi.

***Uniquement à l'intention de ceux qui présentent une demande auprès de l'OCRCVM** – S'il y a lieu, indiquez la date de toute dispense accordée en lien avec un cours, un examen, un titre ou toute formation qui est obligatoire aux fins d'autorisation.

Cours, examen, titre ou formation	Date de fin (AAAA/MM/JJ)	Date de la dispense* (AAAA/MM/JJ)	Agent responsable/autorité en valeurs mobilières qui a accordé la dispense*

»;

15° par le remplacement de la rubrique 8.4 de l'appendice F par la suivante :

« Rubrique 8.4 Expérience pertinente en valeurs mobilières

Instructions :

- *Certaines catégories d'inscription nécessitent un nombre précis d'années d'expérience acquise dans des délais déterminés. Pour plus de renseignements, se reporter au Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites (c. V-1.1, r. 10) ou aux règles des OAR pertinentes.*

- Si vous demandez à être inscrit à titre de représentant-conseil ou de représentant-conseil adjoint, ou à être autorisé par l'OCRCVM à titre de gestionnaire de portefeuille, de gestionnaire de portefeuille adjoint ou de surveillant désigné responsable de la surveillance des comptes gérés, veuillez fournir des détails sur les activités que vous avez exercées pour chaque poste dans lequel vous avez acquis de l'expérience pertinente en gestion de placements. Il pourrait s'agir de votre niveau de responsabilité, de la valeur des comptes sous votre supervision directe, du nombre d'années d'expérience en recherche et en analyse dans le domaine des valeurs mobilières aux fins de la sélection des titres composant un portefeuille ainsi que de la construction et de l'analyse de celui-ci, du type d'expérience en gestion des relations avec les clients, du nombre d'années d'expérience dans la collecte d'information au sujet du client, ou du nombre d'années d'expérience en évaluation de la convenance au client.

- Si vous demandez à être inscrit à titre de représentant-conseil dont l'activité se limite à la gestion des relations avec les clients, veuillez l'indiquer comme suit : « Personne physique demandant l'inscription à titre de représentant-conseil – gestion des relations avec les clients »;

- Pour toutes les autres catégories, veuillez fournir des détails sur les activités que vous avez exercées pour chaque poste dans lequel vous avez acquis de l'expérience pertinente dans le secteur des valeurs mobilières;

1. Si vous demandez l'inscription dans les catégories suivantes :

- représentant-conseil ou représentant-conseil adjoint d'un gestionnaire de portefeuille, décrivez l'expérience pertinente en gestion de placements que vous avez acquise;

- dans toute autre catégorie, décrivez l'expérience pertinente dans le secteur des valeurs mobilières que vous avez acquise.

Pour chaque poste dans lequel vous avez acquis de l'expérience pertinente, veuillez fournir l'information suivante :

a) le nom de la société ou de l'entité auprès de laquelle vous avez acquis cette expérience;

b) votre titre;

c) les dates de début et de fin de votre emploi dans ce poste;

d) le détail des activités que vous avez exercées et qui sont pertinentes pour la catégorie dans laquelle vous demandez l'inscription;

e) la proportion de votre temps dans ce poste ayant été consacré aux activités liées à l'expérience.

2. Indiquez les activités de formation continue auxquelles vous avez participé au cours des 36 derniers mois et qui sont pertinentes pour la catégorie dans laquelle vous demandez l'inscription :

_____»;

16° par le remplacement de l'appendice G par le suivant :

« **APPENDICE G – Activités à déclarer (rubrique 10)**

1. Date de début _____
(AAAA/MM/JJ)

2. Renseignements sur la société parrainante ou une autre entité

Cochez cette case si l'activité à déclarer est exercée auprès de votre société parrainante.

Si vous exercez cette activité auprès de votre société parrainante, vous n'avez pas à fournir son nom ni son adresse, mais devez indiquer le nom et le titre de votre supérieur immédiat. Pour tous les autres types d'activités à déclarer, veuillez fournir l'information suivante :

Nom de l'entreprise ou de l'employeur : _____

Adresse de l'entreprise ou de l'employeur :

_____ (numéro, rue, ville, province, territoire ou État, pays)

Nom et titre de votre supérieur immédiat : _____

3. Description de l'activité à déclarer et de vos rôles et responsabilités

Instructions : Si vous remplissez le présent appendice pour les activités que vous exercez auprès de votre société parrainante, pour le point e ci-après, veuillez fournir le ou les titres que vous utiliserez une fois inscrit, et si vous êtes déjà inscrit, le ou les titres utilisés à la date du présent dépôt.

a) Décrivez l'entité avec laquelle ou pour laquelle vous exercez l'activité, y compris la nature de ses activités.

b) L'entité est-elle inscrite à la cote d'une bourse?

c) Précisez votre relation avec l'entité.

d) Décrivez tous vos rôles et responsabilités en lien avec l'activité.

e) Indiquez l'ensemble des désignations et titres professionnels que vous utilisez dans l'exercice de l'activité.

4. Nombre d'heures de travail par semaine

Indiquez le nombre d'heures que vous consacrez par semaine à cette activité. _____

5. Conflits d'intérêts

Instructions : Veuillez remplir cette rubrique si vous exercez une activité à déclarer ailleurs qu'auprès de votre société parrainante. Ne la remplissez pas si vous exercez cette activité uniquement auprès de votre société parrainante.

Veuillez tenir compte de tout conflit d'intérêts important existant ou raisonnablement prévisible et de toute confusion réelle ou potentielle chez les clients.

a) L'activité donne-t-elle lieu à un conflit d'intérêts important entre le client et la société parrainante ou vous-même, ou crée-t-elle de la confusion chez le client? Dans la négative, expliquez pourquoi.

b) Décrivez *i)* les conflits d'intérêts importants, et *ii)* la façon dont ils seront traités au mieux des intérêts du client.

c) Décrivez *i)* la confusion chez les clients, et *ii)* la façon dont elle sera gérée.

d) Votre société parrainante et l'entité se sont-elles dotées de procédures pour repérer et traiter les conflits d'intérêts importants? Dans l'affirmative, veuillez confirmer que vous vous conformez à toutes ces procédures.

e) Indiquez le nom et le titre de la personne physique chez votre société parrainante ayant examiné et approuvé cette activité.

_____ »;

17° par la suppression, dans l'appendice H, de « Si vous demandez l'inscription dans une catégorie qui exige une expérience particulière, veuillez fournir des renseignements sur votre expérience, notamment votre niveau de responsabilité, la valeur des comptes sous votre supervision directe, le nombre d'années d'expérience à ce poste et l'expérience en matière de recherche, ainsi que le temps consacré à chaque activité. »;

18° par le remplacement de l'appendice I par le suivant :

« APPENDICE I – Démissions, licenciements et congédiements (rubrique 12)

Rubrique 12.1

Pour chaque allégation d'infraction à une loi, à un règlement, à une décision d'un tribunal ou d'un organisme de réglementation, à une règle ou à un règlement administratif, ou de manquement à une norme de conduite d'une société parrainante ou de toute organisation professionnelle, indiquez ci-dessous : 1) le nom de la société dont vous avez démissionné ou été licencié ou congédié; 2) s'il s'agit d'une démission, d'un licenciement ou d'un congédiement; 3) la date à laquelle vous avez cessé d'exercer vos fonctions; 4) les circonstances entourant votre démission, licenciement ou congédiement; 5) les détails de l'allégation (qu'elle soit ou non le motif de votre démission, licenciement ou congédiement, ou y ait ou non contribué), notamment les lois, les règlements, les décisions, les règles ou les règlements administratifs auxquels vous avez présumément contrevenu ou les normes de conduite auxquelles vous avez présumément omis de vous conformer; 6) les détails sur la façon dont l'allégation a été gérée; et 7) toute précision au sujet de la démission, du licenciement, du congédiement ou de l'allégation qui est pertinente pour déterminer votre aptitude à l'inscription ou si votre inscription est par ailleurs inacceptable.

Rubrique 12.2

Pour chaque allégation d'omission de superviser la conformité à une loi, à un règlement, à une décision d'un tribunal ou d'un organisme de réglementation, à une règle ou à un règlement administratif ou à une norme de conduite d'une société parrainante ou de toute organisation professionnelle, indiquez ci-dessous : 1) le nom de la société dont vous avez démissionné ou été licencié ou congédié; 2) s'il s'agit d'une démission, d'un licenciement ou d'un congédiement; 3) la date à laquelle vous avez cessé d'exercer vos fonctions; 4) les circonstances entourant votre démission, licenciement ou congédiement; 5) les détails de l'allégation (qu'elle soit ou non le motif de votre démission, licenciement ou congédiement, ou y ait ou non contribué); 6) les détails sur la façon dont l'allégation a été gérée; 7) toute précision au sujet de la démission, du licenciement, du congédiement ou de l'allégation qui est pertinente pour déterminer votre aptitude à l'inscription ou si votre inscription est par ailleurs inacceptable.

Rubrique 12.3

Pour chaque allégation de fraude ou de détournement de biens, y compris de vol, indiquez ci-dessous : 1) le nom de la société dont vous avez démissionné ou été licencié ou congédié; 2) s'il s'agit d'une démission, d'un licenciement ou d'un congédiement; 3) la date à laquelle vous avez cessé d'exercer vos fonctions; 4) les circonstances entourant votre démission, licenciement ou congédiement; 5) les détails de l'allégation (qu'elle soit ou non le motif de votre démission, licenciement ou congédiement, ou y ait ou non contribué); 6) les détails sur la façon dont l'allégation a été gérée; 7) toute précision au sujet de la démission, du licenciement, du congédiement ou de l'allégation qui est pertinente pour déterminer votre aptitude à l'inscription ou si votre inscription est par ailleurs inacceptable.

_____ »;

19° dans l'appendice J :

a) par le remplacement du paragraphe *c* de la rubrique 13.2 par le suivant :

« *c*

_____ »;

b) par le remplacement de la rubrique 13.3 par la suivante :

« Rubrique 13.3 Autre réglementation

a) Pour chaque inscription ou permis, indiquez ci-dessous : 1) le nom de la partie qui est ou était inscrite ou titulaire du permis; 2) s'il y a lieu, l'entité ou l'employeur pour lequel vous avez exercé l'activité nécessitant l'inscription ou un permis; 3) la période durant laquelle la partie a été inscrite ou titulaire du permis; 4) le type ou la catégorie d'inscription ou de permis; 5) l'autorité de réglementation ou la loi régissant l'inscription ou le permis; 6) le numéro de permis.

b) Pour chaque inscription ou permis refusé, indiquez ci-dessous : 1) le nom de la partie qui s'est vu refuser l'inscription ou le permis; 2) s'il y a lieu, l'entité ou l'employeur pour lequel vous avez exercé l'activité nécessitant l'inscription ou un permis; 3) l'autorité de réglementation qui a refusé l'inscription ou le permis, ou la loi en vertu de laquelle il l'a été; 4) le type ou la catégorie d'inscription ou de permis ayant été refusé; 5) la date du refus; 6) les motifs du refus.

c) Pour chaque ordonnance ou mesure disciplinaire, indiquez ci-dessous : 1) le nom de la partie contre laquelle l'ordonnance a été rendue, ou la procédure engagée; 2) l'autorité de réglementation ayant rendu l'ordonnance ou engagé la procédure, ou la loi en vertu de laquelle elle l'a été; 3) la date à laquelle l'avis de procédure a été délivré; 4) la date à laquelle l'ordonnance a été rendue, ou le règlement conclu, le cas échéant; 5) un résumé de tout avis, ordonnance ou règlement, y compris les sanctions imposées, le cas échéant; 6) si vous êtes ou étiez un associé, un administrateur, un dirigeant ou un actionnaire important de l'entité et personnellement désigné dans l'ordonnance ou visé par la mesure disciplinaire; 7) toute précision au sujet de l'ordonnance ou de la mesure disciplinaire qui est pertinente pour déterminer votre aptitude à l'inscription ou si votre inscription est par ailleurs inacceptable.

»;

20° par le remplacement, partout où ils se trouvent dans l'appendice K, des mots « la société » par les mots « l'entité »;

21° dans l'appendice L :

a) par le remplacement, dans la rubrique 15.1, des mots « du ou des demandeurs » par les mots « de chaque demandeur » et du mot « société » par le mot « entité »;

b) dans la rubrique 15.2 :

i) par l'insertion, dans le texte anglais et après « (2) », des mots « the name of »;

ii) par le remplacement du mot « société » par le mot « entité »;

iii) par l'insertion, dans le texte anglais et après le mot « allegations », de « , »;

22° par le remplacement de l'appendice M par le suivant :

**« APPENDICE M – Renseignements sur la situation financière
(rubrique 16)**

**Rubrique 16.1 Faillites, insolvabilités, propositions de
consommateur et arrangements avec les créanciers**

Instructions : Les propositions comprennent les propositions de consommateur.

a) Pour chaque événement, indiquez ci-dessous : 1) la date de la requête de mise en faillite, de la cession volontaire en faillite ou de la procédure analogue; 2) le nom de la personne ou de l'entité concernée; 3) tout montant actuellement dû; 4) les créanciers; 5) l'état de la situation; 6) un résumé de toute décision ou de tout règlement; 7) la date de la libération, le cas échéant; 8) toute précision au sujet de la requête de mise en faillite, de la cession volontaire en faillite ou de la procédure semblable qui est pertinente pour déterminer votre aptitude à l'inscription ou si votre inscription est par ailleurs inacceptable.

b) Pour chaque événement, indiquez ci-dessous : 1) la date de la proposition; 2) le nom de la personne ou de la société visée; 3) tout montant actuellement dû; 4) les créanciers; 5) l'état de la situation; 6) un résumé de toute décision ou de tout règlement; 7) toute précision au sujet de la proposition qui est pertinente pour déterminer votre aptitude à l'inscription ou si votre inscription est par ailleurs inacceptable.

c) Pour chaque événement, indiquez ci-dessous : 1) la date de la procédure; 2) le nom de la personne ou de l'entité visée; 3) tout montant actuellement dû; 4) les créanciers; 5) l'état de la situation; 6) un résumé de toute décision ou de tout règlement; 7) toute précision au sujet de la procédure qui est pertinente pour déterminer votre aptitude à l'inscription ou si votre inscription est par ailleurs inacceptable.

d) Pour chaque procédure, arrangement ou concordat avec les créanciers, indiquez ci-dessous : 1) la date de la procédure, de l'arrangement ou du concordat; 2) le nom de la personne ou de l'entité visée; 3) tout montant actuellement dû; 4) les créanciers; 5) l'état de la situation; 6) un résumé de toute décision ou de tout règlement; 7) toute précision au sujet de la procédure, de l'arrangement ou du concordat qui est pertinente pour déterminer votre aptitude à l'inscription ou si votre inscription est par ailleurs inacceptable.

Rubrique 16.2 Dettes

Pour chaque événement, indiquez ci-dessous : 1) le nom de la personne ou de l'entité qui ne s'est pas acquittée de ses obligations financières; 2) le montant dû au moment du manquement; 3) la personne ou l'entité à qui le montant est ou était dû; 4) toute date pertinente (par exemple, la date d'échéance des paiements ou la date à laquelle le paiement final a été effectué); 5) tout montant actuellement dû; 6) toute précision au sujet de la dette qui est pertinente pour déterminer votre aptitude à l'inscription ou si votre inscription est par ailleurs inacceptable, y compris la raison pour laquelle l'obligation n'a pas été remplie.

Rubrique 16.3 Cautionnement ou assurance détournement et vol

Pour chaque cautionnement ou assurance refusé, indiquez ci-dessous : 1) le nom de la société de cautionnement; 2) l'adresse de cette société; 3) la date du refus; 4) les motifs du refus.

Rubrique 16.4 Saisies-arrêts, saisies en mains tierces, jugements non exécutés ou directives de paiement

Pour chaque saisie-arrêt, saisie en mains tierces, jugement non exécuté ou directive de paiement en lien avec vos dettes ou celles qu'une entité a contractées alors que vous en étiez un associé, un administrateur, un dirigeant ou un actionnaire important, indiquez ci-dessous : 1) le montant dû au moment où a été prononcé la saisie-arrêt, la saisie en mains tierces, le jugement non exécuté ou la directive de paiement; 2) la personne ou l'entité à qui le montant est ou était dû; 3) toute date pertinente (par exemple, la date d'échéance des paiements ou la date à laquelle le paiement final a été effectué); 4) la raison pour laquelle la dette n'a pas été acquittée; 5) le pourcentage des revenus devant être saisis ou le montant à payer; 6) tout montant actuellement dû; 7) toute précision au sujet de la saisie-arrêt, de la saisie en mains tierces, du jugement non exécuté ou de la directive de paiement qui est pertinente pour déterminer votre aptitude à l'inscription ou si votre inscription est par ailleurs inacceptable.

_____ »;

23° par le remplacement, dans l'appendice N, des paragraphes *c* à *f* par les suivants :

« *c*) Indiquez le nom de toute autre personne ou entité vous ayant fourni des fonds à investir dans la société ainsi que votre relation avec elle, s'il y a lieu :

« *d*) Les fonds devant être investis (ou que l'on propose d'investir) sont-ils garantis directement ou indirectement par une personne ou une entité?

Oui Non

Si vous avez répondu « Oui », indiquez son nom et votre relation avec elle :

« e) Avez-vous directement ou indirectement renoncé à tout droit afférent à ces titres ou parts sociales ou avez-vous l'intention, une fois inscrit ou autorisé après examen du présent formulaire, de renoncer à de tels droits (notamment en hypothéquant les titres ou les parts sociales, en les mettant en gage ou en les déposant à titre de sûreté auprès d'une entité ou d'une personne)?

Oui Non

Si vous avez répondu « Oui », indiquez le nom de la personne ou de l'entité, votre relation avec elle et décrivez les droits auxquels vous avez renoncé ou renoncerez :

« f) Le propriétaire véritable des actions, obligations, garanties ou non, parts sociales ou billets que vous détenez est-il une autre personne :

Oui Non

Si vous avez répondu « Oui », remplissez les sections *g*, *h* et *i* »;

24° dans l'appendice O :

a) par le remplacement de l'intitulé par le suivant :

« APPENDICE O – Coordonnées pour l'avis et le consentement relatifs à la collecte et à l'utilisation de renseignements personnels »;

b) dans les coordonnées pour la Colombie-Britannique :

i) par le remplacement des mots « Freedom of Information Officer » par les mots « Registration staff »;

ii) par l'addition, à la fin, de ce qui suit :

« Courriel : Registration@bcsc.bc.ca »;

c) par le remplacement, dans les coordonnées pour la Nouvelle-Écosse, de « Deputy Director, Capital Markets » par le mot « Registration »;

d) dans les coordonnées pour la Saskatchewan :

i) par la suppression du mot « Deputy »;

ii) par l'addition, à la fin, de ce qui suit :

« Courriel : registrationfaa@gov.sk.ca »;

e) par la suppression, dans les coordonnées pour les Territoires du Nord-Ouest, du mot « Deputy »;

- f) dans les coordonnées pour le Yukon :
- i) par le remplacement des mots « Surintendant des valeurs mobilières » par les mots « Bureau du surintendant des valeurs mobilières du Yukon »;
- ii) par le remplacement de « 867-667-5314 » par « 867-667-5466 ».

12. L'Annexe 33-109A5 de ce règlement est modifiée :

- 1° par l'insertion, après l'intitulé, du paragraphe suivant :

« MISE EN GARDE – Commet une infraction quiconque donne sciemment des renseignements faux ou trompeurs à l'agent responsable ou à l'autorité en valeurs mobilières.

ATTESTATION

1. **Annexe 33-109A4** : Veuillez utiliser l'attestation suivante lorsque vous apportez des modifications au formulaire prévu à cette annexe.

Personne physique

Je, la personne physique, atteste ce qui suit à l'agent responsable, ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, de chaque territoire dans lequel je présente le présent formulaire ainsi qu'à tout organisme d'autoréglementation (OAR) compétent :

- j'ai lu ce formulaire;
- j'ai lu le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4 et compris tous les éléments qui y sont abordés, notamment les questions et, si l'établissement est une résidence, l'avis à la rubrique 9;
- j'ai discuté du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4 avec un directeur de succursale, un superviseur, un dirigeant ou un associé de ma société parrainante et, à ma connaissance, celui-ci est convaincu que j'ai compris tous les éléments qui y sont abordés, notamment les questions;
- à ma connaissance et après une demande de renseignements raisonnable, tous les renseignements que le présent formulaire contient sont véridiques et complets, y compris l'information qui doit figurer dans le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4 qui n'est pas modifiée par le présent formulaire;
- le cas échéant, je limiterai mes activités à celles qui sont autorisées dans ma catégorie d'inscription et par tout OAR.

Je consens à la collecte directe ou indirecte de mes renseignements personnels par chaque agent responsable, autorité en valeurs mobilières et OAR ainsi qu'à leur utilisation des façons prévues à la rubrique 3.

Société

J'atteste au nom de la société ce qui suit à l'agent responsable, ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, de chaque territoire dans lequel la société présente le présent formulaire et à tout OAR compétent :

- la personne physique dont le nom figure dans ce formulaire sera embauchée par la société parrainante comme personne physique inscrite ou personne physique autorisée;

- j'ai discuté du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4 avec la personne physique, ou un directeur de succursale, un superviseur, un dirigeant ou un associé en a discuté avec elle, et, à ma connaissance, elle comprend tous les éléments qui y sont abordés, notamment les questions.

Format BDNI :

Je, le représentant autorisé de la société, présente ces renseignements en fonction du pouvoir délégué par la société et la personne physique indiquées dans le présent formulaire. En cochant cette case, j'atteste ce qui suit :

a) la société m'a fourni tous les renseignements figurant dans ce formulaire et atteste ce qui précède;

b) la personne physique a fourni à la société tous les renseignements qui y sont présentés et atteste ce qui précède;

c) la personne physique a fourni le consentement susmentionné à la collecte et à l'utilisation de ses renseignements personnels.

Format différent du format BDNI :

Personne physique

En signant ci-dessous, je, la personne physique, atteste ce qui précède et consens à la collecte directe ou indirecte et à l'utilisation de mes renseignements personnels.

Signature de la personne physique : _____

Date : _____
(AAAA/MM/JJ)

Société

En signant ci-dessous, j'atteste au nom de la société ce qui précède.

Nom de la société : _____

Nom du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer : _____

Titre du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer : _____

Signature du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer : _____

Date : _____
(AAAA/MM/JJ)

2. Annexe 33-109A6 : Veuillez utiliser l'attestation suivante lorsque vous apportez des modifications au formulaire prévu à cette annexe.

En signant ci-dessous, j'atteste au nom de la société ce qui suit à l'agent responsable, ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, de chaque territoire dans lequel la société présente le présent formulaire ainsi qu'à tout organisme d'autoréglementation (OAR) compétent :

• j'ai lu le présent formulaire et compris tous les éléments qui y sont abordés, notamment les questions, et tous les renseignements qui y sont présentés sont, à ma connaissance et après une demande de renseignements raisonnable, véridiques et complets.

Nom de la société : _____

Nom du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer : _____

Titre du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer : _____

Signature du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer : _____

Date : _____
(AAAA/MM/JJ) »;

2° par le remplacement de la rubrique 3 par la suivante :

« Rubrique 3 Avis et consentement relatifs à la collecte et à l'utilisation de renseignements personnels

1. Avis de collecte et d'utilisation de renseignements personnels

Vos renseignements personnels sont recueillis par les autorités en valeurs mobilières et OAR indiqués à l'appendice A, ou pour leur compte. Ceux-ci peuvent demander des renseignements vous concernant à toute autorité gouvernementale ou autorité de réglementation, à tout organisme public ou privé, à toute personne physique ou morale, à tout employeur et ainsi qu'à tout autre organisme au Canada et à l'étranger.

Ces renseignements sont recueillis en vertu de la législation en valeurs mobilières et/ou de la législation sur les dérivés applicable (y compris celle sur les contrats à terme standardisés sur marchandises) qu'administrent les autorités en valeurs mobilières et en vertu des règles d'un OAR, dont les coordonnées sont indiquées à l'appendice A. Leur collecte, utilisation et communication est faite conformément à la législation en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

Les autorités en valeurs mobilières recueillent ces renseignements principalement afin de faire respecter les obligations, de s'acquitter de leurs fonctions ou d'exercer leurs pouvoirs en vertu de la législation en valeurs mobilières et/ou de la législation sur les dérivés (y compris celle sur les contrats à terme standardisés sur marchandises) qu'elles administrent. De leur côté, les OAR le font pour administrer leurs règles et veiller à leur application.

Les renseignements que vous avez volontairement fournis dans le présent formulaire ou qui ont été obtenus indirectement avec votre autorisation peuvent être recueillis à l'un des moments suivants :

- à tout moment pendant que vous êtes inscrit ou êtes une personne physique autorisée;
- au moment où votre société parrainante informe l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières, ou l'OAR que vous n'êtes plus autorisé à agir pour son compte ou n'êtes plus une personne physique autorisée à son égard.

Vous pouvez adresser vos questions sur la collecte, l'utilisation et la communication de ces renseignements à l'autorité en valeurs mobilières ou à l'OAR du territoire dans lequel ils sont présentés, aux coordonnées figurant à l'appendice A.

Certains renseignements, dont votre nom (notamment les pseudonymes, les noms commerciaux ou certains anciens noms), votre société parrainante et toute autre information pertinente concernant votre inscription, figureront dans un registre public des personnes physiques inscrites et, s'il y a lieu, sur la Liste des personnes sanctionnées.

Certaines autorités en valeurs mobilières peuvent communiquer à certaines entités, ou recevoir d'elles, des renseignements en vertu de dispositions distinctes de la législation en valeurs mobilières et/ou de la législation sur les dérivés (y compris celle sur les contrats à terme standardisés sur marchandises) qu'elles administrent, et les OAR peuvent communiquer ou recevoir des renseignements conformément à leurs règles. Le présent consentement et avis ne limite aucunement l'autorité, les pouvoirs, les obligations ou les droits conférés à une autorité en valeurs mobilières par la législation ou les règlements en vigueur dans son territoire.

2. Consentement à la collecte et à l'utilisation de renseignements personnels

En présentant le présent formulaire, vous consentez à la collecte directe ou indirecte de vos renseignements personnels par chaque autorité en valeurs mobilières et OAR ainsi qu'à leur utilisation des façons susmentionnées.

Parmi les renseignements personnels recueillis, on compte les suivants :

- les renseignements personnels fournis dans le présent formulaire;
- les renseignements personnels fournis par votre société parrainante;
- les renseignements concernant l'inscription ou tout permis pour la prestation de services financiers;
- les dossiers relatifs aux mesures d'application de la loi, y compris les dossiers des autorités policières;
- les dossiers de crédit;
- les dossiers relatifs à une faillite ou à tout autre cas d'insolvabilité;
- les relevés d'emploi ainsi que toute information reçue d'un employeur;
- les dossiers et renseignements reçus d'entités avec lesquelles vous avez ou avez eu une relation à titre d'entrepreneur indépendant ou de mandataire;
- les renseignements personnels disponibles en ligne;
- les dossiers d'autorités gouvernementales ou d'autorités de réglementation, d'OAR ou d'organisations professionnelles;
- les dossiers relatifs à toute procédure judiciaire et utilisés lors de celle-ci, notamment les dossiers de probation. »;

3° par la suppression des rubriques 4 et 5;

4° dans l'appendice A :

a) par le remplacement de l'intitulé par le suivant :

« **APPENDICE A – Coordonnées pour l'avis et le consentement relatifs à la collecte et à l'utilisation de renseignements personnels** »;

b) dans les coordonnées pour la Colombie-Britannique :

i) par le remplacement des mots « Freedom of Information Officer » par les mots « Registration staff »;

ii) par l'insertion, à la fin, de ce qui suit :

« Courriel : Registration@bcsc.bc.ca »;

c) par le remplacement, dans les coordonnées pour la Nouvelle-Écosse, de « Deputy Director, Capital Markets » par le mot « Registration »;

- d) dans les coordonnées pour la Saskatchewan :
- i) par la suppression du mot « Deputy »;
 - ii) par l'addition, à la fin, de ce qui suit :
« Courriel : registrationfcaa@gov.sk.ca »;
- e) par la suppression, dans les coordonnées pour les Territoires du Nord-Ouest, du mot « Deputy »;
- f) dans les coordonnées pour le Yukon :
- i) par le remplacement des mots « Surintendant des valeurs mobilières » par les mots « Bureau du surintendant des valeurs mobilières du Yukon »;
 - ii) par le remplacement de « 867-667-5314 » par « 867-667-5466 ».

13. L'Annexe 33-109A6 de ce règlement est modifiée :

- 1^o par le remplacement du texte sous le titre « Contenu du formulaire » par le suivant :

« Ce formulaire comporte les parties et appendices suivants :

Collecte et utilisation de renseignements personnels
 Attestation
 Partie 1 – Renseignements sur l'inscription
 Partie 2 – Coordonnées
 Partie 3 – Antécédents et structure de la société
 Partie 4 – Inscriptions antérieures
 Partie 5 – Situation financière
 Partie 6 – Relations avec les clients
 Partie 7 – Mesures prises en application de la loi
 Partie 8 – Poursuites
 Partie 9 – [supprimée]
 Appendice A – Coordonnées pour le consentement et l'avis relatifs à la collecte et à l'utilisation de renseignements personnels
 Appendice B – Acte d'acceptation de compétence et de désignation d'un mandataire aux fins de signification
 Appendice C – Annexe 31-103A1, Calcul de l'excédent du fonds de roulement

Vous êtes tenu de joindre au formulaire dûment rempli les documents justificatifs suivants :

1. L'Appendice B – Acte d'acceptation de compétence et de désignation d'un mandataire aux fins de signification pour chaque territoire dans lequel la société demande à s'inscrire (question 2.4)
2. Le plan d'affaires, le manuel des politiques et procédures et les conventions conclues avec les clients (sauf en Ontario) (question 3.3)
3. Les documents constitutifs (question 3.7)
4. L'organigramme de la société (question 3.11)

- (question 5.7)
5. L'organigramme des propriétaires (question 3.12)
 6. Le calcul de l'excédent du fonds de roulement (question 5.1)
 7. La résolution du conseil d'administration approuvant l'assurance
 8. Les états financiers audités (question 5.13)
 9. La lettre d'instructions à l'auditeur (question 5.14) »;

2° par le remplacement de la phrase qui précède le paragraphe « Mise à jour de l'information fournie sur ce formulaire » par la suivante :

« Commet une infraction quiconque donne sciemment des renseignements faux ou trompeurs à l'agent responsable ou à l'autorité en valeurs mobilières. »;

3° par le remplacement du paragraphe sous l'intitulé « Collecte et utilisation de renseignements personnels » par le suivant :

« En obtenant les renseignements sur la société, chaque autorité en valeurs mobilières et OAR indiqué à l'appendice A peut recevoir et recueillir les renseignements personnels des personnes physiques, le cas échéant, associées à celle-ci ainsi qu'à ses administrateurs, dirigeants, associés, membres du personnel, entrepreneurs et mandataires.

Ce processus pourrait inclure la collecte des renseignements suivants :

- les renseignements personnels fournis dans le présent formulaire;
- les renseignements concernant l'inscription ou tout permis pour la prestation de services financiers;
- les renseignements personnels disponibles en ligne;
- les dossiers d'autorités gouvernementales ou d'autorités de réglementation, d'OAR ou d'organisations professionnelles;
- les dossiers relatifs à toute procédure judiciaire et utilisés lors de celle-ci, notamment les dossiers de probation.

Toute autorité en valeurs mobilières ou tout OAR indiqué à l'appendice A peut demander des renseignements au sujet de la personne physique à toute autorité gouvernementale ou en valeurs mobilières, à tout organisme public ou privé, à toute personne physique ou morale, à tout employeur ainsi qu'à tout autre organisme au Canada et à l'étranger.

Ces renseignements personnels sont recueillis en vertu de la législation en valeurs mobilières et/ou de la législation sur les dérivés applicable (y compris celle sur les contrats à terme standardisés sur marchandises) des autorités en valeurs mobilières et en vertu des règles d'un OAR, dont les coordonnées sont indiquées à l'appendice A. Leur collecte, utilisation et communication est faite conformément à la législation en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

Les autorités en valeurs mobilières recueillent ces renseignements principalement afin de faire respecter les obligations, de s'acquitter de leurs fonctions ou d'exercer leurs pouvoirs en vertu de la législation en valeurs mobilières et/ou de la législation sur les dérivés (y compris celle sur les contrats à terme standardisés sur marchandises) qu'elles administrent. De leur côté, les OAR le font pour administrer leurs règles et veiller à leur application.

Les renseignements peuvent être recueillis à l'un des moments suivants :

- au moment où la société présente sa demande;
- à tout moment pendant que la société est inscrite;
- au moment où la société informe l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières, ou l'OAR de la radiation de son inscription.

Toute personne physique visée par le présent formulaire ou vous-même pouvez adresser vos questions sur la collecte, l'utilisation et la communication de ces renseignements à l'agent responsable, ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, ou à l'OAR du territoire où les renseignements requis sont présentés, aux coordonnées figurant à l'appendice A.

Certains renseignements concernant l'inscription relatifs à la société et à ses personnes physiques inscrites figureront dans un registre public, y compris les noms qu'utilise la société, l'adresse de son siège, si elle est inscrite ou non sur la Liste des personnes sanctionnées, les catégories et les territoires dans lesquels elle est inscrite, et si son inscription est assujettie à des conditions, de même que ses personnes physiques inscrites.

Certaines autorités en valeurs mobilières peuvent communiquer à certaines entités, ou recevoir d'elles, des renseignements en vertu de dispositions distinctes de la législation en valeurs mobilières et/ou de la législation sur les dérivés (y compris celle sur les contrats à terme standardisés sur marchandises) qu'elles administrent et les OAR peuvent communiquer ou recevoir des renseignements conformément à leurs règles. Le présent consentement et avis ne limite aucunement l'autorité, les pouvoirs, les obligations ou les droits conférés à une autorité en valeurs mobilières par la législation ou les règlements en vigueur dans son territoire.

MISE EN GARDE : Commet une infraction quiconque donne sciemment des renseignements faux ou trompeurs à l'agent responsable ou à l'autorité en valeurs mobilières.

ATTESTATION

En signant le présent formulaire, au nom de la société, :

1. j'atteste ce qui suit à l'agent responsable, ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, de chaque territoire dans lequel la société présente le présent formulaire ainsi qu'à tout organisme d'autoréglementation (OAR) applicable :

- j'ai lu ce formulaire;

- la société a présenté et déposé tous les renseignements exigés en vertu de la législation en valeurs mobilières et/ou de la législation sur les dérivés du territoire principal du Canada où elle demande à s'inscrire;

- à ma connaissance et après une demande de renseignements raisonnable, tous les renseignements qu'il contient sont véridiques et complets;

2. j'autorise l'autorité principale à donner à chaque autorité autre que l'autorité principale et, s'il y a lieu, à un OAR accès à tout renseignement que la société a déposé auprès d'elle ou qu'elle lui a présenté en vertu de la législation en valeurs mobilières et/ou de la législation sur les dérivés de ce territoire;

3. je reconnais que l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières, et l'OAR peuvent recueillir et communiquer les renseignements personnels des personnes physiques visées par le présent formulaire sous l'intitulé Collecte et utilisation de renseignements personnels;

4. je confirme que les personnes physiques visées par le présent formulaire ont été avisées que leurs renseignements personnels y figurent, des raisons juridiques de leur communication, de l'utilisation qui en sera faite et des façons d'obtenir de plus amples renseignements.

Nom de la société : _____

Nom du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer : _____

Titre du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer : _____

Signature du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer : _____

Date : _____
(AAAA/MM/JJ) »;

4° par le remplacement, dans la rubrique 2.4, du mot « remplie » par le mot « signée »;

5° par le remplacement de la rubrique 3.10 par la suivante :

« 3.10. Personnes physiques autorisées

Indiquez toutes les personnes physiques autorisées de la société.

Précisez la raison pour laquelle la personne physique est considérée comme une personne physique autorisée (par exemple, elle est un administrateur, un associé, un actionnaire, ou une personne physique autorisée au sens du paragraphe c de la définition de cette expression à l'article 1.1 du Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription).

Nom	Type de personne physique autorisée	Numéro BDNI, le cas échéant

»;

6^o par le remplacement de la rubrique 3.12 par la suivante :

« 3.12. Organigramme des propriétaires

Joignez un organigramme illustrant la structure et la propriété de la société. Il faut y inclure toutes les sociétés mères ainsi que tous les membres du même groupe et filiales visés. Précisez lesquels sont inscrits en vertu de la législation en valeurs mobilières d'un territoire du Canada, ainsi que leur numéro BDNI.

Indiquez le nom de la personne de même que la catégorie, le type et le nombre de titres avec droits de vote qu'elle détient, ainsi que le pourcentage des droits de vote que ceux-ci représentent. »;

7^o par le remplacement du tableau de la rubrique 4.6 par le suivant :

«

Nom de l'entité	
Type de permis ou d'inscription	
Numéro de permis	
Autorité/organisme	
Date d'inscription (aaaa/mm/jj)	Date d'expiration, le cas échéant (aaaa/mm/jj)
Territoire	

»;

8^o par le remplacement, dans le paragraphe *b* de la rubrique 5.13, des mots « rapport financier intermédiaire » par les mots « l'information financière intermédiaire (prévues à l'article 12.11 du Règlement 31-103) »;

9^o par la suppression de la partie 9;

- 10° dans l'appendice A :
- a) dans les coordonnées pour la Colombie-Britannique :
 - i) par le remplacement des mots « Freedom of Information Officer » par les mots « Registration staff »;
 - ii) par l'insertion, à la fin, de ce qui suit :
« Courriel : Registration@bcsc.bc.ca »;
 - b) par le remplacement, dans les coordonnées pour la Nouvelle-Écosse, de « Deputy Director, Capital Markets » par le mot « Registration »;
 - c) dans les coordonnées pour la Saskatchewan :
 - ii) par la suppression du mot « Deputy »;
 - iii) par l'insertion, à la fin, de ce qui suit :
« Courriel : registrationfcaa@gov.sk.ca »;
 - d) par la suppression, dans les coordonnées pour les Territoires du Nord-Ouest, du mot « Deputy »;
 - e) dans les coordonnées pour le Yukon :
 - i) par le remplacement des mots « Surintendant des valeurs mobilières » par les mots « Bureau du surintendant des valeurs mobilières du Yukon »;
 - ii) par le remplacement de « 867-667-5314 » par « 867-667-5466 »;
- 11° par le remplacement du paragraphe 7 de l'appendice B par le suivant :
- « 7. Pendant une période de 6 ans après qu'elle a cessé d'être inscrite, la société dépose un nouvel acte d'acceptation de compétence et de désignation d'un mandataire aux fins de signification signé, en la forme prévue aux présentes, dans les délais suivants :
- a. au plus tard le 15^e jour après l'expiration du présent acte;
 - b. au plus tard le 15^e jour après tout changement dans le nom ou l'adresse du mandataire aux fins de signification. »;
- 12° par le remplacement, dans les notes relatives à la ligne 5 de l'appendice C, des mots « Manuel de l'ICCA » par les mots « Manuel de CPA Canada ».

14. L'Annexe 33-109A7 de ce règlement est modifiée :

1° par l'insertion, après l'intitulé, de ce qui suit :

« MISE EN GARDE – Commet une infraction quiconque donne sciemment des renseignements faux ou trompeurs à l'agent responsable ou à l'autorité en valeurs mobilières.

ATTESTATION

Personne physique

Je, la personne physique, atteste ce qui suit à l'agent responsable, ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, de chaque territoire dans lequel je présente le présent formulaire ainsi qu'à tout organisme d'autoréglementation (OAR) compétent :

- j'ai lu ce formulaire et compris tous les éléments qui y sont abordés, notamment les questions et, si l'établissement est une résidence, l'avis à la rubrique 5;

- j'ai discuté de ce formulaire avec un directeur de succursale, un superviseur, un dirigeant ou un associé de ma société parrainante et, à ma connaissance, celui-ci est convaincu que j'ai compris tous les éléments qui y sont abordés, notamment les questions;

- à ma connaissance et après une demande de renseignements raisonnable, tous les renseignements qu'il contient sont véridiques et complets;

- le cas échéant, je limiterai mes activités à celles qui sont autorisées dans ma catégorie d'inscription et par tout OAR;

- la nouvelle société parrainante comprend que toutes les conditions de mon inscription qui n'ont pas été remplies auprès de mon ancienne société parrainante demeurent en vigueur et elle convient d'assumer toute obligation continue qui incombait à cette dernière à l'égard de mon inscription en vertu de ces conditions.

Je consens à la collecte directe ou indirecte de mes renseignements personnels par chaque agent responsable, autorité en valeurs mobilières et OAR ainsi qu'à leur utilisation des façons prévues à la rubrique 10.

Société

J'atteste au nom de la société ce qui suit à l'agent responsable, ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, de chaque territoire dans lequel la société présente le présent formulaire et à tout OAR compétent :

- la personne physique dont le nom figure dans ce formulaire sera embauchée par la société parrainante comme personne physique inscrite ou personne physique autorisée;

- j'ai discuté de ce formulaire avec la personne physique, ou un directeur de succursale, un superviseur, un dirigeant ou un associé en a discuté avec elle, et, à ma connaissance, elle comprend tous les éléments qui y sont abordés, notamment les questions;

- la nouvelle société parrainante comprend que toutes les conditions de l'inscription de la personne physique qui n'ont pas été remplies auprès de son ancienne société parrainante demeurent en vigueur et elle convient d'assumer toute obligation continue qui incombait à cette dernière à l'égard de la personne physique en vertu de ces conditions.

Format BDNI :

Je, le représentant autorisé de la société, présente ces renseignements en fonction du pouvoir délégué par la société et la personne physique indiquées dans le présent formulaire. En cochant cette case, j'atteste ce qui suit :

a) la société m'a fourni tous les renseignements figurant dans ce formulaire et atteste ce qui précède;

b) la personne physique a fourni à la société tous les renseignements qui y sont présentés et atteste ce qui précède;

c) la personne physique a fourni le consentement susmentionné à la collecte et à l'utilisation de ses renseignements personnels.

Format différent du format BDNI :

Personne physique

En signant ci-dessous, je, la personne physique, atteste ce qui précède et consens à la collecte directe ou indirecte et à l'utilisation de mes renseignements personnels.

Signature de la personne physique : _____

Date : _____
(AAAA/MM/JJ)

Société

En signant ci-dessous, j'atteste au nom de la société ce qui précède.

Nom de la société : _____

Nom du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer : _____

Titre du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer : _____

Signature du dirigeant ou de l'associé autorisé à signer : _____

Date : _____
(AAAA/MM/JJ) »;

2° par le remplacement des instructions générales par les suivantes :

« INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Le présent formulaire doit être rempli et présenté à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, ou à l'organisme d'autoréglementation (OAR) dans les cas suivants :

- une personne physique a quitté une société parrainante et demande le rétablissement de son inscription dans une ou plusieurs des mêmes catégories ou de sa qualité de personne physique autorisée auprès d'une nouvelle société parrainante;
- la catégorie d'inscription de la nouvelle société parrainante est la même que celle de l'ancienne société parrainante de la personne physique.

Un seul formulaire doit être rempli et présenté, peu importe le nombre de catégories d'inscription ou de qualités de personne physique autorisée visé par la demande de rétablissement.

La personne physique peut faire rétablir son inscription ou sa qualité de personne physique autorisée au moyen du présent formulaire. Les conditions suivantes doivent toutefois être réunies :

1. ce formulaire est présenté au plus tard 90 jours après la date de cessation de la relation de la personne physique avec son ancienne société parrainante à titre de salarié, d'associé ou de mandataire;

2. les renseignements figurant dans le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4 étaient à jour à la date de cessation de la relation de la personne physique avec son ancienne société parrainante à titre de salarié, d'associé ou de mandataire;

3. si ce formulaire est présenté le 6 juin 2023 ou ultérieurement, à la date de sa présentation, les renseignements sur la personne physique figurant dans la Base de données nationale d'inscription n'indiquent pas « Il n'y a aucune réponse à cette question » à l'égard de l'une des rubriques du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4;

4. aucune modification n'a été apportée aux renseignements présentés antérieurement à l'égard des rubriques suivantes du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4 depuis que la personne physique a quitté son ancienne société parrainante :

- la rubrique 13 (Renseignements concernant la réglementation), à l'exception des changements au paragraphe a du point 3 de cette rubrique;

- la rubrique 14 (Renseignements sur les infractions criminelles);
- la rubrique 15 (Renseignements sur les poursuites civiles);
- la rubrique 16 (Renseignements sur la situation financière);

5. au moment de la cessation de sa relation avec son ancienne société parrainante, la personne physique ne faisait l'objet d'aucune allégation, au Canada ou à l'étranger, selon laquelle elle ne serait pas jugée apte à l'inscription ou que celle-ci serait inacceptable, notamment aucune allégation relative aux infractions suivantes :

- un crime;

- une infraction à une loi, à un règlement ou à une décision d'un tribunal ou d'un organisme de réglementation;
- une contravention à une règle ou à un règlement d'un OAR, d'une organisation professionnelle ou d'un organisme semblable;
- un manquement à toute norme de conduite de la société parrainante ou de toute organisation professionnelle.

Si toutes les conditions ci-dessus ne sont pas réunies, la personne physique doit faire rétablir son inscription en présentant le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4 et en faisant une demande intitulée « Réactivation d'inscription » sur le site Web de la BDNI. »;

3° par le remplacement du point 2 de la rubrique 2 par le suivant :

« 2. Indiquez, en cochant la case appropriée, chaque province ou territoire dans lequel vous demandez le rétablissement de votre inscription ou, si vous demandez le rétablissement de votre qualité de personne physique autorisée, indiquez, en cochant la case appropriée, chaque province ou territoire dans lequel votre société parrainante est inscrite :

- Tous les territoires
- Alberta
- Colombie-Britannique
- Île-du-Prince-Édouard
- Manitoba
- Nouveau-Brunswick
- Nouvelle-Écosse
- Nunavut
- Ontario
- Québec
- Saskatchewan
- Terre-Neuve-et-Labrador
- Territoires du Nord-Ouest
- Yukon »;

4° par l'addition, après le paragraphe 5 de la rubrique 5, du suivant :

« 6. Avis relatif à l'établissement qui est une résidence

Aux fins de l'application de la législation en valeurs mobilières et/ou de la législation sur les dérivés, y compris celle sur les contrats à terme standardisés sur marchandises, l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières peut avoir besoin d'accéder à l'établissement afin d'y vérifier les dossiers de la société inscrite. S'il y a lieu, l'OAR peut aussi demander à y accéder pour l'application de ces règles.

Si l'établissement précisé dans ce formulaire est une résidence, l'agent responsable, l'autorité en valeurs mobilières ou l'OAR peuvent demander le consentement pour y entrer.

Tout refus de consentement peut empêcher l'agent responsable, l'autorité en valeurs mobilières ou l'OAR d'accéder aux dossiers que la société inscrite conserve dans l'établissement afin de déterminer s'il y a conformité avec la législation en valeurs mobilières et la législation sur les dérivés (y compris celle sur les contrats à terme standardisés sur marchandises) ou avec les règles de l'OAR, et ainsi les amener à prendre des mesures à cet égard. »;

5° par le remplacement de la rubrique 7 par la suivante :

« Rubrique 7 Activités à déclarer

Nom de votre nouvelle société parrainante : _____

1. Activités exercées auprès de votre société parrainante

Instructions : Décrivez tous vos rôles et responsabilités auprès de votre société parrainante, qu'ils aient ou non un lien avec les valeurs mobilières (par exemple, la vente de titres, l'examen de documents de commercialisation, du soutien informatique, la négociation de contrats d'emploi, la vente de produits et de services bancaires et d'assurance). Ajoutez toute autre information au sujet du poste que vous occupez auprès de votre société parrainante qui, selon vous, serait pertinente pour l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières (par exemple, si votre rôle est spécialisé). Ainsi, si vous demandez à être inscrit à titre de représentant-conseil dont l'activité se limite à la gestion des relations avec les clients, veuillez l'indiquer comme suit dans l'appendice D : « Personne physique demandant l'inscription à titre de représentant-conseil – gestion des relations avec les clients ».

Veillez remplir l'appendice D relativement à vos rôles et responsabilités auprès de votre société parrainante.

2. Activités externes à déclarer

Instructions : Tenez compte de toutes les activités auxquelles vous participez ailleurs qu'auprès de votre société parrainante, que vous receviez ou non une rémunération en contrepartie et qu'il s'agisse ou non d'activités professionnelles. Les activités exercées pour une entité du même groupe sont considérées comme des activités externes à votre société parrainante. Si l'une des catégories suivantes décrit une ou plusieurs de vos activités, veuillez remplir un appendice D distinct pour chaque activité ou entité. Si plusieurs activités sont exercées pour une entité, ne remplissez qu'un seul appendice G pour l'ensemble d'entre elles.

Il n'y a pas lieu de déclarer les activités non rémunérées ne faisant pas partie des catégories 1 à 5 (soit, en règle générale, celles qui ne comportent pas la prestation de services financiers ou de services en valeurs mobilières et qui ne sont pas des postes d'influence, comme le fait d'être entraîneur de soccer dans une ligue pour enfants).

Catégorie 1 – Activités exercées auprès d'une autre société inscrite

Instructions : Déclarez les activités exercées auprès de sociétés inscrites autres que votre société parrainante. Toutes les activités appartenant à cette catégorie doivent être déclarées, que vous receviez ou non une rémunération en contrepartie. Un actionnaire important s'entend de tout actionnaire qui, au total, est directement ou indirectement propriétaire de titres lui assurant 10 % ou plus des droits de vote rattachés à l'ensemble des titres avec droit de vote en circulation.

Si vous êtes un administrateur, un dirigeant, un salarié, un entrepreneur, un consultant, un mandataire ou un fournisseur de services d'une société inscrite autre que votre société parrainante, que vous occupez tout autre poste équivalent auprès de cette société inscrite ou, encore, que vous en êtes un actionnaire important ou un associé, veuillez remplir un appendice D distinct à son égard.

Catégorie 2 – Activités exercées auprès d'une entité qui reçoit une rémunération d'une société inscrite

Si vous êtes un administrateur, un dirigeant, un salarié, un entrepreneur, un consultant ou un mandataire d'une entité visée, que vous occupez tout autre poste équivalent auprès d'elle ou, encore, que vous en êtes un actionnaire important ou un associé, veuillez remplir un appendice D distinct à son égard.

Dans cette catégorie, une « entité visée » désigne une entité qui reçoit une rémunération d'une société inscrite pour les activités que vous exercez pour votre société parrainante ou une autre société inscrite.

Catégorie 3 – Autres activités liées aux valeurs mobilières

Instructions : Toutes les activités appartenant à cette catégorie doivent être déclarées, que vous receviez ou non une rémunération en contrepartie. Il n'est pas nécessaire de déclarer une activité caritative ou toute autre activité de financement ne comportant pas l'émission de titres ou de dérivés.

Si, à tout moment au cours des 7 dernières années, vous avez directement participé à une collecte de capitaux pour une entité au moyen de l'émission de titres ou de dérivés ou à la promotion de titres ou de dérivés d'une entité en vue de leur placement dans le cadre d'activités exercées ailleurs qu'auprès de votre société parrainante ou d'une autre société inscrite, veuillez remplir un appendice D distinct pour chacune de ces entités.

Les administrateurs et dirigeants d'émetteurs assujettis et d'entités qui, à tout moment au cours des 7 dernières années, ont réuni des capitaux au moyen de l'émission de titres ou de dérivés sont considérés avoir directement participé à une telle collecte pour cette entité.

Catégorie 4 – Prestation de services financiers ou de services liés aux finances

Instructions : Toutes les activités appartenant à cette catégorie doivent être déclarées, que vous receviez ou non une rémunération en contrepartie. Par exemple, les activités bénévoles en lien avec votre connaissance des services financiers ou des services en valeurs mobilières doivent être déclarées sous cette catégorie, tout comme le fait que vous êtes le propriétaire ou un dirigeant d'une entité fournissant pareils services. Un actionnaire important s'entend de tout actionnaire qui, au total, est directement ou indirectement propriétaire de titres lui assurant 10 % ou plus des droits de vote rattachés à l'ensemble des titres avec droit de vote en circulation.

Veuillez remplir un appendice D distinct pour chaque activité, le cas échéant, si vous répondez à l'un des critères suivants :

- vous vendez ou négociez des polices d'assurance, notamment à titre de courtier ou d'agent d'assurance;
- vous fournissez des produits et des services de prêt ou de dépôt, ou d'autres produits et services bancaires;
- vous exploitez une entreprise de services monétaires offrant, entre autres, des services d'échange de devises, de transfert de fonds ou, encore, d'émission et d'encaissement de mandats, de chèques de voyage ou d'instruments similaires;
- vous facilitez ou administrez des prêts hypothécaires, notamment à titre de courtier ou d'agent hypothécaire, ou d'administrateur d'hypothèques;
- vous remplissez des déclarations de revenus ou fournissez des conseils fiscaux;
- vous aidez à établir des programmes financiers à long terme, notamment par la prestation de conseils financiers ou en matière de planification financière (y compris la planification successorale);
- vous fournissez des services de financement des sociétés, notamment à titre de contrôleur, de trésorier et de chef des finances;
- vous fournissez à des personnes en difficultés financières des conseils en restructuration du crédit ou de dettes;
- vous êtes un conseiller en régimes de retraite;

- vous fournissez des conseils sur les fusions et acquisitions;
- vous fournissez des services de comptabilité ou de tenue de comptes;
- vous effectuez une surveillance ou un examen indépendant, ou fournissez une opinion d'expert en ce qui a trait à la gestion des actifs financiers d'une entité;
- vous octroyez des prêts ou acceptez des dépôts d'argent (par exemple en tant qu'institution financière non bancaire offrant d'autres formes de financement);
- vous offrez d'autres services financiers ou liés aux finances que ceux énumérés ci-dessus.

Veillez également remplir un appendice D distinct pour chaque activité, le cas échéant, si vous êtes un administrateur ou un dirigeant d'une entité qui fournit au moins l'un des services susmentionnés, que vous occupez tout autre poste équivalent auprès d'elle ou, encore, que vous en êtes un actionnaire important ou un associé actif.

Catégorie 5 – Postes d'influence

Instructions : Tous les postes d'influence (par exemple, médecin, chef d'un organisme religieux) doivent être déclarés, que vous receviez ou non une rémunération en contrepartie. Pour obtenir des indications, veuillez aussi consulter l'article 13.4.3 du Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites (chapitre V-1.1, r. 10) et de l'instruction générale connexe.

Veillez remplir un appendice D distinct pour chaque poste d'influence que vous occupez. »;

5° par le remplacement, dans la rubrique 9, du point 2 par le suivant :

« **2.** Cochez la case ci-dessous – **Je suis habilité(e) à déposer le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A7** – seulement si toutes les conditions suivantes sont réunies :

a) les renseignements figurant dans le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4 étaient à jour lorsque vous avez quitté votre société parrainante;

b) aucune modification n'a été apportée aux renseignements indiqués sous le point 1 de la rubrique 9 ci-dessus;

c) si ce formulaire est présenté le 6 juin 2023 ou ultérieurement, à la date de sa présentation, vos renseignements dans la Base de données nationale d'inscription n'indiquent pas « Il n'y a aucune réponse à cette question » à l'égard de l'une des rubriques du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4;

d) au moment de la cessation de votre relation avec votre ancienne société parrainante, vous ne faisiez l'objet d'aucune allégation, au Canada ou à l'étranger, selon laquelle vous ne seriez pas jugé apte à l'inscription ou que celle-ci serait inacceptable, notamment aucune allégation relative aux infractions suivantes :

- un crime;
- une infraction à une loi, à un règlement ou à une décision d'un tribunal ou d'un organisme de réglementation;
- une contravention à une règle ou à un règlement d'un OAR, d'une organisation professionnelle ou d'un organisme semblable;
- un manquement à toute norme de conduite de la société parrainante ou de toute organisation professionnelle.

Si les conditions ci-dessus, nécessaires pour cocher la case « Je suis habilité (e) à déposer le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A7 », ne sont pas réunies, vous devez faire rétablir votre inscription en présentant le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4 et en faisant une demande intitulée « Réactivation d'inscription » sur le site Web de la BDNI. Si vous présentez ce formulaire dans un format différent du format BDNI, vous devez le remplir en entier.

Je suis habilité (e) à déposer le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A7 »;

6° par le remplacement de la rubrique 10 par la suivante :

« Rubrique 10 Acceptation de compétence et avis et consentement relatifs à la collecte et à l'utilisation de renseignements personnels

1. Acceptation de compétence

En présentant le présent formulaire, vous acceptez d'être assujéti à la législation sur les valeurs mobilières et/ou à la législation sur les dérivés de chaque territoire du Canada (y compris celle sur les contrats à terme standardisés sur marchandises) ainsi qu'aux règlements administratifs, règlements, décisions et politiques (ci-après, les « règles ») des OAR auxquels vous le présentez. Vous acceptez notamment la compétence de tout tribunal ou de toute instance se rapportant aux activités que vous exercez à titre de personne inscrite ou d'associé, d'administrateur ou de dirigeant d'une personne inscrite en vertu de l'une ou l'autre législation, ou des deux, ou à titre de personne autorisée en vertu des règles.

2. Avis de collecte et d'utilisation de renseignements personnels

Vos renseignements personnels sont recueillis par les autorités en valeurs mobilières et OAR indiqués à l'appendice F, ou pour leur compte. Ceux-ci peuvent demander des renseignements vous concernant à toute autorité gouvernementale ou autorité de réglementation, à tout organisme public ou privé, à toute personne physique ou morale, à tout employeur ainsi qu'à tout autre organisme au Canada et à l'étranger.

Ces renseignements personnels sont recueillis en vertu de la législation en valeurs mobilières et/ou de la législation sur les dérivés applicable (y compris celle sur les contrats à terme standardisés sur marchandises) des autorités en valeurs mobilières et en vertu des règles d'un OAR, dont les coordonnées sont indiquées à l'appendice F. Leur collecte, utilisation et communication est faite conformément à la législation en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

Les autorités en valeurs mobilières recueillent ces renseignements principalement afin de faire respecter les obligations, de s'acquitter de leurs fonctions ou d'exercer leurs pouvoirs en vertu de la législation en valeurs mobilières et/ou de la législation sur les dérivés (y compris celle sur les contrats à terme standardisés sur marchandises) qu'elles administrent. De leur côté, les OAR le font pour administrer leurs règles et veiller à leur application.

Les renseignements que vous avez volontairement fournis dans le présent formulaire ou qui ont été obtenus indirectement avec votre autorisation peuvent être recueillis aux moments suivants :

- au moment de votre demande;
- à tout moment pendant que vous êtes inscrit ou êtes une personne physique autorisée;
- au moment où votre société parrainante informe l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières, ou l'OAR que vous n'êtes plus autorisé à agir pour son compte ou n'êtes pas une personne physique autorisée à son égard.

Vous pouvez adresser vos questions sur la collecte, l'utilisation et la communication de ces renseignements à l'autorité en valeurs mobilières ou à l'OAR du territoire dans lequel ils sont présentés. Pour plus de détails, se reporter à l'appendice F.

Certains renseignements, dont votre nom (notamment les pseudonymes, noms commerciaux ou certains anciens noms), votre société parrainante et toute autre information pertinente concernant votre inscription, figureront dans un registre public des personnes physiques inscrites et, s'il y a lieu, sur la Liste des personnes sanctionnées.

Certaines autorités en valeurs mobilières peuvent communiquer à certaines entités, ou recevoir d'elles, des renseignements en vertu de dispositions distinctes de la législation en valeurs mobilières et/ou de la législation sur les dérivés (y compris celle sur les contrats à terme standardisés sur marchandises) qu'elles administrent, et les OAR peuvent communiquer ou recevoir de l'information conformément à leurs règles. Le présent consentement et avis ne limite aucunement l'autorité, les pouvoirs, les obligations ou les droits conférés à une autorité en valeurs mobilières par la législation ou les règlements en vigueur dans son territoire.

3. Consentement à la collecte et à l'utilisation de renseignements personnels

En présentant le présent formulaire, vous consentez à la collecte directe ou indirecte de vos renseignements personnels par chaque autorité en valeurs mobilières et OAR ainsi que leur utilisation des façons susmentionnées.

Parmi les renseignements personnels recueillis, on compte les suivants :

- les renseignements personnels fournis dans le présent formulaire;
- les renseignements personnels fournis par votre société parrainante;
- les renseignements concernant l'inscription ou tout permis pour la prestation de services financiers;
- les dossiers relatifs aux mesures d'application de la loi, y compris les dossiers des autorités policières;
- les dossiers de crédit;
- les dossiers relatifs à une faillite ou à tout autre cas d'insolvabilité;
- les relevés d'emploi ainsi que toute information reçue d'un employeur;
- les dossiers et renseignements reçus d'entités avec lesquelles vous avez ou avez eu une relation à titre d'entrepreneur indépendant ou de mandataire;
- les renseignements personnels disponibles en ligne;
- les dossiers d'autorités gouvernementales ou d'autorités de réglementation, d'OAR ou d'organisations professionnelles;
- les dossiers relatifs à toute procédure judiciaire et utilisés lors de celle-ci, notamment les dossiers de probation. »;

7° par la suppression des rubriques 11 et 12;

8° par l'insertion, dans l'appendice B, sous « **OCRCVM** » et après « Représentant en placement », des catégories suivantes :

- « Gestionnaire de portefeuille
 Gestionnaire de portefeuille adjoint »;

9° par le remplacement de l'appendice D par le suivant :

« APPENDICE D – Activités à déclarer (rubrique 7)

1. Date de début _____
(AAAA/MM/JJ)

2. Renseignements sur la société parrainante ou une autre entité

Cochez cette case si l'activité à déclarer est exercée auprès de votre société parrainante.

Si vous exercez cette activité auprès de votre société parrainante, vous n'avez pas à fournir son nom ni son adresse, mais devez indiquer le nom et le titre de votre supérieur immédiat. Pour tous les autres types d'activités à déclarer, veuillez fournir l'information suivante :

Nom de l'entreprise ou de l'employeur :

Adresse de l'entreprise ou de l'employeur :

_____ (numéro, rue, ville, province, territoire ou État, pays).

Nom et titre de votre supérieur immédiat :

3. Description de l'activité à déclarer et de vos rôles et responsabilités

Instructions : Si vous remplissez le présent appendice pour les activités que vous exercez auprès de votre société parrainante, pour le point e ci-après, veuillez fournir le ou les titres que vous utiliserez une fois inscrit, et si vous êtes déjà inscrit, le ou les titres utilisés à la date du présent dépôt.

a) Décrivez l'entité auprès de laquelle ou pour laquelle vous exercez l'activité, y compris la nature de ses activités.

b) L'entité est-elle inscrite à la cote d'une bourse?

c) Précisez votre relation avec l'entité.

d) Décrivez tous vos rôles et responsabilités en lien avec l'activité.

e) Indiquez l'ensemble des désignations et titres professionnels que vous utilisez dans l'exercice de l'activité.

4. Nombre d'heures de travail par semaine

Indiquez le nombre d'heures que vous consacrez par semaine à cette activité? _____

5. Conflits d'intérêts

Instructions : Veuillez remplir cette rubrique si vous exercez une activité à déclarer ailleurs qu'auprès de votre société parrainante. Ne la remplissez pas si vous exercez cette activité uniquement auprès de votre société parrainante.

Veillez tenir compte de tout conflit d'intérêts important existant ou raisonnablement prévisible et de toute confusion réelle ou potentielle chez les clients.

a) L'activité donne-t-elle lieu à un conflit d'intérêts important entre le client et la société parrainante ou vous-même, ou crée-t-elle de la confusion chez le client? Dans la négative, expliquez pourquoi.

b) Décrivez *i)* les conflits d'intérêts importants, et *ii)* la façon dont ils seront traités au mieux des intérêts du client.

c) Décrivez *i)* la confusion chez les clients, et *ii)* la façon dont elle sera gérée.

d) Votre société parrainante et l'entité se sont-elles dotées de procédures pour repérer et traiter les conflits d'intérêts importants? Dans l'affirmative, veuillez confirmer que vous vous conformez à toutes ces procédures.

e) Indiquez le nom et le titre de la personne physique chez votre société parrainante ayant examiné et approuvé cette activité.

_____ »;

10° par le remplacement, dans l'appendice E, des paragraphes c à f par les suivants :

« c) Indiquez le nom de toute autre personne ou entité vous ayant fourni des fonds à investir dans la société ainsi que votre relation avec elle, s'il y a lieu :

« d) Les fonds devant être investis (ou que l'on propose d'investir) sont-ils garantis directement ou indirectement par une personne ou une entité?

Oui Non

Si vous avez répondu « Oui », indiquez son nom et votre relation avec elle :

« e) Avez-vous directement ou indirectement renoncé à tout droit afférent à ces titres ou parts sociales ou avez-vous l'intention, une fois inscrit ou autorisé après examen du présent formulaire, de renoncer à de tels droits (notamment en hypothéquant les titres ou les parts sociales, en les mettant en gage ou en les déposant à titre de sûreté auprès d'une entité ou d'une personne)?

Oui Non

Si vous avez répondu « Oui », indiquez le nom de la personne ou de l'entité, votre relation avec elle et décrivez les droits auxquels vous avez renoncé ou renoncerez :

« f) Le propriétaire véritable des actions, obligations, garanties ou non, parts sociales ou billets que vous détenez est-il une autre personne :

Oui Non

Si vous avez répondu « Oui », remplissez les sections g, h et i. »;

11° dans l'appendice F :

a) par le remplacement de l'intitulé par le suivant :

« APPENDICE F – Coordonnées pour l’avis et le consentement relatifs à la collecte et à l’utilisation de renseignements personnels »;

- b)* dans les coordonnées pour la Colombie-Britannique :
- i)* par le remplacement des mots « Freedom of Information Officer » par les mots « Registration staff »;
- ii)* par l’addition, à la fin, de ce qui suit :
- « Courriel : Registration@besc.bc.ca »;
- c)* par le remplacement, dans les coordonnées pour la Nouvelle-Écosse, de « Deputy Director, Capital Markets » par le mot « Registration »;
- d)* dans les coordonnées pour la Saskatchewan :
- ii)* par la suppression du mot « Deputy »;
- iii)* par l’addition, à la fin, de ce qui suit :
- « Courriel : registrationfcaa@gov.sk.ca »;
- e)* par la suppression, dans les coordonnées pour les Territoires du Nord-Ouest, du mot « Deputy »;
- f)* dans les coordonnées pour le Yukon :
- i)* par le remplacement des mots « Surintendant des valeurs mobilières » par les mots « Bureau du surintendant des valeurs mobilières du Yukon »;
- ii)* par le remplacement de « 867-667-5314 » par « 867-667-5466 ».

15. 1° Le présent règlement entre en vigueur le 6 juin 2022.

2° En Saskatchewan, malgré le paragraphe 1, le présent règlement entre en vigueur à la date de son dépôt auprès du registraire des règlements si celle-ci tombe après le 6 juin 2022.

76561

**MODIFICATION DE L'INSTRUCTION GÉNÉRALE RELATIVE AU
RÈGLEMENT 33-109 SUR LES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'INSCRIPTION**

1. L'intitulé de l'article 1.2 de l'*Instruction générale relative au Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription* est modifié par l'addition, à la fin, de « **(article 1.1)** ».

2. L'article 1.3 de cette instruction générale est modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa, du premier point d'énumération par le suivant :

« - *Annexe 33-109A1, Avis de fin de l'inscription d'une personne physique ou de la qualité de personne physique autorisée* : pour aviser l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières qu'une personne physique inscrite ou une personne physique autorisée a cessé d'avoir l'autorisation d'agir pour le compte de la société parrainante; ».

3. L'intitulé de l'article 1.4 de cette instruction générale est modifié par l'addition, à la fin, de « **(articles 3.1 et 4.1)** ».

4. L'article 2.2 de cette instruction générale est modifié :

1° par l'addition, à la fin de l'intitulé « *Types de demandes présentées au moyen du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4* », de « *(paragraphe 1 des articles 2.2 et 2.5)* »;

2° par l'addition, à la fin de l'intitulé « *Demandes présentées par des personnes physiques autorisées* », de « *(articles 2.3 et 2.5)* »;

3° par le remplacement, dans l'alinéa sous l'intitulé « *Demandes présentées par des personnes physiques autorisées* », de « 10 jours » par « 15 jours »;

4° par l'insertion, avant l'intitulé « *Mandataire aux fins de signification* », du suivant :

« *Expérience pertinente en valeurs mobilières (Annexe 33-109A2 – point 3 de la rubrique 4 et appendice A; Annexe 33-109A4 – point 4 de la rubrique 8 et appendice F)* »

L'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières évaluera au cas par cas si une personne physique a acquis de l'expérience pertinente en valeurs mobilières. Il peut s'agir des formes d'expérience suivantes :

- l'expérience acquise auprès d'un courtier inscrit, d'un conseiller inscrit ou d'un gestionnaire de fonds d'investissement;
- l'expérience acquise dans un domaine lié à l'investissement, tel que les services bancaires d'investissement, la négociation de titres pour le compte d'une institution financière, la recherche sur les titres, la gestion de portefeuille ou les services de conseil en placement, ou la supervision de ces activités;
- l'expérience relative au secteur des valeurs mobilières acquise dans un cabinet d'avocats, d'experts-comptables ou d'experts-conseils;
- l'expérience acquise dans la prestation d'autres services professionnels relativement au secteur des valeurs mobilières, ou dans une entreprise liée aux valeurs mobilières à l'étranger.

L'expérience en valeurs mobilières décrite devrait être pertinente pour la catégorie dans laquelle l'inscription est demandée. Se reporter à l'article 3.4 de l'*Instruction générale relative au Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites* (Décision 2011-PDG-0074, 2011-06-07) pour plus d'indications sur l'expérience pertinente en valeurs mobilières.

Activités à déclarer (Annexe 33-109A4 – rubrique 10 et appendice G; Annexe 33-109A7 – rubrique 7 et appendice D)

Les personnes physiques doivent déclarer dans le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4 et à l'Annexe 33-109A7 toutes les activités qu'elles exercent auprès de leur société parrainante ainsi que certaines activités exercées ailleurs (notamment auprès d'entités du même groupe). Toute modification touchant les activités doit être déclarée dans le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A5.

Un schéma d'analyse permettant de déterminer si une activité exercée ailleurs qu'auprès de la société parrainante doit être déclarée au point 2 de la rubrique 10 du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4 ou au point 2 de la rubrique 7 du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A7 figure à l'Annexe C de la présente instruction générale.

L'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières prendra en considération les activités à déclarer dans son appréciation de l'aptitude de la personne physique à s'inscrire ou à demeurer inscrite et de celle de la société parrainante à s'inscrire, notamment les éléments suivants relativement aux activités à déclarer :

- s'il y a un risque de confusion chez le client et, dans l'affirmative, quel est ce risque et s'il y a un système efficace de contrôles et de supervision en place afin de le traiter;
- si l'activité externe à déclarer comporte un conflit d'intérêts important pour la personne physique et si ce conflit a été traité au mieux des intérêts du client;
- si l'activité externe à déclarer procure à la personne physique un accès à de l'information privilégiée et confidentielle qui est pertinente pour ses activités nécessitant l'inscription;
- si la personne physique aura suffisamment de temps pour exercer de façon efficace les activités qui nécessitent l'inscription, y compris pour tenir à jour ses connaissances sur le droit des valeurs mobilières et les produits;
- si la personne physique sera en mesure de servir ses clients correctement.

L'information sur les activités externes déclarée aux agents responsables ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières contribue également à faciliter la compréhension et la supervision des personnes inscrites par ces derniers et, dans certains cas, peut les amener à examiner de plus près un candidat à l'inscription ou à l'autorisation, une personne inscrite, une personne physique autorisée ou une personne non inscrite.

Bien que seules certaines activités externes doivent être déclarées aux autorités en valeurs mobilières ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières, les personnes inscrites sont tenues de repérer et de traiter tous les conflits d'intérêts et risques importants associés à leurs personnes physiques parrainées, y compris ceux découlant d'activités externes auxquelles les personnes physiques inscrites peuvent participer. C'est pourquoi l'évaluation des conflits d'intérêts importants par les personnes inscrites ne devrait pas se limiter aux activités externes à déclarer.

Catégorie 1 – Activités exercées auprès d'une autre société inscrite

De façon générale, nous nous attendons à ce que toute activité exercée auprès d'une autre société inscrite soit déclarée, qu'elle nécessite ou non l'inscription de la personne physique. Par exemple, il y a lieu de déclarer les rôles suivants : représentant-conseil ou représentant de courtier, propriétaire, administrateur, analyste de recherche, consultant en conformité, gestionnaire chargé des relations avec les clients, gestionnaire chargé des ressources humaines ou fournisseur de services de TI d'une autre société inscrite.

Catégorie 2 – Activités exercées auprès d'une entité qui reçoit une rémunération d'une société inscrite

Doit être déclarée toute activité exercée par une personne physique qui est propriétaire (par exemple, un actionnaire, un associé), un membre de la direction (par exemple, un administrateur ou un dirigeant) ou un salarié d'une entité non inscrite qui reçoit une rémunération, comme des courtages ou des commissions d'indication de clients, d'une société inscrite. Ainsi, il y a lieu de déclarer le fait d'être un salarié ou un propriétaire d'une entité ayant conclu une convention en la forme prévue à l'Annexe A de l'Avis APA-0072 du personnel de l'ACFM, *Versement de commissions à des sociétés non inscrites*.

Catégorie 3 – Autres activités liées aux valeurs mobilières

Doivent être déclarées les activités qui comportent une collecte de capitaux pour une entité, comme l'élaboration de la structure d'un titre ou d'un dérivé, l'établissement du document d'offre, le démarchage auprès d'investisseurs ou la promotion de la vente d'un titre ou d'un dérivé. Toute activité exercée à tout moment au cours des 7 dernières années doit être déclarée.

Compte tenu du rôle d'un administrateur ou d'un dirigeant d'une société en tant qu'âme dirigeante et membre de la direction ainsi que de la nature des sociétés de personnes et des fiducies, nous estimons qu'un administrateur, un dirigeant, un associé d'une entité ou toute personne occupant un poste équivalent (comme les fiduciaires) auprès d'une entité qui, au cours des 7 dernières années, a réuni des capitaux au moyen de l'émission de titres ou de dérivés est considéré avoir directement participé à une telle collecte, et doit le déclarer. Par exemple, il y a lieu de déclarer le fait d'être président d'une entité de placement hypothécaire qui réunit des capitaux. À notre avis, il faut également déclarer le fait d'être un administrateur ou un dirigeant d'un émetteur assujéti, notamment administrateur d'une société inscrite à la cote de la TSX.

La personne physique qui travaille auprès d'une entité procédant à une collecte de capitaux au moyen de l'émission de titres ou de dérivés mais n'y participe pas directement, comme un programmeur informatique d'une entreprise de technologie financière (fintech) en démarrage, n'est tenue de déclarer cette activité que si celle-ci fait partie d'une autre catégorie d'activité à déclarer.

De même, il n'est pas nécessaire de déclarer une activité de bienfaisance ou toute autre activité de financement ne comportant pas l'émission de titres ou de dérivés, notamment la sollicitation de dons de bienfaisance à titre de bénévole d'un organisme.

Catégorie 4 – Prestation de services financiers ou de services liés aux finances

La personne physique est tenue de déclarer certaines activités financières et activités liées aux finances, qu'elle reçoive ou non une rémunération en contrepartie de la prestation des services. Elle doit également déclarer le fait d'être un actionnaire, un associé, un administrateur ou un dirigeant d'une entité qui fournit l'un de ces services. Sont incluses les activités dans lesquelles elle est chargée de la surveillance de la gestion des actifs financiers d'une entité, en effectue un examen indépendant ou fournit une opinion d'expert indépendant en la matière, comme le fait d'être membre d'un comité des investissements qui supervise la gestion des fonds de dotation d'une université ou du capital financier d'un organisme de bienfaisance, ou d'être un fiduciaire d'une fiducie familiale.

Catégorie 5 – Postes d'influence

L'expression « poste d'influence » est définie à l'article 13.4.3 du *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites* (chapitre V-1.1, r. 10). Tous les postes d'influence doivent être déclarés. Se reporter à l'indication prévue à l'article 13.4.3 de l'*Instruction générale relative au Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites*.

Activités non rémunérées et sociétés de portefeuille personnelles

En règle générale, il n'y a pas lieu de déclarer les activités non rémunérées qui ne comportent pas la prestation de services financiers ou de services en valeurs mobilières et qui ne sont pas des postes d'influence. Ainsi, les activités bénévoles, par exemple comme entraîneur de soccer dans une ligue pour enfants ou bénévole dans un refuge animal, n'ont pas à être déclarées puisqu'elles n'entrent pas dans les catégories 1 à 5.

Qui plus est, un rôle auprès d'entités n'exerçant pas d'activités en tant que telles, comme celui de propriétaire d'une société de portefeuille (par exemple la gestion passive d'investissements personnels), n'aurait vraisemblablement pas à être déclaré. Il arrive cependant que des sociétés de portefeuille personnelles soient utilisées pour détenir des titres d'une société inscrite et permettent ainsi à la personne physique de toucher indirectement une rémunération de cette société inscrite. Le cas échéant, le rôle auprès de la société de portefeuille aurait à être déclaré sous la catégorie 2. Les sociétés de portefeuille peuvent aussi servir à fournir des services financiers ou des services liés aux finances, ou encore des services pour le compte de des sociétés inscrites, ou bien participer par ailleurs à des activités liées aux valeurs mobilières. Si une société de portefeuille personnelle était employée pour des activités devant être déclarées sous les catégories 1 à 5, nous la considérerions en général comme active et la personne physique concernée devrait déclarer tout rôle qu'elle y joue.

Démissions, licenciements et congédiements (Annexe 33-109A4 – rubrique 12 et appendice I)

La personne physique doit déclarer si elle a démissionné, a été licenciée ou si l'on a mis fin à son contrat au moment où des allégations selon lesquelles elle aurait commis les actes suivants pesaient sur elle : *i*) elle a enfreint une loi, un règlement, une décision d'un tribunal ou d'un organisme de réglementation, une règle ou un règlement administratif, ou a manqué à une norme de conduite; *ii*) elle a omis de superviser adéquatement la conformité aux lois, aux règlements, aux décisions d'un tribunal ou d'un organisme de réglementation, aux règles ou aux règlements administratifs, ou aux normes de conduite; ou *iii*) elle a commis une fraude ou un détournement de biens, y compris un vol. Les normes de conduite peuvent être internes, comme les politiques et les procédures d'une société parrainante, ou externes, comme les normes de conduite d'une corporation professionnelle, et peuvent comprendre les codes de conduite. Les objectifs de vente de la société n'entrent toutefois pas dans les normes de conduite.

Dans l'information sur les démissions ou les licenciements, la personne physique doit indiquer le jour où elle a cessé d'exercer ses fonctions pour l'entité ou la société dont elle a démissionné ou été licenciée. Cette date peut coïncider avec celle de la fin de sa relation comme salarié, associé ou mandataire. Elle peut toutefois être antérieure, par exemple si la personne physique a été suspendue par la société ou que son autorisation a autrement été restreinte pendant un examen interne. La personne physique devrait donner la date à laquelle elle a cessé d'exercer ses fonctions, et non simplement celle de la fin de sa relation comme salarié, associé ou mandataire. »;

5° par l'addition, à la fin de l'intitulé « *Mandataire aux fins de signification* », de « (Annexe 33-109A4 – rubrique 18) »;

6° par le remplacement, dans le texte anglais de l'alinéa sous l'intitulé « *Mandataire aux fins de signification* », de « Regulation 33-109 » par les mots « the Regulation ».

5. L'intitulé de l'article 2.3 de cette instruction générale est modifié par l'addition, à la fin, de « (paragraphe 2 de l'article 2.2, article 2.4, paragraphe 2 de l'article 2.6 et paragraphe 4 de l'article 4.1) ».

6. L'article 2.5 de cette instruction générale est modifié :

1° par l'addition, à la fin de l'intitulé, de « (articles 2.3 et 2.5) »;

2° par l'addition, à la fin, de l'alinéa suivant :

« La personne physique visée par certaines allégations au moment de son départ d'une société parrainante, qu'elles en soient ou non la cause ou y aient ou non contribué, ne peut utiliser le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A7. Par ailleurs, au moment où elle a cessé d'être une personne physique inscrite ou une personne physique autorisée auprès de l'ancienne société parrainante, tous les renseignements présentés antérieurement dans le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4, y compris à la rubrique 12, doivent avoir été mis à jour. Si ces conditions ne sont pas réunies, la personne physique doit faire rétablir son inscription en présentant le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4, au moyen d'une demande intitulée « *Réactivation d'inscription* » sur le site Web de la BDNI. ».

7. L'article 2.6 de cette instruction générale est remplacé par le suivant :

« 2.6. Établissements (Annexe 33-109A4 et Annexe 33-109A7)

L'expression « établissement » est définie à l'article 1.1 du règlement. Si l'établissement indiqué à la rubrique 9 du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4 ou à la rubrique 5 du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A7 est une résidence, la personne physique est tenue de reconnaître que l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières peut demander son consentement pour y entrer aux fins de l'application de la législation en valeurs mobilières et de la législation sur les dérivés, y compris celle sur les contrats à terme standardisés sur marchandises. ».

8. L'article 2.7 de cette instruction générale est modifié par le remplacement, dans le texte anglais, du mot « termination » par le mot « cessation ».

9. L'article 3.1 de cette instruction générale est modifié :

1° par l'addition, à la fin de l'intitulé, de « **(paragraphe a de l'article 2.1)** »;

2° par l'addition, à la fin, de l'alinéa suivant :

« Changements touchant les poursuites en instance

La société inscrite doit fournir de l'information sur tout changement touchant les poursuites déclarées à la rubrique 8.3 du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A6, notamment toute nouvelle demande, défense, demande reconventionnelle ou réclamation de tiers, toute modification, tout règlement ou toute résolution des demandes (par jugement, rejet ou abandon) et tout appel. Elle doit également informer les agents responsables ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières de toute décision en lien avec la poursuite qui pourrait avoir une incidence défavorable significative sur elle, sa santé financière ou ses activités, ou encore influencer sur le dénouement de la poursuite. Il n'y a pas lieu de déclarer les faits nouveaux en matière de découverte, de procédures et d'échéancier, comme les ajournements. ».

10. L'intitulé de l'article 3.2 de cette instruction générale est modifié par l'addition, à la fin, de « **(paragraphe 6 de l'article 3.1)** ».

11. L'article 3.3 de cette instruction générale est modifié :

1° par l'addition, à la fin de l'intitulé, de « **(paragraphe b de l'article 2.1; Annexe 33-109A4 – Rubrique 22)** »;

2° par le remplacement du deuxième alinéa par le suivant :

« Les sociétés attestent dans le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4 que si l'établissement est une résidence, la personne physique qui y exerce des activités a rempli le formulaire prévu à cette annexe, dans lequel cette personne est avisée que l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières peut demander son consentement pour y entrer aux fins de l'application de la législation en valeurs mobilières. ».

12. L'article 3.4 de cette instruction générale est modifié par le remplacement de « annexe C » par « annexe D ».

13. L'article 3.5 de cette instruction générale est remplacé par le suivant :

« 3.5. Annexe 33-109A1 (article 4.2)

Conformément à l'article 4.2 du règlement, la société inscrite doit aviser l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières au plus tard 15 jours après qu'une personne physique a cessé d'avoir l'autorisation d'agir pour le compte de la société inscrite à titre de personne physique inscrite ou autorisée. En règle générale, une personne physique cesse d'être autorisée à agir pour le compte d'une société inscrite en raison de la cessation de sa relation avec elle à titre de salarié, d'associé ou de mandataire. Toutefois, l'autorisation prend fin également lorsque la personne physique est réaffectée à d'autres fonctions qui ne nécessitent pas l'inscription ou ne correspondent pas à une catégorie de personne physique autorisée. Conformément à cet article, la société inscrite doit l'en aviser dans les 15 jours suivant la date à laquelle la personne cesse d'avoir l'autorisation d'agir pour son compte, et non simplement celle de la fin de sa relation à titre de salarié, d'associé ou de mandataire. Se reporter à la définition de l'expression « date de cessation ». Le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A1 est présenté au moyen du site Web de la BDNI afin d'indiquer la date de cessation et les motifs de celle-ci.

Conformément au sous-paragraphe *b* du paragraphe 1 de l'article 4.2 du règlement, la rubrique 5 du formulaire prévu à l'Annexe 33-109A1 doit être remplie, sauf si la cessation de l'autorisation d'agir pour le compte de la société inscrite est attribuable au décès de la personne physique. La société inscrite peut fournir les renseignements prévus à cette rubrique lors de la présentation de la demande initiale dans la BDNI, si les renseignements sont disponibles dans le délai de 15 jours, ou dans un délai de 30 jours suivant la date de cessation, au moyen d'une demande intitulée « Mise à jour/Correction d'un avis de cessation de relation ».

14. L'article 4.1 de cette instruction générale est modifié :

1° par l'addition, à la fin de l'intitulé, de « **(paragraphes 3 et 4 de l'article 4.2)** »;

2° par le remplacement, partout où ils se trouvent, de « 10 jours » par « 15 jours ».

15. L'article 4.2 de cette instruction générale est modifié :

1° par l'addition, à la fin de l'intitulé, de « **(article 5.1)** »;

2° par le remplacement, partout où il se trouve, du mot « société », par les mots « société parrainante », sauf dans la phrase : « Si la société parrainante ne peut obtenir ce formulaire de la personne physique parrainée, celle-ci peut, en dernier recours, le demander à l'agent responsable. »;

3° par l'addition, à la fin du deuxième alinéa, des mots « ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières ».

16. L'Annexe A de cette instruction générale est remplacée par la suivante :

« Annexe A Sommaire des obligations de donner avis du Règlement 33-109

Description de la modification	Délai	Disposition	Formulaire présenté
Sociétés – Renseignements visés à l'Annexe 33-109A6			Par courriel, télécopieur ou courrier
Partie 1 – Renseignements sur l'inscription	15 jours	3.1(1.1)(b)	Formulaire prévu à l'Annexe 33-109A5
Partie 2 – Coordonnées, y compris l'adresse du siège (sauf la rubrique 2.4)	15 jours		

Rubrique 2.4 – Domicile élu et mandataire aux fins de signification [rubriques 3 et 4 de l'appendice B de l'Annexe 33-109A6]	15 jours	3.1(4)	Appendice B de l'Annexe 33-109A6, <i>Acte d'acceptation de compétence</i>
Partie 3 – Antécédents et structure de la société	30 jours	3.1(1.1)(a)	Formulaire prévu à l'Annexe 33-109A5
Partie 4 – Inscriptions antérieures (sauf la rubrique 4.1)	15 jours	3.1(1.1)(b)	
Rubrique 4.1 – Inscription pour exercer des activités en valeurs mobilières	30 jours	3.1(1.1)(a)	
Partie 5 – Situation financière (sauf la rubrique 5.12)	15 jours	3.1(1.1)(b)	
Rubrique 5.12 – Auditeur	30 jours	3.1(1.1)(a)	
Partie 6 – Relations avec les clients (sauf les rubriques 6.1 et 6.2)	15 jours	3.1(1.1)(b)	
Rubrique 6.1 – Actifs des clients	30 jours	3.1(1.1)(a)	
Rubrique 6.2 – Conflits d'intérêts			
Partie 7 – Mesures prises en application de la loi	15 jours	3.1(1.1)(b)	
Partie 8 – Poursuites	15 jours	3.1(1.1)(b)	
Sociétés – autres obligations de donner avis			
Ouverture d'un établissement/modification le concernant (autre que le siège)	15 jours	3.2	Formulaire prévu à l'Annexe 33-109A3
Cessation de l'autorisation d'une personne physique inscrite ou autorisée- Rubriques 1 à 4 Rubrique 5	15 jours	4.2(2)(a)	Formulaire prévu à l'Annexe 33-109A1
	30 jours	4.2(2)(b)	
Personnes physiques – Renseignements visés à l'Annexe 33-109A4			en format BDNI
Rubrique 1 – Nom	15 jours	4.1(1)(b)	Formulaire prévu à l'Annexe 33-109A5
Rubrique 2 – Adresse (sauf les rubriques 2.1 et 2.2)	15 jours		
Rubrique 2.1 – Adresses domiciliaires actuelles et antérieures	30 jours	4.1(1)(a)	
Rubrique 2.2 – Adresse postale			
Rubrique 3 – Renseignements personnels	Aucune mise à jour requise	4.1(2)	
Rubrique 4 – Citoyenneté	30 jours	4.1(1)(a)	
Rubrique 5 – Territoires d'inscription	15 jours	4.1(1)(b)	
Rubrique 6 – Catégories d'inscription	15 jours		
Rubrique 7 – Domicile élu	15 jours		
Rubrique 8 – Compétences	15 jours		
Rubrique 9 – Établissement d'emploi	15 jours		
Rubrique 10 – Activités à déclarer	30 jours	4.1(1)(a)	
Rubrique 11 – Emplois antérieurs	30 jours		
Rubrique 12 – Démissions, licenciements et congédiements	15 jours		
Rubrique 13 – Renseignements concernant la réglementation	15 jours		
Rubrique 14 – Renseignements sur les infractions criminelles	15 jours		
Rubrique 15 – Renseignements sur les poursuites civiles	15 jours	4.1(1)(b)	

Rubrique 16 – Renseignements sur la situation financière	15 jours		
Rubrique 17 – Propriété de sociétés de valeurs mobilières	15 jours		
Modification des renseignements visés à l'Annexe 33-109A4 : qualité de personne inscrite ou relation avec la société parrainante/qualité de personne physique autorisée	15 jours	4.1(4)	Formulaire prévu à l'Annexe 33-109A2
Examen d'une personne physique autorisée	15 jours après la nomination	2.5	Formulaire prévu à l'Annexe 33-109A4 ou à l'Annexe 33-109A7, sous réserve de certaines conditions
Rétablissement automatique de l'inscription, sous réserve de certaines conditions	Dans les 90 jours suivant la date de cessation	2.3(2)	Formulaire prévu à l'Annexe 33-109A7

».

17. L'Annexe B de cette instruction générale est modifiée :

1° par le remplacement, dans le deuxième alinéa, du mot « représentants » par les mots « personnes autorisées »;

2° dans la partie 1 :

a) par la suppression, dans les coordonnées pour l'Alberta, du mot « department »;

b) dans les coordonnées pour le Yukon :

i) par le remplacement de « corporateaffairs@gov.yk.ca » par « securities@gov.yk.ca »;

ii) par le remplacement des mots « Surintendant des valeurs mobilières » par les mots « Bureau du surintendant des valeurs mobilières du Yukon »;

iii) par l'insertion, après « C.P. 2703 », de « C-6 »;

3° dans la partie 2 :

a) par le remplacement, partout où il se trouve, du mot « représentants » par les mots « personnes autorisées »;

b) par l'insertion, au-dessus des coordonnées pour le Québec, de « ** Nouveau-Brunswick – OCRCVM ** »;

a) par le remplacement des coordonnées sous « *Québec – OCRCVM* » par les suivantes :

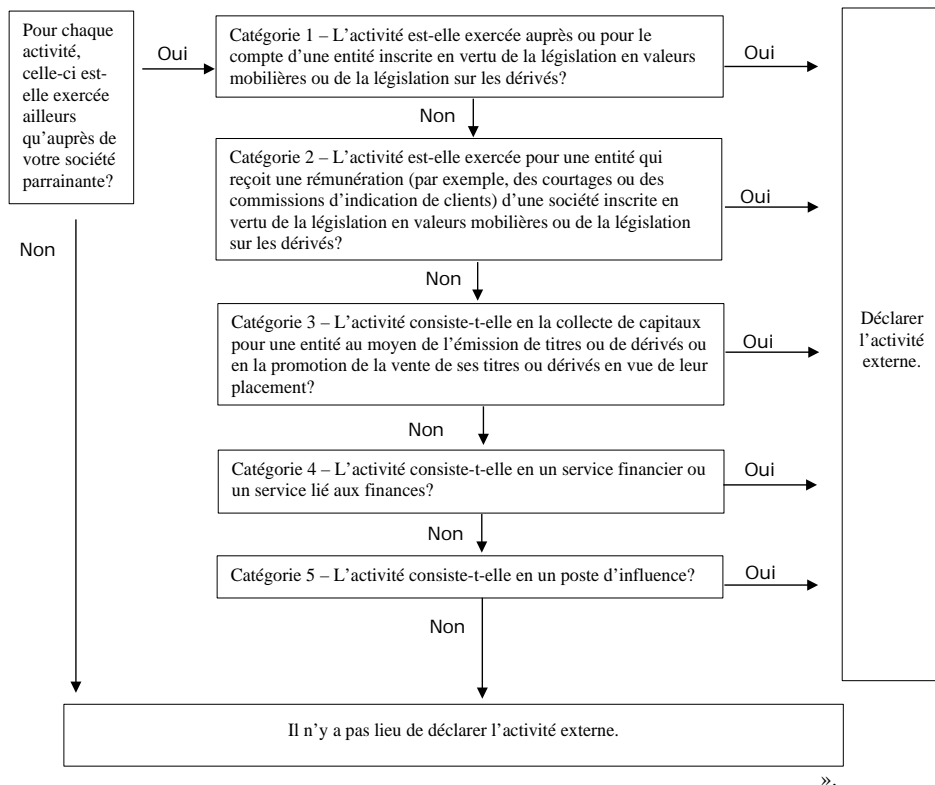
« Courriel : registration@iroc.ca
Télécopieur : 514-878-0797
Organisme canadien de réglementation du commerce
des valeurs mobilières
525, avenue Viger Ouest
Bureau 601
Montréal (Québec) H2Z 0B2
À l'attention du Service des inscriptions ».

18. L'intitulé de l'Annexe C de cette instruction générale est remplacé par le suivant :

« Annexe D Dispense discrétionnaire pour les cessions en bloc d'établissements et les transferts en bloc de personnes physiques ».

19. Cette instruction générale est modifiée par l'insertion, après l'Annexe B, de la suivante :

« Annexe C Activités externes à déclarer



A.M., 2022-02**Arrêté numéro V-1.1-2022-02 du ministre des Finances en date du 2 mars 2022**

Loi sur les valeurs mobilières
(chapitre V-1.1)

CONCERNANT le Règlement modifiant le Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites

VU que les paragraphes 1^o, 3^o, 8^o, 11^o, 26^o et 34^o de l'article 331.1 de la Loi sur les valeurs mobilières (chapitre V-1.1) prévoient que l'Autorité des marchés financiers peut adopter des règlements concernant les matières visées à ces paragraphes;

VU que les troisième et quatrième alinéas de l'article 331.2 de cette loi prévoient qu'un projet de règlement est publié au Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, qu'il est accompagné de l'avis prévu à l'article 10 de la Loi sur les règlements (chapitre R-18.1) et qu'il ne peut être soumis pour approbation ou être édicté avant l'expiration d'un délai de 30 jours à compter de sa publication;

VU que les premier et cinquième alinéas de cet article prévoient que tout règlement pris en vertu de l'article 331.1 est approuvé, avec ou sans modification, par le ministre des Finances et qu'il entre en vigueur à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec* ou à une date ultérieure qu'indique le règlement;

VU que le Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites a été approuvé par l'arrêté ministériel n° 2009-04 du 9 septembre 2009 (2009, G.O. 2, 4768A);

VU qu'il y a lieu de modifier ce règlement;

VU que le projet de Règlement modifiant le Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites a été publié pour consultation au Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, volume 18, n° 5 du 4 février 2021;

VU que le texte révisé du projet de Règlement modifiant le Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites a été publié pour information au Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, volume 18, n° 50 du 16 décembre 2021;

VU que l'Autorité des marchés financiers a adopté le Règlement modifiant le Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites le 9 février 2022, par la décision n° 2022-PDG-0006;

VU qu'il y a lieu d'approuver ce règlement sans modification;

EN CONSÉQUENCE, le ministre des Finances approuve sans modification le Règlement modifiant le Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites, dont le texte est annexé au présent arrêté.

Le 2 mars 2022

Le ministre des Finances,
ERIC GIRARD

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 31-103 SUR LES OBLIGATIONS
ET DISPENSES D'INSCRIPTION ET LES OBLIGATIONS CONTINUES
DES PERSONNES INSCRITES**

Loi sur les valeurs mobilières
(chapitre V-1.1, a. 331.1, par. 1^o, 3^o, 8^o, 11^o, 26^o et 34^o)

1. L'article 12.7 du Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites (chapitre V-1.1, r. 10) est remplacé par le suivant :

« 12.7. Modification, demande d'indemnité ou résiliation – avis à l'agent responsable ou à l'autorité en valeurs mobilières

1) La société inscrite avise dès que possible par écrit l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières de toute modification ou résiliation d'un cautionnement ou d'une assurance visés à la présente section ou de toute demande d'indemnité présentée en vertu de cette assurance ou de ce cautionnement.

2) Le paragraphe 1 ne s'applique pas à l'égard du renouvellement d'un cautionnement ou d'une assurance s'il s'agit d'un renouvellement pour une période d'au moins un an et que l'assurance n'avait pas expiré au moment où il se produit. ».

2. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 13.4.2, du suivant :

« 13.4.3. Restrictions visant la personne physique inscrite occupant un poste d'influence

1) Dans le présent article, on entend par « poste d'influence » tout poste, sauf au sein d'une société parrainante, occupé par une personne physique qui, en raison de sa nature ou de la formation ou de l'expertise qu'il exige, serait considéré par une personne raisonnable comme ayant une influence sur une autre personne physique.

2) Le poste d'influence visé au paragraphe 1 comprend les postes suivants :

- a) chef d'un organisme religieux ou d'un organisme similaire;
- b) médecin;
- c) membre du personnel infirmier;
- d) membre du corps enseignant d'un établissement conférant des grades ou délivrant des diplômes;
- e) avocat;
- f) notaire.

3) La société inscrite n'autorise pas sciemment ses personnes physiques inscrites occupant un poste d'influence à acheter ou à vendre des titres ou des dérivés pour le compte des personnes suivantes, ni à leur en recommander l'achat, la vente ou la détention :

a) une personne physique qui remplit les conditions suivantes :

i) elle a avec la personne physique inscrite une relation découlant du poste d'influence de celle-ci;

ii) elle est considérée par une personne raisonnable comme sensible à l'influence de la personne physique inscrite;

b) le conjoint, les père et mère, le frère ou la sœur, le grand-parent ou l'enfant de la personne physique visée au sous-paragraphe a.

4) La personne physique inscrite occupant un poste d'influence ne peut acheter ou vendre des titres ou des dérivés pour le compte de la personne physique qui remplit les conditions suivantes, ni lui en recommander l'achat, la vente ou la détention :

a) une personne physique qui remplit les conditions suivantes :

i) elle a avec la personne physique inscrite une relation découlant du poste d'influence de celle-ci;

ii) elle est considérée par une personne raisonnable comme sensible à l'influence de la personne physique inscrite;

b) une personne physique que la personne physique inscrite sait être le conjoint, les père et mère, le frère ou la sœur, le grand-parent ou l'enfant de la personne physique visée au sous-paragraphe a ».

3. 1° Le présent règlement entre en vigueur le 6 juin 2022.

2° En Saskatchewan, malgré le paragraphe 1, le présent règlement entre en vigueur à la date de son dépôt auprès du registraire des règlements si celle-ci tombe après le 6 juin 2022.

76562

MODIFICATION DE L'INSTRUCTION GÉNÉRALE RELATIVE AU RÈGLEMENT 31-103 SUR LES OBLIGATIONS ET DISPENSES D'INSCRIPTION ET LES OBLIGATIONS CONTINUES DES PERSONNES INSCRITES

1. L'article 13.4 de l'Instruction générale relative au Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites est modifié par le remplacement du sous-titre « *Personnes physiques exerçant des activités professionnelles externes* » et des 6 paragraphes qui le suivent par ce qui suit :

« Personnes physiques exerçant des activités à l'extérieur de la société parrainante

a) *Surveillance par la société des activités externes et activités externes à déclarer*

L'autorité tiendra compte de certaines activités externes d'une personne inscrite et en exigera la déclaration dans le cadre de son évaluation de l'aptitude de celle-ci à s'inscrire ou à demeurer inscrite, ainsi que de l'aptitude de la société à s'inscrire. Pour d'autres renseignements, se reporter à l'Instruction générale relative au Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription.

Par ailleurs, les sociétés inscrites sont tenues de disposer de politiques et de procédures permettant de repérer et de traiter les conflits d'intérêts et les risques importants découlant des activités externes auxquelles leurs personnes physiques inscrites sont susceptibles de participer. L'évaluation par les personnes inscrites ne devrait pas se limiter aux activités externes que les sociétés inscrites doivent déclarer aux autorités. En particulier, les sociétés inscrites et les personnes physiques inscrites doivent déterminer si effectuer une activité externe donnée constitue un conflit d'intérêts et si celui-ci est important dans les circonstances. Se reporter aux autres dispositions de l'article 13.4 de la présente instruction générale pour de plus amples renseignements.

b) *Conflits et autres risques découlant d'activités externes*

Les activités qu'exerce une personne physique inscrite à l'extérieur de sa société parrainante peuvent avoir une incidence sur sa capacité et celle de la société inscrite à agir avec honnêteté, bonne foi et équité dans leurs relations avec leurs clients et à remplir leurs obligations à titre de personne inscrite, et peuvent entraîner les risques suivants :

- Les activités externes peuvent donner lieu à des conflits d'intérêts importants entre une personne physique inscrite et ses clients, notamment, puisque la rémunération reçue en échange ou la nature de la relation avec l'entité externe peuvent inciter certaines personnes physiques inscrites à faire passer leurs intérêts avant ceux de leurs clients.

- Les activités externes pourraient nuire à la capacité de la personne physique inscrite à exercer adéquatement les activités nécessitant l'inscription. Par exemple, si l'activité externe l'oblige à y consacrer tout son temps pendant les heures de travail normales, elle pourrait la priver du temps nécessaire pour servir adéquatement ses clients ou pour exercer de façon appropriée les activités nécessitant l'inscription, y compris tenir à jour ses connaissances sur le droit des valeurs mobilières et les produits.

- Les activités externes risquent de créer de la confusion chez les clients, surtout si elles sont liées aux services financiers (comme la planification financière et successorale, la production de déclaration de revenus, la prestation de services d'assurance et le courtage hypothécaire). En effet, le client pourrait confondre les activités externes avec celles de la société inscrite, en particulier si les mêmes locaux, adresses de courriel, cartes professionnelles, adresses postales ou numéros de téléphone sont utilisés. Les activités externes pourraient exposer la société inscrite à des plaintes et à des litiges.

- Un enjeu de protection des investisseurs se dessine lorsqu'une personne physique inscrite détenant un poste d'influence traite avec des clients existants ou éventuels susceptibles d'être sensibles à cette influence ou leur fournit des conseils. Par exemple, la personne physique inscrite pourrait se servir de son influence pour amener une autre personne physique à

devenir client, ou cette autre personne pourrait être incitée à acheter des titres d'après l'opinion qu'elle a de la personne physique inscrite, plutôt que la qualité des titres ou ses objectifs ou besoins en matière d'investissement. Ces personnes inscrites doivent se conformer aux autres obligations prévues à l'article 13.4.3.

- La loi ou la réglementation pourrait interdire l'activité externe. Par exemple, l'article 4.1 interdit à une personne physique inscrite d'agir pour une autre société inscrite dans certains cas et l'article 11.8 interdit la pratique des ventes liées.

- Dans le cadre des activités externes qu'elle exerce, la personne physique inscrite pourrait utiliser de manière inappropriée de l'information obtenue auprès de la société inscrite. Il est possible que les clients n'aient fourni des renseignements confidentiels que dans le but de traiter avec la personne physique inscrite au sein de la société inscrite et non pour que cette personne physique s'en serve dans le cadre de l'activité externe. Si ces renseignements constituent de l'information privilégiée, confidentielle ou exclusive, l'utilisation qu'en fait la personne physique inscrite dans le cadre d'activités externes pourrait nuire à la capacité de la société inscrite de se conformer aux lois sur les valeurs mobilières.

- Certaines activités externes peuvent révéler que la personne physique inscrite exerce des activités nécessitant l'inscription à l'extérieur de sa société ou avec d'autres personnes non inscrites. Elles peuvent aussi contrevenir aux lois sur les valeurs mobilières ou constituer un comportement par ailleurs répréhensible.

Nous nous attendons à ce que, pour être en mesure d'évaluer les conflits et les autres risques, les sociétés inscrites mettent en place un mécanisme obligeant leurs personnes physiques inscrites à déclarer leurs activités externes. Avant d'approuver toute activité externe, la société inscrite doit prendre en considération les conflits d'intérêts importants existants ou potentiels et les autres risques découlant de l'activité. Si elle ne peut traiter adéquatement un conflit d'intérêts important au mieux des intérêts du client ni gérer les risques conformément aux pratiques commerciales prudentes, elle ne devrait pas autoriser l'activité externe.

En outre, la personne physique inscrite doit déclarer rapidement à sa société parrainante tout conflit important entre elle et son client conformément au paragraphe 2 de l'article 13.4.1. Elle doit éviter d'exercer une activité externe si les contrôles sont insuffisants pour traiter le conflit au mieux des intérêts des clients et tant que la société inscrite ne l'a pas approuvée.

c) Surveillance et supervision des activités externes des personnes physiques

La société inscrite est chargée de surveiller et de superviser ses personnes physiques inscrites, notamment les activités qu'elles exercent à l'extérieur de leur société parrainante.

La surveillance et la supervision des activités externes des personnes physiques inscrites aident les sociétés inscrites à remplir leurs obligations réglementaires, notamment les suivantes :

- l'obligation d'administrer un système de conformité efficace conformément à l'article 11.1;
- l'obligation de se conformer aux dispositions sur les conflits d'intérêts de l'article 13.4;
- l'obligation de se conformer aux dispositions sur les restrictions visant les clients de l'article 13.4.3.

Lors de l'examen, par l'autorité, de la façon dont la société inscrite surveille et supervise les activités externes de ses personnes physiques inscrites, nous nous attendons à ce que la société se conforme aux obligations suivantes :

- établir des politiques et procédures appropriées pour repérer les conflits d'intérêts importants découlant d'activités externes et les traiter au mieux des intérêts des clients, et qui comprennent une définition large des « activités externes »;

- obliger les personnes physiques inscrites à leur déclarer toute activité externe, et examiner et approuver cette activité avant qu'elle ne commence;
- disposer de politiques et de procédures permettant d'établir que les activités externes n'ont pas les conséquences suivantes :
 - elles sont incompatibles avec la législation en valeurs mobilières, ou les exigences de l'OCRCVM ou de l'ACFM, selon le cas;
 - elles nuisent à la capacité de la personne physique inscrite de remplir ses obligations réglementaires et d'actualiser ses connaissances et sa formation en permanence, à mesure qu'apparaissent de nouveaux titres et services et qu'évolue son secteur d'activité ;
 - elles nuisent à la capacité de la personne physique inscrite de servir adéquatement ses clients;
- offrir de la formation sur les activités externes, notamment sur la nécessité de déclarer les changements touchant les activités externes et les restrictions visant une personne physique inscrite en position d'influence par rapport aux clients avec lesquels elle peut faire affaire ou qu'elle peut conseiller;
- obliger la personne physique inscrite à déclarer à toute nouvelle société parrainante toute activité externe, et obliger la société parrainante à examiner et à approuver cette activité, avant que cette personne n'entre à son service;
- évaluer si la société inscrite dispose de l'information nécessaire et est en mesure de surveiller et de superviser adéquatement les activités externes;
- tenir des registres faisant état de la supervision des activités externes de ses personnes physiques et les conserver de façon que les autorités en valeurs mobilières puissent les consulter;
- prendre les mesures de supervision appropriées lorsque la société inscrite repère une dérogation à ses politiques sur les activités externes, comme le fait d'omettre une déclaration relative à une activité externe ou de la fournir tardivement;
- repérer les conflits d'intérêts importants existants et raisonnablement prévisibles et prendre les mesures appropriées afin de les traiter au mieux des intérêts des clients;
- n'autoriser que les activités externes n'empêchant pas la prestation de services adéquats aux clients, y compris, s'il y a lieu, la possibilité de leur offrir les services d'un autre représentant;
- déterminer que l'activité externe est conforme à l'obligation de la personne inscrite d'agir avec honnêteté, bonne foi et loyauté dans ses relations avec ses clients;
- mettre en place un système de gestion des risques, notamment une séparation appropriée entre l'activité externe et l'activité nécessitant l'inscription;
- évaluer l'exposition de la société inscrite à des plaintes et des litiges découlant des activités externes;
- évaluer le mode de vie de la personne physique inscrite pour vérifier s'il concorde avec ce que la société inscrite sait des activités externes de cette dernière et porter attention aux signes d'une éventuelle activité frauduleuse; par exemple, si la société inscrite est informée (notamment au moyen d'une plainte d'un client) que le mode de vie d'une personne physique inscrite ne concorde pas avec la rémunération qu'elle lui verse, nous nous attendons à ce qu'elle mène une enquête afin d'évaluer la situation.

L'omission de la part de la société de s'acquitter de ces responsabilités peut être prise en compte dans l'évaluation de son aptitude à demeurer inscrite.

Les sociétés inscrites devraient envisager les pratiques additionnelles suivantes pour la surveillance et la supervision des activités externes de leurs personnes physiques inscrites :

- recourir à des formulaires ou des questionnaires normalisés pour recueillir de l'information sur les activités externes de leurs personnes physiques inscrites et évaluer ces activités;
- disposer d'un moyen permettant aux personnes physiques inscrites de déclarer les activités externes à la société;
- fournir des indications sur ce que constitue une activité externe et sur les types d'activités externes que les lois sur les valeurs mobilières ou la société inscrite interdisent;
- assurer la participation active du personnel approprié de la société inscrite à la supervision des activités externes;
- effectuer des recherches sur le Web ou des examens des succursales afin de repérer des activités externes non déclarées;
- exiger de leurs personnes physiques inscrites qu'elles fournissent une attestation annuelle dans le but d'attester de la conformité aux politiques sur les activités externes;
- rappeler chaque mois ou trimestre à leurs personnes physiques inscrites de déclarer les changements concernant leurs activités externes;
- déclarer les activités externes aux clients au moyen d'un formulaire normalisé adapté à chaque activité;
- obtenir des clients l'attestation qu'ils ne font pas partie de la catégorie de personnes physiques auprès desquelles la personne physique inscrite occupant un poste d'influence ne peut agir à titre de courtier ou de conseiller.

La nature des activités externes et des activités inscrites de la personne physique pouvant être appelée à se transformer au fil du temps, la société inscrite est chargée de surveiller et de superviser les activités externes de manière que les conflits importants soient toujours traités au mieux des intérêts des clients et que les risques soient gérés conformément aux pratiques commerciales prudentes. ».

2. Cette instruction générale est modifiée par l'insertion, après l'article 13.4.1, du suivant :

« 13.4.3. Personnes physiques occupant un poste d'influence

Nous nous attendons à ce que, pour approuver l'activité externe d'une personne physique inscrite, les sociétés inscrites comprennent la nature de l'activité et déterminent si celle-ci place la personne physique inscrite en position d'influence, auquel cas d'autres obligations réglementaires s'appliquent. Ces obligations ne s'appliquent toutefois pas si la personne physique n'est qu'une personne physique autorisée (à savoir qu'elle n'est pas inscrite).

La société inscrite devrait disposer de politiques et de procédures appropriées lui permettant de faire ce qui suit :

- repérer toutes les personnes physiques inscrites occupant un poste d'influence;
- donner l'assurance raisonnable que la personne physique inscrite n'agit pas à titre de courtier ou de conseiller en valeurs mobilières ou en dérivés auprès de clients soumis à son influence;
- déclarer le poste d'influence en tant qu'activité à déclarer aux autorités.

Nous nous attendons à ce que la société inscrite ayant déterminé qu'un poste donné ne constitue pas un poste d'influence ait appuyé son évaluation par des documents et les fournisse aux autorités, sur demande. De plus, les obligations relatives aux conflits d'intérêts qui sont

prévues aux articles 13.4 et 13.4.1 continuent de s'appliquer à ces activités. Seules celles prévues à l'article 13.4.3 ne s'appliqueraient pas

Pour l'application de l'article 13.4.3, certains rôles précis sont considérés comme des postes d'influence. À titre d'exemple, le chef d'un organisme religieux ou d'un organisme similaire est une personne dont le rôle de guide ou de conseiller spirituel est reconnu au sein de la structure organisationnelle d'une confession, comme un prêtre, un diacre, un rabbin, un hazan (chantre) ou un imam. La personne occupant un tel poste peut être nommée par l'organisme ou choisie par la congrégation. N'est pas considérée occuper pareil poste la personne dont les tâches ne sont qu'administratives ainsi que celle qui n'est qu'un simple membre de la congrégation. L'évaluation des rôles autres qu'administratifs au sein de la congrégation pour déterminer s'ils constituent des postes d'influence doit s'effectuer au cas par cas. Ainsi, le fait qu'une personne physique inscrite est connue du client ou du client éventuel par son rôle de figure d'autorité religieuse peut influencer sur la façon dont ce client perçoit les risques applicables au titre ou à la stratégie de placement, ou le devoir de diligence que cette personne a envers lui.

Une évaluation des autres postes est requise. Les sociétés inscrites pourraient se servir des facteurs non exhaustifs suivants pour déterminer si l'activité externe place la personne physique inscrite en position d'influence :

- le degré d'influence que le poste confère à la personne physique inscrite en raison des fonctions qui s'y rattachent, du prestige qui en découle ou de la formation ou des connaissances spécialisées qu'il exige;
- le niveau de confusion chez une personne quant au fait que la personne physique inscrite agit en tant que personne inscrite ou à un autre titre;
- le degré de sensibilité d'une personne à la personne physique inscrite occupant ce poste du fait qu'elle se fie à ses connaissances ou à son expertise, ou en raison de la perception qu'elle en a ou de la confiance inhérente au rôle.

Si le degré de l'influence exercée par la personne physique inscrite occupant un poste d'influence et la confusion ou la sensibilité d'une personne soumise à cette influence sont jugés importants, la société inscrite devrait considérer l'activité externe comme un poste d'influence

Nous déterminerons si la personne physique inscrite occupe un poste d'influence d'après les faits de la situation, en tenant compte de tous les facteurs pertinents. Pourrait être considéré comme tel un poste qui n'en serait normalement pas un. Nous nous attendons donc à ce que les sociétés soient suffisamment au fait des activités de la personne physique qu'elles parrainent pour établir si une activité particulière peut la placer en position d'influence.

Par exemple, la personne physique qui est médecin serait considérée comme détenant un poste d'influence. Le médecin a des connaissances et une formation spécialisées en médecine que les patients n'ont pas. Un patient consulte son médecin en cas de problème de santé et s'en remet à lui, situation qui pourrait le rendre sensible à son influence. Dans ce contexte, le médecin ne serait pas autorisé à effectuer des opérations sur des valeurs mobilières ou des dérivés avec son patient ni à lui donner des conseils à cet égard.

Toutefois, il est nécessaire d'évaluer le rôle des autres prestataires de soins de santé pour déterminer s'ils détiennent un poste d'influence. Par exemple, les dentistes, les optométristes et les techniciens d'un établissement médical, comme les techniciens en radiologie et les responsables de la gestion des données médicales, ne sont pas considérés comme occupant un poste d'influence puisque le degré de sensibilité à l'influence de ces personnes est faible.

Une personne soignante d'une résidence pour aînés avec services pourrait occuper un poste d'influence. Elle est principalement chargée de fournir des soins aux résidents, ce qui comprend la prise de décisions concernant ces soins. Les résidents et les membres de leur famille s'en remettent ainsi à elle pour la qualité des soins prodigués et il ne leur est pas facile de changer d'établissement.

Voici d'autres exemples d'activités que les sociétés inscrites peuvent considérer comme un poste d'influence en raison de l'influence rattachée à ces rôles spécialisés et de la sensibilité des bénéficiaires des services à celle-ci :

- agent correctionnel du système de justice pénale;
- mentor auprès des jeunes dans le cadre d'un programme organisé;
- travailleur social intervenant auprès d'une clientèle vulnérable (par exemple dans le cadre de programmes de prévention de la toxicomanie ou de soins de santé mentale);
- consultant en immigration.

L'enseignement d'une activité récréative, comme la peinture ou la danse, par opposition à un cours de finance de niveau collégial ou universitaire requis pour obtenir un grade ou un diplôme, est un exemple d'activité ne pouvant être assimilée à un poste d'influence. Même si le professeur d'un tel cours évalue le travail des élèves, il n'exerce aucune influence, puisque son cours n'est suivi qu'à des fins récréatives. De plus, les élèves ne sont aucunement sensibles à son influence, car il ne les évalue pas en vue de leur décerner un grade ou un diplôme, et leurs études ou emplois futurs ne dépendent pas des notes obtenues.

Bien qu'ils puissent être influents en général, certains représentant élus, comme les commissaires d'école, ne sont pas non plus considérés comme occupant un poste d'influence, étant donné qu'ils représentent un vaste bassin de gens et ne peuvent user de leur influence unilatéralement. Ainsi, le degré de sensibilité de leurs électeurs n'atteint pas celui illustré dans les exemples ci-dessus ni celui des postes expressément prévus dans la définition de l'expression « poste d'influence », aux sous-paragraphes *a* à *f* du paragraphe 2 de l'article 13.4.3.

Il peut toutefois arriver que des représentants élus se trouvent en position d'influence. Ce pourrait être le cas des mieux connus d'entre eux, car les clients éventuels pourraient alors avoir l'impression que les titres ou conseils en valeurs sont avalisés ou approuvés par un organisme gouvernemental. En particulier, ils pourraient considérer les produits offerts par une telle personne inscrite comme moins risqués en raison de son identité. De même, la perception du risque d'un investissement pourrait être biaisée si la personne physique inscrite est connue du client par son rôle de personne soignante, ou, comme il est susmentionné, de figure d'autorité religieuse.

Un propriétaire d'immeuble ne serait pas considéré comme occupant un poste d'influence. Bien qu'il ait un certain pouvoir sur les locataires, dans le sens où il peut décider de poursuivre ou non la location, nous n'estimons pas que son pouvoir et la sensibilité du locataire atteignent un niveau permettant d'en arriver à cette conclusion.

La personne physique agissant à titre de liquidateur, d'exécuteur ou de fiduciaire testamentaire ou de fondé de pouvoir ne détiendrait pas, à notre avis, un poste d'influence. Dans ces cas, elle est désignée pour agir au nom de la succession ou d'une autre personne. Son influence ne se limite qu'à la succession ou à la personne et elle a l'obligation fiduciaire d'agir dans l'intérêt de l'une ou l'autre. Toutefois, constitue un conflit d'intérêts inhérent pour la personne inscrite le fait d'avoir la pleine autorité ou le plein contrôle des affaires financières d'un client. D'après notre expérience, il s'agit presque toujours d'un conflit d'intérêts important. Les règles des OAR ne permettent à une personne physique d'agir à titre de liquidateur, d'exécuteur ou de fiduciaire testamentaire ou de fondé de pouvoir que dans certains cas. Les personnes inscrites membres d'un OAR doivent respecter les règles applicables de celui-ci. Nous nous attendons à ce que, si la personne physique n'est pas visée par les règles des OAR, les sociétés inscrites disposent de politiques et de procédures pour s'assurer que ces conflits sont repérés et sont soit évités, soit traités par ailleurs au mieux des intérêts du client. ».

M.O., 2022-01**Order number V-1.1-2022-01 of the Minister of Finance dated 2 March 2022**

Securities Act
(chapter V-1.1)

CONCERNING the Regulation to amend Regulation 33-109 respecting Registration Information

WHEREAS paragraphs 1, 3, 8, 11, 26 and 34 of section 331.1 of the Securities Act (chapter V-1.1) provide that the *Autorité des marchés financiers* may make regulations concerning the matters referred to in those paragraphs;

WHEREAS the third and fourth paragraphs of section 331.2 of the said Act provide that a draft regulation shall be published in the *Bulletin de l'Autorité des marchés financiers*, accompanied with the notice required under section 10 of the Regulations Act (chapter R-18.1) and may not be submitted for approval or be made before 30 days have elapsed since its publication;

WHEREAS the first and fifth paragraphs of the said section provide that every regulation made under section 331.1 must be approved, with or without amendment, by the Minister of Finance and comes into force on the date of its publication in the *Gazette officielle du Québec* or on any later date specified in the regulation;

WHEREAS the Regulation 33-109 respecting Registration Information was approved by ministerial order no. 2009-05 dated 9 September 2009 (2009, G.O. 2, 3362A);

WHEREAS there is cause to amend this Regulation;

WHEREAS the draft Regulation to amend Regulation 33-109 respecting Registration Information was published for consultation in the *Bulletin de l'Autorité des marchés financiers*, vol. 18, no. 5 of 4 February 2021;

WHEREAS the revised text of the draft Regulation to amend Regulation 33-109 respecting Registration Information was published for information in the *Bulletin de l'Autorité des marchés financiers*, vol. 18, no. 50 of 16 December 2021;

WHEREAS the *Autorité des marchés financiers* made, on 9 February 2022, by the decision no. 2022-PDG-0004, Regulation to amend Regulation 33-109 respecting Registration Information;

WHEREAS there is cause to approve this Regulation without amendment;

CONSEQUENTLY, the Minister of Finance approves without amendment the Regulation to amend Regulation 33-109 respecting Registration Information appended hereto.

2 March 2022

ERIC GIRARD
Minister of Finance

**REGULATION TO AMEND REGULATION 33-109 RESPECTING
REGISTRATION INFORMATION**

Securities Act
(chapter V-1.1, s. 331.1, par. (1), (3), (8), (11), (26) and (34))

1. Section 1.1 of Regulation 33-109 respecting Registration Information (chapter V-1.1, r. 12) is amended by replacing the definition of the expression “cessation date” with the following:

““cessation date” means the last day on which an individual had authority to act as a registered individual on behalf of their sponsoring firm or was a permitted individual of their sponsoring firm;”.

2. Section 2.3 of the Regulation is amended by replacing subparagraph (b) of paragraph (2) with the following:

“(b) in the case of the individual ceasing to be a registered individual or a permitted individual of a sponsoring firm, at the time of cessation there was no allegation against the individual, in Canada or in any foreign jurisdiction, relevant to an assessment of whether the individual is not suitable for registration or the registration is objectionable, including, for greater certainty, an allegation of any of the following:

- (i) a crime;
- (ii) a contravention of any statute, regulation or order of a court or regulatory body;
- (iii) a contravention of any rule or bylaw of an SRO, of a professional body or of a similar organization;
- (iv) a failure to meet any standard of conduct of the sponsoring firm or of any professional body;

“(b.1) on or before the cessation date, the individual notified, in accordance with section 4.1, the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority of any change to the information previously submitted in the individual’s Form 33-109F4;

“(b.2) if the Form 33-109F7 is submitted on or after June 6, 2023, on the date Form 33-109F7 is submitted, the individual’s information in the National Registration Database does not state “there is no response to this question” for any item of the individual’s Form 33-109F4;”.

3. Section 2.5 of the Regulation is amended:

- (1) by replacing, wherever it appears, “10 days” with “15 days”;

(2) by replacing subparagraph (c) of paragraph (2) with the following:

“(c) the conditions in paragraphs 2.3(2)(b), (b.1), (b.2) and (c) are met.”.

4. Section 3.1 of the Regulation is amended:

(1) by replacing paragraph (1) with the following:

“(1) In this section, “authorized affiliate” means, in respect of a registered firm, another registered firm that

- (a) is an affiliate of the registered firm, and
- (b) has the same principal regulator as the registered firm.

“(1.1) Subject to subsection (3) or (4), a registered firm must notify the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority of a change to any information previously submitted in Form 33-109F6 or under this subsection, as follows:

(a) for a change to information previously submitted in relation to any of the following parts or items of Form 33-109F6, within 30 days of the change:

- (i) part 3;
- (ii) item 4.1;
- (iii) item 5.12;
- (iv) item 6.1;
- (v) item 6.2;

(b) for a change to information previously submitted in relation to any other part of Form 33-109F6, within 15 days of the change.”;

(2) by replacing, in paragraph (2), “subsection (1)” with “subsection (1.1)”;

(3) by inserting, after paragraph (2), the following:

“(2.1) A registered firm may delegate to an authorized affiliate the duty to notify the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority under subsection (1.1) of a change to information previously submitted if all of the following apply:

(a) the change in information relates only to one or more of the following items or parts of Form 33-109F6:

- (i) item 3.12;
- (ii) item 4.1;
- (iii) item 4.3;

(iv) item 4.5;

(v) item 4.6;

(vi) part 7;

(vii) part 8;

(b) the registered firm has filed a certificate, executed by the officer or partner authorized to certify and sign Form 33-109F5, with the registered firm's principal regulator, that confirms all of the following:

(i) the registered firm has delegated to the authorized affiliate the duty to notify the regulator, or in Québec, the securities regulatory authority of a change to any information set out in paragraph (a),

(ii) the full legal name and NRD number of the registered firm and the authorized affiliate, and

(iii) that the following certification of the registered firm applies to each notice of change submitted by the authorized affiliate:

"I have read this form and understand all matters within this form, including the questions, and to the best of my knowledge and after reasonable inquiry, all of the information provided on this form is true and complete.";

(c) the registered firm directs the authorized affiliate to include the full legal name and NRD number of the registered firm and to state the following in each notice of change submitted by the authorized affiliate:

"The registered firm has delegated to the authorized affiliate the duty to notify the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority of a change to any of the following items or parts of Form 33-109F6:

(i) item 3.12;

(ii) item 4.1;

(iii) item 4.3;

(iv) item 4.5;

(v) item 4.6;

(vi) part 7;

(vii) part 8.";

(4) in paragraph (3):

(a) by replacing, in the text preceding subparagraph (a), “subsection (1)” with “subsection (1.1)”;

(b) by replacing, in subparagraph (b), the word “termination” with the word “cessation”;

(c) by inserting, after subparagraph (d), the following:

“(e) a change in a person’s ownership of the firm’s voting securities referred to in item 3.12 of Form 33-109F6, if the change did not result in the person’s percentage of ownership falling below or exceeding 10%, 20% or 50% of the firm’s voting securities;

“(f) a renewal of the bonding or insurance referred to in item 5.5 or in item 5.6 of Form 33-109F6, if the bonding or insurance has not lapsed and the only change is the expiry date of the bonding or insurance policy to a new date that is at least one year from the previous expiry date.”;

(5) by replacing paragraph (4) with the following:

“(4) A person that submitted an executed Schedule B to Form 33-109F6 must notify the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority of a change to the information previously submitted in item 3 or in item 4 of that schedule by submitting an executed Schedule B no more than 15 days after the change.”.

5. Section 3.2 of the Regulation is amended by replacing “10 days” with “15 days”.

6. Section 4.1 of the Regulation is amended:

(1) by replacing paragraphs (1) and (2) with the following:

“(1) Subject to subsection (2), a registered individual or permitted individual must notify the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority of a change to any information previously submitted in respect of the individual’s Form 33-109F4 as follows:

(a) for a change to information previously submitted in any of the following items, within 30 days of the change:

(i) item 2.1;

(ii) item 2.2;

(iii) item 4;

(iv) item 10;

(v) item 11;

(b) for a change to information previously submitted in any other items of Form 33-109F4, within 15 days of the change.

“(2) A notice of change is not required under subsection (1) if the change only relates to any of the following:

(a) information previously submitted in item 3 of Form 33-109F4;

(b) the individual ceasing to have authority to act on behalf of the sponsoring firm as a registered individual or be a permitted individual of the sponsoring firm if a Form 33-109F1 is required to be submitted by the sponsoring firm under subsection 4.2(1).”;

(2) by replacing subparagraph (a) of paragraph (4) with the following:

“(a) a change in a category of permitted activities of a permitted individual.”.

7. Section 4.2 of the Regulation is amended:

(1) by replacing paragraph (1) with the following:

“(1) A registered firm must notify the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority if an individual ceases to have authority to act on behalf of the registered firm as a registered individual or be a permitted individual of the registered firm by submitting Form 33-109F1 to the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority in accordance with Regulation 31-102 respecting National Registration Database (chapter V-1.1, r. 9) with

(a) items 1 to 4 of the Form completed, and

(b) item 5 of the Form completed unless the reason for cessation under item 4 was death of the individual.”;

(2) by replacing, wherever it appears, “10 days” with “15 days”.

8. The Regulation is amended by inserting, after section 4.2, the following:

“4.3. Updating NRD

A registered individual or permitted individual must submit in accordance with Regulation 31-102 respecting National Registration Database (chapter V-1.1., r. 9) to the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority, a completed Form 33-109F5 for any item of the individual’s Form 33-109F4 in the National Registration Database that states “there is no response to this question” by the earlier of

(a) the date the individual is required to notify the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority under subsection 4.1(1) of the first change after June 6, 2022 to any information previously submitted in respect of the individual’s Form 33-109F4, and

(b) June 6, 2023.”.

9. Form 33-109F1 of the Regulation is amended:

(1) by replacing its title with the following:

“FORM 33-109F1 Notice of Termination of Registered Individuals and Permitted Individuals (section 4.2)”;

(2) by inserting, after the title, the following:

“WARNING - It is an offence to knowingly give false or misleading information to the regulator or the securities regulatory authority.

CERTIFICATION

I, on behalf of the firm, certify to the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority in each jurisdiction where the firm is submitting this form and to any applicable self-regulatory authority (SRO) that

- I have read this form and understand all matters within this form, including the questions, and
- to the best of my knowledge and after reasonable inquiry, all of the information provided on this form is true and complete.

NRD format:

I, the authorized firm representative, am making this submission under authority delegated by the firm. By checking this box, I certify that the firm

- (a) provided me with all of the information on this form, and
- (b) makes the certification above.

Non-NRD format:

By signing below, I, on behalf of the firm, make the certification above.

Name of firm: _____

Name of authorized signing officer or partner: _____

Title of authorized signing officer or partner: _____

Signature of authorized signing officer or partner: _____

Date signed: _____
(YYYY/MM/DD);

(3) by replacing the title “Terms” and the paragraph that follows with the following:

“As set out in section 1.1 of Regulation 33-109 respecting Registration Information (chapter V-1.1, r. 12), “cessation date” means the last day on which an individual had authority to act as a registered individual on behalf of their sponsoring firm or the last day on which an individual was a permitted individual of their sponsoring firm.”;

(4) by replacing the paragraph under “**When to submit the form**” with the following:

“As set out in paragraph 4.2(2)(a) of Regulation 33-109 respecting Registration Information, you must submit the responses to Items 1, 2, 3 and 4 within 15 days of the cessation date.

If you are required to complete Item 5, you must submit those responses within 30 days of the cessation date. If you are submitting the responses to Item 5 in NRD format, after Items 1 to 4 have been submitted at NRD, use the NRD submission type called “Update/Correct Cessation Information” to complete Item 5 of this form.”;

(5) by replacing the title of item 1 with the following:

“Item 1 Former sponsoring firm”;

(6) by replacing the title of item 2 with the following:

“Item 2 Individual”;

(7) by deleting, in the title of item 3, the word “**terminated**”;

(8) by replacing item 4 with the following:

“Item 4 Date and reason for cessation

1. Cessation date _____
(YYYY/MM/DD)

The above date is the last day on which the individual had authority to act as a registered individual on behalf of the sponsoring firm, or the last day on which the individual was a permitted individual of the sponsoring firm.

2. Reason for cessation (check one):

Resigned - voluntary

Resigned - at the firm’s request

Terminated in good standing

Terminated for cause

Completed temporary employment contract

Retired

Deceased

Other

If "Other", explain: _____".

(9) in item 5:

(a) by replacing the text preceding the sentence "Answer the following questions to the best of the firm's knowledge." with the following:

"Item 5 Details about the termination"

Complete Item 5 if the individual is deceased. In the space below

- state the reason(s) for the cessation and
- provide details if the answer to any of the following questions is "Yes".

[For NRD format only:]

This information will be disclosed within 30 days of the cessation date

Not applicable: individual is deceased.";

(b) by replacing, in question 7, the words "outside business activity" with the words "outside activity";

(c) by deleting items 7 and 8.

10. Form 33-109F2 of the Regulation is amended:

(1) by inserting, after the title, the following paragraph:

"WARNING - It is an offence to knowingly give false or misleading information to the regulator or the securities regulatory authority.

CERTIFICATION

Individual

I, the individual, certify to the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority in each jurisdiction where I am submitting this form and to any applicable self-regulatory organization (SRO) that

- I have read this form and understand all matters within this form, including the questions,

- I have discussed this form with a branch manager, supervisor, officer or partner of my sponsoring firm and that to the best of my knowledge, the branch manager, supervisor, officer or partner is satisfied that I understand all matters within this form, including the questions,

- to the best of my knowledge and after reasonable inquiry, all of the information provided on this form is true and complete, and

- if applicable, I will limit my activities to those allowed by my category of registration and any SRO approval.

I consent to and authorize the collection, directly and indirectly, of personal information by each regulator or, securities regulatory authority and each SRO and to the use of my personal information as set out in item 6.

Firm

I, on behalf of the firm, certify to the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority in each jurisdiction where the firm is submitting this form and to any applicable SRO that

- the individual identified in this form will be engaged by the sponsoring firm as a registered individual or a permitted individual, and

- I have, or a branch manager, supervisor, officer or partner has, discussed this form, with the individual. To the best of my knowledge, the individual understands all matters within this form, including the questions.

NRD format:

I, the authorized firm representative, am making this submission under authority delegated by the firm and the individual identified in this form. By checking this box, I certify that

(a) the firm provided me with all of the information on this form and makes the firm certification above,

(b) the individual provided the firm with all of the information on this form and makes the individual certification above, and

(c) the individual provided the above consent and authorization for the collection and use of the individual's personal information.

Non-NRD format:

Individual

By signing below, I, the individual, make the above individual certification and provide my consent and authorization for the collection, directly and indirectly, and use of my personal information.

Signature of individual _____

Date signed _____
(YYYY/MM/DD)

Firm

By signing below, I, on behalf of the firm, make the firm certification above.

Name of firm _____

Name of authorized signing officer or partner _____

Title of authorized signing officer or partner _____

Signature of authorized signing officer or partner _____

Date signed _____
(YYYY/MM/DD);

- (2) by replacing point 3 of item 4 with the following:

“3. Relevant securities experience

Do you have securities experience?

Yes No N/A

If you are an individual applying for IIROC approval, select “N/A”.

If “Yes”, complete Schedule A.”;

- (3) by replacing item 6 with the following:

“Item 6 Notice and consent for collection and use of personal information

1. Notice of collection and use of personal information

Your personal information is collected by, or on behalf of, each securities regulatory authority and SRO set out in Schedule B. Any of the securities regulatory authorities or SROs set out in Schedule B may contact governmental or regulatory authorities, private bodies or agencies, individuals, corporations, employers, and other organizations, in Canada and in other countries, for information about you.

This personal information is being collected under the authority of the applicable securities legislation, derivatives legislation (including commodity futures legislation) or both of the securities regulatory authorities and under the SRO rules of an SRO set out in Schedule B. The collection, use and disclosure are done in accordance with applicable freedom of information and privacy legislation.

The principal purpose of this collection by the securities regulatory authorities is to administer, enforce, carry out their duties or exercise their powers under their respective securities legislation, derivatives legislation (including commodity futures legislation) or both, and by the SROs to administer and enforce the rules of the SROs.

The information submitted by you on this form with your consent, or collected indirectly with your authorization, may be collected

- at any time during your registration or while you are a permitted individual, or
- at the time the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority or the SRO is informed by your sponsoring firm that you no longer have authority to act on behalf of the sponsoring firm or are not a permitted individual of the sponsoring firm.

If you have any questions about the collection, use and disclosure of this information, contact the securities regulatory authority or SRO in any jurisdiction in which the required information is submitted. See Schedule B for details.

Certain information, such as your name(s) (including aliases, trade names or some past names), your sponsoring firm, and other relevant registration information, will be listed in a publicly available registry of registered individuals and, if applicable, on the Disciplined List.

Certain securities regulatory authorities may provide to or receive from certain entities information under separate provisions of their securities legislation or derivatives legislation (including commodity futures legislation) or both, and SROs may provide or receive information under the rules of the SROs. This consent and notice does not limit the authority, powers, obligations, or rights conferred on any of the securities regulatory authorities by legislation or regulations in effect in their jurisdiction.

2. Consent to collect and use personal information

By submitting this form, you consent to and authorize the collection, directly and indirectly, of personal information by each securities regulatory authority and SRO and to the use of your personal information as set out above.

The personal information that each securities regulatory authority or SRO collects, includes the following:

- the personal information provided in this form;
- the personal information provided by your sponsoring firm;
- registration or financial services licensing information;

- law enforcement records, including police records;
- credit records;
- bankruptcy or other insolvency records;
- employment records and information received from an employer;
- records and information received from entities you had or have an independent contractor or agency relationship with;
- personal information available online;
- records from governmental or regulatory authorities, SROs or professional bodies;
- records of, and used in, court proceedings, including probation records.”;

(4) by deleting items 7 and 8;

(5) by replacing Schedule A with the following:

“SCHEDULE A – Relevant securities experience (Item 4)

Instructions:

- *Some registration categories require a specified amount of experience have been obtained within specified timeframes. Please see Regulation 31-103 respecting Registration Requirements, Exemptions and Ongoing Registrant Obligations (chapter. V-1.1, r. 10) or the relevant SRO rules for more information.*

- *If you are applying to be an advising representative or an associate advising representative, or with IIROC as a portfolio manager, associate portfolio manager, or supervisor designated to be responsible for the supervision of managed accounts, provide details of the activities you performed for each position in which you gained relevant investment management experience. Such details may include the level of responsibility; value of accounts under direct supervision; number of years of experience in performing securities research and analysis for the purpose of portfolio securities selection, portfolio construction and analysis; type of experience in performing client relationship management; number of years of experience collecting know-your-client information; or number of years of experience conducting suitability assessments.*

- *If you are applying as an advising representative limited to client relationship management, indicate this by including the following statement: “Individual seeking registration as CRM AR”.*

- *For all other categories, provide details of activities that you performed for each position in which you gained relevant securities industry experience.*

1. If you are applying

- to be an advising representative or an associate advising representative of a portfolio manager, describe the relevant investment management experience that you have gained, or

- for any other category, describe the relevant securities industry experience that you have gained.

For each position in which you gained relevant experience, provide the following information:

(a) the name of the firm or entity with which you gained this experience;

(b) your title;

(c) the start and end dates of this position;

(d) the details of the activities you performed that are relevant for the category of registration that you are applying for;

(e) the percentage of your time in this position that was spent on activities relating to the experience.

2. Indicate the continuing education activities in which you have participated during the last 36 months and that are relevant to the category of registration you are applying for:

(6) in Schedule B:

(a) by replacing the title with the following:

“SCHEDULE B – Contact information for notice and consent for collection and use of personal information”;

- (b) in the contact information for British Columbia:
- (i) by replacing the words “Freedom of Information Officer” with the words “Registration staff”;
- (ii) by adding, at the end, the following:
“E-mail: Registration@bcsc.bc.ca”;
- (c) by replacing, in the contact information for Nova Scotia, “Deputy Director, Capital Markets” with the word “Registration”;
- (d) by deleting, in the contact information for Northwest Territories, the word “Deputy”;
- (e) in the contact information for Saskatchewan:
- (i) by deleting the word “Deputy”;
- (ii) by adding, at the end, the following:
“E-mail: registrationfcaa@gov.sk.ca”;
- (f) in the contact information for Yukon:
- (i) by inserting the words “Office of the Yukon” before the words “Superintendent of Securities”;
- (ii) by replacing “(867) 667-5314” with “(867) 667-5466”.

11. Form 33-109F3 of the Regulation is amended:

- (1) by inserting, after the title, the following:

“WARNING - It is an offence to knowingly give false or misleading information to the regulator or the securities regulatory authority.

CERTIFICATION

I, on behalf of the firm, certify to the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority in each jurisdiction where the firm is submitting this form and to any applicable self-regulatory organization (SRO) that

- I have read this form and understand all matters within this form, including the questions,
- if the business location specified in this form is a residence, the individual conducting business from that business location has completed a Form 33-109F4, and

• to the best of my knowledge and after reasonable inquiry, all of the information provided on this form is true and complete.

NRD format:

I, the authorized firm representative, am making this submission under authority delegated by the firm.

By checking this box, I, the authorized firm representative, certify that

- (a) the firm provided me with all of the information on this form, and
- (b) the firm makes the certification above.

Non-NRD format:

By signing below, I, on behalf of the firm, make the certification above.

Name of firm _____

Name of authorized signing officer or partner _____

Title of authorized signing officer or partner _____

Signature of authorized signing officer or partner _____

Date signed _____
(YYYY/MM/DD);

- (2) by adding, at the end of item 3, the following:

“Notice regarding a business location that is a residence

For the administration of securities legislation or derivatives legislation, including commodity futures legislation, or both, the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority may require access to the business location to review the books, records and documents of the registered firm. If applicable, the SRO may also require access to the business location for the administration of the rules of the SRO.

If the business location specified in this form is a residence, the regulator, securities regulatory authority or SRO may request consent to enter the residence.

If consent is not provided, it may affect the ability of the regulator, the securities regulatory authority or SRO to access the books, records or documents of a registered firm and to determine whether securities legislation, derivatives legislation (including commodity futures legislation) or the rules of the SRO are being complied with. As a result, the regulator, securities regulatory authority or SRO may take action if it is unable to access and review the books, records or documents of a registered firm held at the business location.”;

(3) by deleting items 4, 5 and 6;

(4) by deleting Schedule A.

12. Form 33-109F4 of the Regulation is amended:

(1) by inserting, after the title, the following:

“WARNING - It is an offence to knowingly give false or misleading information to the regulator or the securities regulatory authority.

CERTIFICATION

Individual

I, the individual, certify to the regulator or in Québec, the securities regulatory authority in each jurisdiction where I am submitting this form and to any applicable self-regulatory organization (SRO) that

- I have read this form and understand all matters within this form, including the questions and, for greater certainty, if the business location is a residence, the notice in Item 9,

- I have discussed this form with a branch manager, supervisor, officer or partner of my sponsoring firm and that to the best of my knowledge, the branch manager, supervisor, officer or partner is satisfied that I understand all matters within this form, including the questions,

- to the best of my knowledge and after reasonable inquiry, all of the information provided on this form is true and complete, and

- if applicable, I will limit my activities to those allowed by my category of registration and any SRO approval.

I consent to and authorize the collection, directly and indirectly, of personal information by each regulator, securities regulatory authority and SRO and to the use of my personal information as set out in Item 20.

Firm

I, on behalf of the firm, certify to the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority in each jurisdiction where the firm is submitting this form and to any applicable SRO that

- the individual identified in this form will be engaged by the sponsoring firm as a registered individual or a permitted individual, and

• I have, or a branch manager, supervisor, officer or partner has, discussed this form with the individual. To the best of my knowledge, the individual understands all matters within this form, including the questions.

NRD format:

I, the authorized firm representative, am making this submission under authority delegated by the firm and the individual identified in this form. By checking this box, I certify that

(a) the firm provided me with all of the information on this form and makes the firm certification above,

(b) the individual provided the firm with all of the information on this form and makes the individual certification above, and

(c) the individual provided the above consent and authorization for the collection and use of the individual's personal information.

Non-NRD format:

Individual

By signing below, I, the individual, make the above individual certification and provide my consent and authorization for the collection, directly and indirectly, and use of my personal information.

Signature of individual _____

Date signed _____
(YYYY/MM/DD)

Firm

above. By signing below, I, on behalf of the firm, make the firm certification

Name of firm _____

Name of authorized signing officer or partner _____

Title of authorized signing officer or partner _____

Signature of authorized signing officer or partner _____

Date signed _____
(YYYY/MM/DD);

(2) by replacing, in item 5, section 2 with the following:

“2. Check each jurisdiction where you are seeking registration or, if you are seeking review as a permitted individual, check each jurisdiction where your sponsoring firm is registered:

- All jurisdictions
- Alberta
- British Columbia
- Manitoba
- New Brunswick
- Newfoundland and Labrador
- Northwest Territories
- Nova Scotia
- Nunavut
- Ontario
- Prince Edward Island
- Québec
- Saskatchewan
- Yukon”;

(3) in item 8:

(a) by replacing point 1 with the following:

“1. **Course, examination or designation information and other education**

Complete Schedule E to state each course, examination and designation that

- is required for the registration categories or SRO approval categories you are applying for, and

- you have successfully completed or, if you are an IIROC applicant, have been exempted from.

Check here if you are not required under securities legislation or derivatives legislation (including commodity futures legislation), or the rules of an SRO, to satisfy any course, examination or designation requirements.”;

- (b) by replacing point 4 with the following:

“4. Relevant securities experience

If you are an individual applying for IIROC approval, select “N/A”.

Do you have relevant securities experience?

Yes No N/A

If “Yes”, complete Schedule F.”;

- (4) by adding, after paragraph 5 of item 9, the following:

“6. Notice regarding a business location that is a residence

For the administration of securities legislation or derivatives legislation, including commodity futures legislation, or both, the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority may require access to the business location to review the books, records and documents of the registered firm. If applicable, the SRO may also require access to the business location for the administration of the rules of the SRO.

If the business location specified in this form is a residence, the regulator, securities regulatory authority or SRO may request consent to enter the residence.

If consent is not provided, it may affect the ability of the regulator, securities regulatory authority or SRO to access the books, records or documents of a registered firm and to determine whether securities legislation, derivatives legislation (including commodity futures legislation) or the rules of the SRO are being complied with. As a result, the regulator, securities regulatory authority or SRO may take action if it is unable to access and review the books, records or documents of a registered firm held at the business location.”;

- (5) by replacing item 10 with the following:

“Item 10 Reportable activities

1. Activities with your sponsoring firm

Instructions: Describe all of your roles and responsibilities with your sponsoring firm, whether these roles and responsibilities are securities-related or not (e.g., sale of securities, review of marketing materials, IT help desk, negotiation of employment contracts, sales of banking and insurance products and services). Include any other information about your position with your sponsoring firm that is relevant for the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority to know (e.g., if your role is specialized). For example, if you are applying as an advising representative limited to client relationship management, indicate this by including the following statement in Schedule G: “Individual is seeking registration as CRM AR”.

Complete a Schedule G with respect to your roles and responsibilities with your sponsoring firm.

2. Reportable outside activities

Instructions: Consider all of the activities that you participate in outside of your sponsoring firm, whether or not you receive compensation for such activities and whether or not any such activity is business-related. Activities performed for an affiliated entity are considered activities outside of your sponsoring firm. If any of the categories below describes one or more activities that you participate in, complete a separate Schedule G for each activity or entity. If multiple activities are performed for one entity, complete a single Schedule G identifying all the activities performed.

Uncompensated activities that do not fall within Categories 1 to 5 (i.e., generally activities that do not involve securities or financial services and are not a position of influence, such as being a little league soccer coach) are not reportable.

Category 1 - Activities with another registered firm

Instructions: Report activities with registered firms, other than your sponsoring firm. All activities in this category are reportable whether or not you receive compensation for such activities. Major shareholder means a shareholder who, in total, directly or indirectly owns voting securities carrying 10 percent or more of the votes carried by all outstanding voting securities.

If you are a director, officer, employee, contractor, consultant, agent, or service provider of a registered firm other than your sponsoring firm, or are in any other equivalent position with or for that registered firm, or are a major shareholder or partner of that registered firm, complete a separate Schedule G for the registered firm.

Category 2 - Activities with an entity that receives compensation from a registered firm

If you are a director, officer, employee, contractor, consultant, or agent of a specified entity, or are in any other equivalent position with or for a specified entity, or are a shareholder or partner of a specified entity, complete a separate Schedule G for the specified entity.

For the purposes of this category, “specified entity” means an entity that receives compensation from a registered firm for activities that you provide for your sponsoring firm or another registered firm.

Category 3 - Other securities-related activities

Instructions: All activities in this category are reportable whether or not you receive compensation for such activities. Charitable or other fundraising activities that do not involve the issuance of securities or derivatives are not reportable.

If you have been at any time in the last 7 years directly involved in raising money for an entity through the issuance of securities or derivatives or promoting the sale of an entity’s securities or derivatives outside of your activities with your sponsoring firm or another registered firm, complete a separate Schedule G for each entity for which you performed these activities.

Directors and officers of reporting issuers and of entities that have been at any time in the last 7 years raising money through the issuance of securities or derivatives are considered to be directly involved in raising money for that entity.

Category 4 - Provision of financial or finance-related services

Instructions: All activities in this category are reportable whether or not you receive compensation for such activities. For example, volunteer activities pertaining to your securities or financial services knowledge must be reported under this category. Also report if you are the owner or management of an entity that provides these services. Major shareholder means a shareholder who, in total, directly or indirectly owns voting securities carrying 10 percent or more of the votes carried by all outstanding voting securities.

Complete a separate Schedule G for each activity, as applicable, if you

- or agent,
 - sell or negotiate insurance, including being an insurance broker
 - provide loan or deposit or other banking products and services,
 - carry on a money service business, including exchanging one type of currency for another, transferring money from one person to another, or issuing or redeeming money orders, traveller's cheques or anything similar,
 - facilitate or administer mortgages, including acting as a mortgage broker, agent or administrator,
 - prepare tax returns or provide tax advice,
 - help create programs for persons to meet their long-term financial goals, including providing financial planning (including estate planning) or financial advice,
 - provide corporate finance services, including services provided in the capacity of a comptroller, treasurer and chief financial officer,
- restructuring,
 - advise persons under financial stress on credit/debt
 - are a pension consultant,
 - provide advice on mergers and acquisitions,
 - provide accounting or bookkeeping services,
 - provide oversight or independent review or expert opinion on the management of an entity's financial assets,

- lend money or accept deposits of money (e.g., alternative financing, non-bank financial institution), or
- provide other financial or finance-related services not identified above.

Also complete a separate Schedule G for each activity, as applicable, if you are a director or officer, or are in any other equivalent position with or for, or are a major shareholder or active partner of, an entity that provides one or more of the services in the above list.

Category 5 - Positions of influence

Instructions: All positions of influence (e.g., medical doctor, leader in a religious organization) are reportable, whether or not you receive compensation for such activities. Guidance: see also section 13.4.3 of Regulation 31-103 respecting Registration Requirements, Exemptions and Ongoing Registrant Obligations (chapter V-1.1, r. 10) and the Policy Statement to Regulation 31-103 respecting Registration Requirements, Exemptions and Ongoing Registrant Obligations.

Complete a separate Schedule G for each position of influence that you are in.”;

- (6) by replacing item 12 with the following:

“Item 12 Resignations and terminations

Instructions: Disclose all allegations against you that existed at the time of your resignation or termination. The allegation does not need to be the reason for or cause of your resignation or termination. Sales targets are not considered a standard of conduct of a sponsoring firm.

Have you ever resigned or been terminated from a position or contract when, at the time of your resignation or termination, there existed an allegation that you:

1. Contravened any statutes, regulations, orders of a court or regulatory body, rules or bylaws or failed to meet any standard of conduct of a sponsoring firm or of any professional body?

Yes No

If “Yes”, complete Schedule I, Item 12.1.

2. Failed to appropriately supervise compliance with any statutes, regulations, orders of a court or regulatory body, rules or bylaws or with any standard of conduct of a sponsoring firm or of any professional body?

Yes No

If “Yes”, complete Schedule I, Item 12.2.

3. Committed fraud or the wrongful taking of property, including theft?

Yes No

If “Yes”, complete Schedule I, Item 12.3.”;

(7) in point 3 of item 13:

(a) by inserting, after the title, the following:

“Instructions: Only disclose registration or licences to deal with the public in any capacity.”;

(b) by replacing, in paragraph (a), the words “lawyer, teacher” with the words “lawyer, teacher, doctor, mortgage broker or agent”;

(c) by deleting, in paragraphs (b) and (c), the word “professional”;

(8) in item 14:

(a) by replacing the part preceding point 1 with the following:

“Item 14 Criminal disclosure

You must disclose all offences, including:

- a criminal offence under the laws of Canada such as the Criminal Code (R.S.C. 1985, chapter C-46), the Income Tax Act (R.S.C. 1985, chapter 1 (5th Suppl.)), the *Competition Act* (R.S.C. 1985, chapter C-34), the Immigration and Refugee Protection Act (S.C. 2001, c. 27) and the Controlled Drugs and Substances Act (S.C. 1996, chapter 19), even if

- a record suspension has been ordered under the Criminal Records Act (R.S.C. 1985, chapter C-47), or

- you have been granted an absolute or conditional discharge under the Criminal Code,

- a criminal offence under the laws of any foreign jurisdiction such as U.S. federal and state criminal offences, and

- a criminal offence, with respect to questions 14.2 and 14.4,

- of which you or any entity when you were a partner, director, officer or major shareholder of that entity has been found guilty, or

- for which you or any entity when you were a partner, director, officer or major shareholder of that entity has participated in the Alternative Measures Program, a diversion program, or any alternative resolution program within the previous 3 years, even if a record suspension has been ordered under the Criminal Records Act.

You are not required to disclose:

- charges for summary conviction offences that have been stayed for 6 months or more,
- charges for indictable offences that have been stayed for a year or more,
- offences under the Youth Criminal Justice Act (S.C. 2002, chapter 1), and
- speeding or parking violations.

Subject to the exceptions above:";

- (b) by replacing, in points 3 and 4, the word "firm" with the word "entity";
- (9) by replacing, wherever it appears in item 15, the words "a firm" with the words "an entity";

- (10) by replacing item 16 with the following:

"Item 16 Financial disclosure

1. Bankruptcies, insolvencies, consumer proposals and creditor arrangements

*Instructions: You must provide the following information **no matter when the event occurred (even if it was longer than 7 years ago).***

The information is required to be reported even if you or the entity has been discharged or released from bankruptcy.

Under the laws of any jurisdiction of Canada or any foreign jurisdiction, have any of the following events ever occurred to **you** or to any **entity** when you were a partner, director, officer or major shareholder of the entity:

- a) had a petition in bankruptcy issued or made a voluntary assignment into bankruptcy or any similar proceeding (no matter when it occurred, even if it was longer than 7 years ago, and even if you or the entity have been discharged or released from bankruptcy)?

Yes No

If "Yes", complete Schedule M, Item 16.1(a).

- b) a proposal, including a consumer proposal, under any legislation relating to bankruptcy or insolvency or any similar proceeding?

Yes No

If "Yes", complete Schedule M, Item 16.1(b).

c) proceedings under any legislation relating to the winding up or dissolution of the entity, or under the Companies' Creditors Arrangement Act (R.S.C. 1985, c. C-36)?

Yes No

If "Yes", complete Schedule M, Item 16.1(c).

d) any proceedings, arrangement or compromise with creditors?

Yes No

If "Yes", complete Schedule M, Item 16.1(d).

2. Debt obligations

During the past 10 years

- have you failed to meet a financial obligation of \$10,000 or more as it came due, or

- to the best of your knowledge, has any entity, while you were a partner, director, officer or major shareholder of that entity, failed to meet any financial obligation of \$10,000 or more as it came due?

Yes No

If "Yes", complete Schedule M, Item 16.2.

3. Surety bond or fidelity bond

Have you ever been refused for a surety or fidelity bond?

Yes No

If "Yes", complete Schedule M, Item 16.3.

4. Garnishments, seizure in the hands of third persons unsatisfied judgments or directions to pay

Has any governmental or regulatory authority or court, in any jurisdiction, ever issued any of the following

- against you regarding your indebtedness, or

• to the best of your knowledge, against an entity regarding the entity's indebtedness incurred at the time you were a partner, director, officer or major shareholder of the entity:

	Yes	No
Garnishment or seizure in the hands of third persons	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Unsatisfied judgment	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Direction to pay	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

If "Yes", complete Schedule M, Item 16.4.;

(11) by replacing item 20 with the following:

"Item 20 Notice and consent for collection and use of personal information

1. Notice of collection and use of personal information

Your personal information is collected by, or on behalf of, each securities regulatory authority and SRO set out in Schedule O. Any of the securities regulatory authorities or SROs set out in Schedule O may contact governmental or regulatory authorities, private bodies or agencies, individuals, corporations, employers, and other organizations, in Canada and in other countries, for information about you.

This personal information is being collected under the authority of the applicable securities legislation, derivatives legislation (including commodity futures legislation) or both of the securities regulatory authorities and under the SRO rules of an SRO set out in Schedule O. The collection, use and disclosure are done in accordance with applicable freedom of information and privacy legislation.

The principal purpose of this collection by the securities regulatory authorities is to administer, enforce, carry out their duties or exercise their powers under their respective securities legislation, derivatives legislation (including commodity futures legislation) or both, and by the SROs to administer and enforce the rules of the SROs.

The information submitted by you in this form with your consent, or collected indirectly with your authorization, may be collected

- at the time of your application,
- at any time during your registration or while you are a permitted individual, or
- at the time the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority or the SRO is informed by your sponsoring firm that you no longer have authority to act on behalf of the sponsoring firm or are not a permitted individual of the sponsoring firm.

If you have any questions about the collection, use and disclosure of this information, contact the securities regulatory authority or SRO in any jurisdiction in which the required information is submitted. See Schedule O for details.

Certain information, such as your name(s) (including aliases, trade names or some past names), your sponsoring firm, and other relevant registration information, will be listed in a publicly available registry of registered individuals and, if applicable, on the Disciplined List.

Certain securities regulatory authorities may provide to or receive from certain entities information under separate provisions of their securities legislation or derivatives legislation (including commodity futures legislation) or both, and SROs may provide or receive information under the rules of the SROs. This consent and notice does not limit the authority, powers, obligations, or rights conferred on any of the securities regulatory authorities by legislation or regulations in effect in their jurisdiction.

2. Consent to collect and use personal information

By submitting this form, you consent to and authorize the collection, directly and indirectly, of personal information by each securities regulatory authority and SRO and to the use of your personal information as set out above.

The personal information that each securities regulatory authority or SRO collects, includes the following:

- the personal information provided in this form;
- the personal information provided by your sponsoring firm;
- registration or financial services licensing information;
- law enforcement records, including police records;
- credit records;
- bankruptcy or other insolvency records;
- employment records and information received from an employer;
- records and information received from entities you had or have an independent contractor or agency relationship with;
- personal information available online;
- records from governmental or regulatory authorities, SROs or professional bodies;
- records of, and used in, court proceedings, including probation records.”;

(12) by deleting items 21 and 22;

(13) by inserting, in Schedule C, under “*Approval categories*” and after “Investment Representative”, the following categories:

“ Portfolio Manager
 Associate Portfolio Manager”;

(14) in Schedule E:

(a) by replacing the table under item 8.1 with the following:

“Instructions: Please see Division 2 in Part 3 of Regulation 31-103 respecting Registration Requirements, Exemptions and Ongoing Registrant Obligations (chapter V-1.1, r. 10) for the education and experience requirements for the categories that you are seeking to be registered in or the relevant SRO rules for the SRO approval categories.

Below, state each course, examination and designation that:

- is required for the registration categories or SRO approval categories you are applying for, and
- you have successfully completed.

***For IIROC applicants only** - If applicable, please indicate the date of any exemption granted for any course, examination, designation or other education required for approval.

Course, examination, designation or other education	Date completed (YYYY/MM/DD)	Date exempted* (YYYY/MM/DD)	Regulator / securities regulatory authority granting the exemption*

”;

(15) by replacing item 8.4 of Schedule F with the following:

“Item 8.4 Relevant securities experience

Instructions:

- *Some registration categories require a specified amount of experience to have been obtained within specified timeframes. Please see Regulation 31-103 respecting Registration Requirements, Exemptions and Ongoing Registrant Obligations (c. V-1.1, r. 10) or the relevant SRO rules for more information.*

- *If you are applying to be an advising representative or an associate advising representative, or with IIROC as a portfolio manager, associate portfolio manager, or supervisor designated to be responsible for the supervision of managed accounts, provide details of the activities you performed for each position in which you gained relevant investment management experience. Such details may include the level of responsibility; value of accounts under direct supervision; number of years of experience in performing securities research and analysis for the purpose of portfolio securities selection, portfolio construction and analysis; type of experience in performing client relationship management; number of years of experience collecting know-your-client information; or number of years of experience conducting suitability assessments.*

- *If you are applying as an advising representative limited to client relationship management, indicate this by including the following statement: "Individual seeking registration as CRM AR".*

- *For all other categories, provide details of activities that you performed for each position in which you gained relevant securities industry experience.*

1. If you are applying

- to be an advising representative or an associate advising representative of a portfolio manager, describe the relevant investment management experience that you have gained, or

- for any other category, describe the relevant securities industry experience that you have gained.

For each position in which you gained relevant experience, provide the following information:

(a) the name of the firm or entity with which you gained this experience;

(b) your title;

(c) the start and end dates of this position;

(d) the details of the activities you performed that are relevant for the category of registration that you are applying for;

(e) the percentage of your time in this position that was spent on activities relating to the experience.

2. Indicate the continuing education activities in which you have participated during the last 36 months and that are relevant to the category of registration you are applying for:

_____”;

(16) by replacing Schedule G with the following:

“SCHEDULE G – Reportable activities (Item 10)

1. Start date _____
(YYYY/MM/DD)

2. Sponsoring firm or other entity information

Check here if the reportable activity is with your sponsoring firm.

If the reportable activity is with your sponsoring firm, you are not required to indicate the firm’s name and address but are required to provide the name and title of your immediate supervisor. For all other types of reportable activity, enter all of the information below:

Name of business or employer: _____

Address of business or employer: _____
(number, street, city, province, territory or state, country)

Name and title of your immediate supervisor: _____

3. Description of the reportable activity and your roles and responsibilities

Instructions: If you are completing this schedule in relation to your activities with your sponsoring firm, for (e) below, provide the title(s) you will use once registered, and if you are already registered, provide the title(s) you use as of the date of this filing.

(a) Describe the entity that you carry on the activity with or for, including the nature of the entity’s business.

(b) Is the entity listed on an exchange?

(c) Describe your relationship with the entity.

(d) Describe all of your roles and responsibilities relating to the activity.

(e) Provide all business title(s) and professional designation(s) you use for the activity.

4. Number of work hours per week

How many hours per week do you spend on this activity? _____

5. Conflicts of interest

Instructions: Complete this section if you have a reportable activity outside your sponsoring firm. Do not complete this section if your reportable activity is solely with your sponsoring firm.

Take into consideration existing and reasonably foreseeable material conflicts of interest and existing and potential client confusion.

(a) Does the activity give rise to any material conflicts of interest between the client and the sponsoring firm or you? Does the activity give rise to client confusion? If no material conflicts of interest or client confusion are expected, explain why.

(b) Describe (i) the material conflicts of interest, and (ii) how these conflicts will be addressed in the best interest of the client.

(c) Describe (i) the client confusion, and (ii) how the client confusion will be addressed.

(d) Does your sponsoring firm and the entity have procedures for identifying and addressing material conflicts of interest? If so, confirm you are complying with both sets of procedures.

(e) State the name and title of the individual at your sponsoring firm who has reviewed and approved the activity.

”;

(17) by deleting, in Schedule H, “If you are seeking registration in a category of registration that requires specific experience, include details of that experience. Examples include level of responsibility, value of accounts under direct supervision, number of years of that experience and research experience, and percentage of time spent on each activity.”;

(18) by replacing Schedule I with the following:

“SCHEDULE I – Resignations and terminations (Item 12)

Item 12.1

For each allegation of contravention of any statute, regulation, order of a court or regulatory body, rule or bylaw or failure to meet any standard of conduct of a sponsoring firm or of any professional body, state below (1) the name of the firm from which you resigned or were terminated, (2) whether you resigned or were terminated, (3) the date you ceased to carry on duties, (4) the circumstances relating to your resignation or termination, (5) details of the allegation (regardless of whether the allegation caused or contributed to your resignation or termination), including the statutes, regulations, orders, rules or bylaws allegedly contravened or standards of conduct allegedly not met, (6) details of how the allegation was addressed, and (7) any details of the resignation, termination, or allegation relevant to the determination of your suitability for registration or whether your registration is otherwise objectionable.

Item 12.2

For each allegation of failure to supervise compliance with any statute, regulation, order of a court or regulatory body, rule or bylaw or with any standard of conduct of a sponsoring firm or of any professional body, state below, (1) the name of the firm from which you resigned or were terminated, (2) whether you resigned or were terminated, (3) the date you ceased to carry on duties, (4) the circumstances relating to your resignation or termination, (5) details of the allegation of failure to supervise (regardless of whether the allegation caused or contributed to your resignation or termination), (6) details of how the allegation was addressed, and (7) any details of the resignation, termination, or allegation relevant to the determination of your suitability for registration or whether your registration is otherwise objectionable.

Item 12.3

For each allegation that you committed fraud or the wrongful taking of property, including theft, state below (1) the name of the firm from which you resigned or were terminated, (2) whether you resigned or were terminated, (3) the date you ceased to carry on duties, (4) the circumstances relating to your resignation or termination, (5) details of the allegation (regardless of whether the allegation caused or contributed to your resignation or termination), (6) details of how the allegation was addressed, and (7) any details of the resignation, termination, or allegation relevant to the determination of your suitability for registration or whether your registration is otherwise objectionable.

”;

(19) in Schedule J:

(a) by replacing paragraph (c) of item 13.2 with the following:

“c) For each order or disciplinary proceeding, state below (1) the name of the firm, (2) the SRO that issued the order or that is, or was, conducting the proceeding, (3) the date any notice of proceeding was issued, (4) the date any order or settlement was made, (5) a summary of any notice, order or settlement, including any sanctions imposed, (6) whether you are or were a partner, director, officer or major shareholder of the firm and named individually in the order or disciplinary proceeding, and (7) any details of the order or disciplinary proceeding relevant to the determination of your suitability for registration or whether your registration is otherwise objectionable.

”;

(b) by replacing item 13.3 with the following:

“Item 13.3 Non-securities regulation

a) For each registration or licence, state below (1) the party who is, or was, registered or licensed, (2) if applicable, the employer or entity for whom you performed the registerable or licensable activity, (3) the period that the party held the registration or licence, (4) the type or category of registration or licence, (5) with which regulatory authority, or under what legislation, the party is, or was, registered or licensed, and (6) the licence number.

b) For each registration or licence refused, state below (1) the party that was refused registration or licensing, (2) if applicable, the employer or entity for whom you performed the registerable or licensable activity, (3) with which regulatory authority, or under what legislation, the registration or licence was refused, (4) the type or category of registration or licence refused, (5) the date of the refusal, and (6) the reasons for the refusal.

c) For each order or disciplinary proceeding, indicate below (1) the party against whom the order was made or the proceeding taken, (2) the regulatory authority that made the order or that is, or was, conducting the proceeding, or under what legislation the order was made or the proceeding is being, or was conducted, (3) the date any notice of proceeding was issued, (4) the date any order or settlement was made, (5) a summary of any notice, order or settlement, including any sanctions imposed, (6) whether you are or were a partner, director, officer or major shareholder of the entity and named individually in the order or disciplinary proceeding, and (7) any details of the order or disciplinary proceeding relevant to the determination of your suitability for registration or whether your registration is otherwise objectionable.

”;

(20) by replacing, wherever it appears in Schedule K, the word “firm” with the word “entity”;

(21) in Schedule L:

(a) by replacing, in item 15.1, the words “the name of the plaintiff(s)” with the words “the name of each plaintiff” and the words “a firm” with the words “an entity”;

(b) in item 15.2:

(i) by inserting, after “(2)”, the words “the name of”;

(ii) by replacing the words “a firm” with the word “an entity”;

(iii) by inserting, after the word “allegations”, “,”;

(22) by replacing Schedule M with the following:

“SCHEDULE M – Financial disclosure (Item 16)

Item 16.1 Bankruptcies, insolvencies, consumer proposals and creditor arrangements

Instructions: Proposals includes consumer proposals.

(a) For each event, state below (1) the date of the petition or voluntary assignment into bankruptcy or similar proceeding, (2) the person or entity about whom this disclosure is being made, (3) any amounts currently owing, (4) the creditors, (5) the status of the matter, (6) a summary of any disposition or settlement, (7) the date of discharge or release, if applicable, and (8) any details of the petition or voluntary assignment into bankruptcy or similar proceeding relevant to the determination of your suitability for registration or whether your registration is otherwise objectionable.

(b) For each event, state below (1) the date of the proposal, (2) the person or firm about whom this disclosure is being made, (3) any amounts currently owing, (4) the creditors, (5) the status of the matter, (6) a summary of any disposition or settlement, and (7) any details of the proposal relevant to the determination of your suitability for registration or whether your registration is otherwise objectionable.

(c) For each event, state below (1) the date of the proceeding, (2) the person or entity about whom this disclosure is being made, (3) any amounts currently owing, (4) the creditors, (5) the status of the matter, (6) a summary of any disposition or settlement, and (7) any details of the proceeding relevant to the determination of your suitability for registration or whether your registration is otherwise objectionable.

(d) For each proceeding, arrangement or compromise with creditors, state below (1) the date of the proceeding, arrangement or compromise, (2) the person or entity about whom this disclosure is being made, (3) any amounts currently owing, (4) the creditors, (5) the status of the matter, (6) a summary of any disposition or settlement, and (7) any details of the proceeding, arrangement or compromise relevant to the determination of your suitability for registration or whether your registration is otherwise objectionable.

Item 16.2 Debt obligation

For each event, state below (1) the person or entity that failed to meet its financial obligation, (2) the amount that was owing at the time the person or entity failed to meet its financial obligation, (3) the person or entity to whom the amount is, or was, owing, (4) any relevant dates (for example, when payments are due or when final payment was made), (5) any amounts currently owing, and (6) any details of the debt obligation relevant to the determination of your suitability for registration or whether your registration is otherwise objectionable, including why the obligation has not been met or satisfied.

Item 16.3 Surety bond or fidelity bond

For each bond refused, state below (1) the name of the bonding company, (2) the address of the bonding company, (3) the date of the refusal, and (4) the reasons for the refusal.

Item 16.4 Garnishments, seizure in the hands of third persons unsatisfied judgments or directions to pay

For each garnishment, seizure in the hands of third persons, unsatisfied judgment or direction to pay regarding your indebtedness or the indebtedness of an entity incurred at the time you were a partner, director, officer or major shareholder, indicate below (1) the amount that was owing at the time the garnishment, seizure in the hands of third persons, judgment or direction to pay was rendered, (2) the person or entity to whom the amount is, or was, owing, (3) any relevant dates (for example, when payments are due or when final payment was made), (4) why the indebtedness has not been met or satisfied, (5) the percentage of earnings to be garnished or seized in the hands of third persons or the amount to be paid, (6) any amounts currently owing, and (7) any details of the garnishment, seizure in the hands of third persons, unsatisfied judgment or direction to pay relevant to the determination of your suitability for registration or whether your registration is otherwise objectionable.

”;

(23) by replacing, in Schedule N, paragraphs c), d), e) and f) with the following:

“c) If another person or entity has provided you with funds to invest in the firm, provide the name of the person or entity and state the relationship between you and that person or entity:

“d) Is the payment of the funds to be invested (or proposed to be invested) guaranteed directly or indirectly by any person or entity?

Yes No

If “Yes”, provide the name of the person or entity and state the relationship between you and that person or entity:

“e) Have you directly or indirectly given up any rights relating to these securities or this partnership interest, or do you, when you are registered or approved as a result of the review of this form, intend to give up any of these rights (including by hypothecation, pledging or depositing as collateral the securities or partnership interest with any entity or person)?

Yes No

If “Yes”, provide the name of the person or entity, state the relationship between you and that person or entity and describe the rights that have been or will be given up:

“f) Is a person other than you the beneficial owner of the shares, bonds, debentures, partnership units or notes held by you?

Yes No

If “Yes”, complete (g), (h) and (i).”;

(24) in Schedule O:

(a) by replacing the title with the following:

“SCHEDULE O – Contact information for notice and consent for collection and use of personal information”;

(b) in the contact information for British Columbia:

(i) by replacing “Freedom of Information Officer” with “Registration staff”;

(ii) by adding, at the end, the following:

“E-mail: Registration@bcsc.bc.ca”;

- (c) by replacing, in the contact information for Nova Scotia, “Deputy Director, Capital Markets” with the word “Registration”;
- (d) by deleting, in the contact information for Northwest Territories, the word “Deputy”;
- (e) in the contact information for Saskatchewan:
- (i) by deleting the word “Deputy”;
- (ii) by adding, at the end, the following:
“E-mail: registrationfcaa@gov.sk.ca”;
- (f) in the contact information for Yukon:
- (i) by inserting the words “Office of the Yukon” before the words “Superintendent of Securities”;
- (ii) by replacing “(867) 667-5314” with “(867) 667-5466”.

12. Form 33-109F5 of the Regulation is amended:

- (1) by inserting, after the title, the following paragraph:

“WARNING - It is an offence to knowingly give false or misleading information to the regulator or the securities regulatory authority.

CERTIFICATION

1. Form 33-109F4: Use the following certification when making changes to Form 33-109F4

Individual

I, the individual, certify to the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority in each jurisdiction where I am submitting this form and to any applicable self-regulatory organization (SRO) that

- I have read this form,
- I have read Form 33-109F4 and understand all matters within this form, including its questions and, for greater certainty, if the business location is a residence, the notice in Item 9,
- I have discussed Form 33-109F4 with a branch manager, supervisor, officer or partner of my sponsoring firm and that to the best of my knowledge, the branch manager, supervisor, officer or partner is satisfied that I understand all matters within Form 33-109F4, including the questions,
- to the best of my knowledge and after reasonable inquiry, all of the information provided on this form is true and complete, including information required to be disclosed by Form 33-109F4 that I am not changing with this form, and

- if applicable, I will limit my activities to those allowed by my category of registration and any SRO approval.

I consent to and authorize the collection, directly and indirectly, of personal information by each regulator or, in Québec, the securities regulatory authority, and each SRO and to the use of my personal information as set out in Item 3.

Firm

I, on behalf of the firm, certify to the regulator, or in Québec, the securities regulatory authority, in each jurisdiction where the firm is submitting this form and to any applicable SRO that

- the individual identified in this form will be engaged by the sponsoring firm as a registered individual or a permitted individual, and
- I have, or a branch manager, supervisor, officer or partner has, discussed Form 33-109F4 with the individual. To the best of my knowledge, the individual understands all matters within Form 33-109F4, including the questions.

NRD format:

I, the authorized firm representative, am making this submission under authority delegated by the firm and the individual identified in this form. By checking this box, I certify that

- (a) the firm provided me with all of the information on this form and makes the firm certification above,
- (b) the individual provided the firm with all of the information on this form and makes the individual certification above, and
- (c) the individual provided the above consent and authorization for the collection and use of the individual's personal information.

Non-NRD format:

Individual

By signing below, I, the individual, make the above individual certification and provide my consent and authorization for the collection, directly and indirectly, and use of my personal information.

Signature of individual _____

Date signed _____
(YYYY/MM/DD)

Firm

By signing below, I, on behalf of the firm, make the firm certification above.

Name of firm _____

Name of authorized signing officer or partner _____

Title of authorized signing officer or partner _____

Signature of authorized signing officer or partner _____

Date signed _____
(YYYY/MM/DD)

2. Form 33-109F6: Use the following certification when making changes to Form 33- 109F6

By signing below, I, on behalf of the firm, certify to the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority in each jurisdiction where the firm is submitting this form and to any applicable SRO that

- I have read this form and understand all matters within this form, including the questions, and to the best of my knowledge and after reasonable inquiry, all of the information provided on this form is true and complete.

Name of firm _____

Name of authorized signing officer or partner _____

Title of authorized signing officer or partner _____

Signature of authorized signing officer or partner _____

Date signed _____
(YYYY/MM/DD)";

- (2) by replacing item 3 with the following:

“Item 3 Notice and consent for collection and use of personal information

1. Notice of collection and use of personal information

Your personal information is collected by, or on behalf of, each securities regulatory authority and SRO set out in Schedule A. Any of the securities regulatory authorities or SROs set out in Schedule A may contact governmental or regulatory authorities, private bodies or agencies, individuals, corporations, employers, and other organizations, in Canada and in other countries, for information about you.

This personal information is being collected under the authority of the applicable securities legislation, derivatives legislation (including commodity futures legislation) or both of the securities regulatory authorities and under the SRO rules of an SRO set out in Schedule A. The collection, use and disclosure are done in accordance with applicable freedom of information and privacy legislation.

The principal purpose of this collection by the securities regulatory authorities is to administer, enforce, carry out their duties or exercise their powers under their respective securities legislation, derivatives legislation (including commodity futures legislation) or both, and by the SROs to administer and enforce the rules of the SROs.

The information submitted by you in this form with your consent, or collected indirectly with your authorization, may be collected

- at any time during your registration or while you are a permitted individual, or
- at the time the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority, or the SRO is informed by your sponsoring firm that you no longer have authority to act on behalf of the sponsoring firm or are not a permitted individual of the sponsoring firm.

If you have any questions about the collection, use and disclosure of this information, contact the securities regulatory authority or SRO in any jurisdiction in which the required information is submitted. See Schedule A for details.

Certain information, such as your name(s) (including aliases, trade names or some past names), your sponsoring firm, and other relevant registration information, will be listed in a publicly available registry of registered individuals and, if applicable, on the Disciplined List.

Certain securities regulatory authorities may provide to or receive from certain entities information under separate provisions of their securities legislation or derivatives legislation (including commodity futures legislation) or both, and SROs may provide or receive information under the rules of the SROs. This consent and notice does not limit the authority, powers, obligations or rights conferred on any of the securities regulatory authorities by legislation or regulations in effect in their jurisdiction.

2. Consent to collect and use personal information

By submitting this form, you consent to and authorize the collection, directly and indirectly, of personal information by each securities regulatory authority and SRO and to the use of your personal information as set out above.

The personal information that each securities regulatory authority or SRO collects, includes the following:

- the personal information provided in this form;
- the personal information provided by your sponsoring firm;
- registration or financial services licensing information;
- law enforcement records, including police records;
- credit records;

- bankruptcy or other insolvency records;
 - employment records and information received from an employer;
 - records and information received from entities you had or have an independent contractor or agency relationship with;
 - personal information available online;
 - records from governmental or regulatory authorities, SROs or professional bodies;
 - records of, and used in, court proceedings, including probation records.”;
- (3) by deleting items 4 and 5;
- (4) in Schedule A:
- (a) by replacing the title with the following:
- “SCHEDULE A – Contact information for notice and consent for collection and use of personal information”;**
- (b) in the contact information for British Columbia:
- (i) by replacing the words “Freedom of Information Officer” with the words “Registration staff”;
- (ii) by adding, at the end, the following:
- “E-mail: Registration@bcsc.bc.ca”;
- (c) by replacing, in the contact information for Nova Scotia, “Deputy Director, Capital Markets” with the word “Registration”;
- (d) by deleting, in the contact information for Northwest Territories, the word “Deputy”;
- (e) in the contact information for Saskatchewan:
- (i) by deleting the word “Deputy”;
- (ii) by adding, at the end, the following:
- “E-mail: registrationfcaa@gov.sk.ca”;
- (f) in the contact information for Yukon:
- (i) by inserting the words “Office of the Yukon” before the words “Superintendent of Securities”;
- (ii) by replacing “(867) 667-5314” with “(867) 667-5466”.

13. Form 33-109F6 of the Regulation is amended:

- (1) by replacing the text under “Contents of the form” with the following:

“This form consists of the following:

Collection and use of personal information

Certification

Part 1 – Registration details

Part 2 – Contact information

Part 3 – Business history and structure

Part 4 – Registration history

Part 5 – Financial condition

Part 6 – Client relationships

Part 7 – Regulatory action

Part 8 – Legal action

Part 9 – *[repealed]*

Schedule A – Contact information for consent and notice of collection and use of personal information

Schedule B – Submission to jurisdiction and appointment of agent for service

Schedule C – Form 31-103F1 *Calculation of excess working capital*

You are also required to submit the following supporting documents with your completed form:

1. Schedule B – Submission to jurisdiction and appointment of agent for service for each jurisdiction where the firm is seeking registration (question 2.4)
2. Business plan, policies and procedures manual, and client agreements (except in Ontario) (question 3.3)
3. Constatting documents (question 3.7)
4. Organization chart (question 3.11)
5. Ownership chart (question 3.12)
6. Calculation of excess working capital (question 5.1)
7. Directors’ resolution approving insurance (question 5.7)
8. Audited financial statements (question 5.13)
9. Letter of direction to auditors (question 5.14)”;

- (2) by replacing the sentence preceding the paragraph “Updating the information on the form” with the following:

“It is an offence to knowingly give false or misleading information to the regulator or the securities regulatory authority.”;

(3) by replacing the paragraph under the title “**Collection and use of personal information**” with the following:

“In obtaining information about the firm, each securities regulatory authority and SRO set out in Appendix A may receive and collect personal information about individuals, if any, associated with the firm and its directors, officers, partners, employees, contractors and agents.

This may include the collection of

- the personal information provided in this form,
- registration or financial services licensing information,
- personal information available online, records from governmental or regulatory authorities, SROs or professional bodies, or
- records of, and used in, court proceedings, including probation records.

Any of the securities regulatory authorities or SROs set out in Schedule A may contact governmental or regulatory authorities, private bodies or agencies, individuals, corporations, employers, and other organizations, in Canada and in other countries, for information about the individual.

This personal information is being collected under the authority of the applicable securities legislation, derivatives legislation (including commodity futures legislation), or both of the securities regulatory authorities and under the SRO rules of an SRO, set out in Schedule A. The collection, use and disclosure are done in accordance with applicable freedom of information and privacy legislation.

The principal purpose of this collection by the securities regulatory authorities is to administer, enforce, carry out their duties or exercise their powers under their respective securities legislation, derivatives legislation (including commodity futures legislation) or both, and for the SROs to administer and enforce the rules of the SROs.

The information may be collected

- at the time of the firm’s application,
- at any time during the firm’s registration, or
- at the time the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority, or the SRO is informed by the firm that it is surrendering its registration.

If you or anyone referred to in this form has any questions about the collection, use, and disclosure of this information, you or they can contact the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority, or SRO in any jurisdiction in which the required information is submitted. See Schedule A for details.

Certain registration information about the firm and its registered individuals will be listed in a publicly available registry, including names used by the firm, the address of the firm’s head office, whether the firm is on the Disciplined List, the jurisdictions and categories in which the firm is registered, and whether any terms and conditions have been imposed on the firm’s registration, and the firm’s registered individuals.

Certain securities regulatory authorities may provide to or receive from certain entities information under separate provisions of their securities legislation or derivatives legislation (including commodity futures legislation) or both, and SROs may provide or receive information under the rules of the SROs. This consent and notice does not limit the authority, powers, obligations, or rights conferred on any of the securities regulatory authorities by legislation or regulations in effect in their jurisdiction.

WARNING: It is an offence to knowingly give false or misleading information to the regulator or the securities regulatory authority.

CERTIFICATION

By signing this form, I, on behalf of the firm,

1. certify to the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority in each jurisdiction where the firm is submitting this form and to any applicable self-regulatory organization (SRO) that

- I have read this form,
- the firm has submitted and filed all information required to be submitted and filed under securities legislation and/or derivatives legislation in the principal jurisdiction of Canada where the firm is seeking registration, and
- to the best of my knowledge and after reasonable inquiry, all of the information provided on this form is true and complete,

2. authorize the principal regulator to give each non-principal regulator and, where applicable, SRO access to any information the firm has submitted or filed with the principal regulator under securities legislation or derivatives legislation or both in relation to the firm's registration in that jurisdiction,

3. acknowledge that the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority and SRO may collect and provide personal information about the individuals referred to in this form under the heading *Collection and Use of Personal Information*, and

4. confirm that the individuals referred to in this form have been notified that the individuals' personal information is disclosed on this form, the legal reason for doing so, how it will be used and who to contact for more information.

Name of firm _____

Name of authorized signing officer or partner _____

Title of authorized signing officer or partner _____

Signature of authorized signing officer or partner _____

Date signed _____
(YYYY/MM/DD);

(4) by replacing, in item 2.4, the words "a completed" with the words "an executed";

- (5) by replacing item 3.10 with the following:

“3.10. Permitted individuals

List all permitted individuals of the firm.

State why the individual is considered a permitted individual (e.g., director, partner, officer, shareholder, or a permitted individual as described in paragraph (c) of the definition of “permitted individual” in section 1.1 of Regulation 33-109 respecting Registration Information).

Name	Type of Permitted Individual	NRD number, if applicable

”;

- (6) by replacing item 3.12 with the following:

“3.12. Ownership chart

Attach a chart showing the firm’s structure and ownership. Include all parents, specified affiliates and specified subsidiaries. Indicate which of the parents, specified affiliates and specified subsidiaries are registered under securities legislation in any jurisdiction of Canada and provide their NRD number.

Include the name of the person, and class, type, amount and percentage ownership of the firm’s voting securities.”;

- (7) by replacing the table of item 4.6 with the following:

“

Name of entity	
Type of licence or registration	
Licence number	
Regulator/organization	
Date of registration (yyyy/mm/dd)	Expiry date, if applicable (yyyy/mm/dd)
Jurisdiction	

”;

(8) by replacing, in paragraph (b) of item 5.13, the words “an interim financial report” with the words “interim financial information (as set out in section 12.11 of Regulation 31-103)”;

(9) by deleting part 9;

(10) in Schedule A:

(a) in the contact information for British Columbia:

(i) by replacing the words “Freedom of Information Officer” with the words “Registration staff”;

(ii) by adding, at the end, the following:

“E-mail: Registration@bcsc.bc.ca”;

(b) by replacing, in the contact information for Nova Scotia, “Deputy Director, Capital Markets” with the word “Registration”;

(c) by deleting, in the contact information for Northwest Territories, the word “Deputy”;

(d) in the contact information for Saskatchewan:

(i) by deleting the word “Deputy”;

(ii) by adding, at the end, the following:

“E-mail: registrationfcaa@gov.sk.ca”;

(e) in the contact information for Yukon:

(i) by inserting the words “Office of the Yukon” before the words “Superintendent of Securities”;

(ii) by replacing “(867) 667-5314” with “(867) 667-5466”;

(11) by replacing paragraph 7 of Schedule B with the following:

“7. Until 6 years after the Firm ceases to be registered, the Firm must file a new executed Submission to jurisdiction and appointment of agent for service in this form

a. no later than the 15th day after the date this Submission to jurisdiction and appointment of agent for service is terminated, and

b. no later than the 15th day after any change in the name or address of the Agent for Service.”;

(12) by replacing, in the notes relating to line 5 of Schedule C, the words “CICA Handbook” with the words “CPA Canada Handbook”.

14. Form 33-109F7 of the Regulation is amended:

(1) by inserting, after the title, the following:

“WARNING - It is an offence to knowingly give false or misleading information to the regulator or the securities regulatory authority.

CERTIFICATION

Individual

I, the individual, certify to the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority in each jurisdiction where I am submitting this form and to any applicable self-regulatory organization (SRO) that

- I have read this form and understand all matters within this form, including the questions and, for greater certainty, if the business location is a residence, the notice in Item 5,

- I have discussed this form with a branch manager, supervisor, officer or partner of my sponsoring firm and that to the best of my knowledge, the branch manager, supervisor, officer or partner is satisfied that I understand all matters within this form, including the questions,

- to the best of my knowledge and after reasonable inquiry, all of the information provided on this form is true and complete,

- if applicable, I will limit my activities to those allowed by my category of registration and any SRO approval, and

- the new sponsoring firm understands that if my registration was subject to any terms and conditions that were unsatisfied when I left my former sponsoring firm, those terms and conditions remain in effect and the new sponsoring firm agrees to assume any ongoing obligations that applied to the former sponsoring firm in respect of my registration under those terms and conditions.

I consent to and authorize the collection, directly and indirectly, of personal information by each regulator, securities regulatory authority and SRO and to the use of my personal information as set out in Item 10.

Firm

I, on behalf of the firm, certify to the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority in each jurisdiction where the firm is submitting this form and to any applicable SRO that

- the individual identified in this form will be engaged by the new sponsoring firm as a registered individual or a permitted individual,

- I have, or a branch manager, supervisor, officer or partner has, discussed this form with the individual. To the best of my knowledge, the individual understands all matters within this form, including the questions, and

- the new sponsoring firm understands that if the individual's registration was subject to any undischarged terms and conditions when the individual left the individual's former sponsoring firm, those terms and conditions remain in effect and agrees to assume any ongoing obligations that apply to the former sponsoring firm in respect of the individual under those terms and conditions.

NRD format:

I, the authorized firm representative, am making this submission under authority delegated by the firm and the individual identified in this form. By checking this box, I certify that

(a) the firm provided me with all of the information on this form and makes the firm certification above,

(b) the individual provided the firm with all of the information on this form and makes the individual certification above, and

(c) the individual provided the above consent and authorization for the collection and use of the individual's personal information.

Non-NRD format:

Individual

By signing below, I the individual, make the above individual certification and provide my consent and authorization for the collection, directly and indirectly, and use of my personal information.

Signature of individual _____

Date signed _____
(YYYY/MM/DD)

Firm

By signing below, I, on behalf of the firm, make the firm certification above.

Name of firm _____

Name of authorized signing officer or partner _____

Title of authorized signing officer or partner _____

Signature of authorized signing officer or partner _____

Date signed _____
(YYYY/MM/DD)";

- (2) by replacing the General Instructions with the following:

“GENERAL INSTRUCTIONS

Complete and submit this form to the relevant regulator(s) or, in Québec, the securities regulatory authority, or self-regulatory organization (SRO) if

- an individual has left a sponsoring firm and is seeking to reinstate the individual’s registration in one or more of the same categories or reinstate the same status of permitted individual as before with a new sponsoring firm, and
- the new sponsoring firm is registered in the same category of registration in which the individual’s former sponsoring firm was registered.

You only need to complete and submit one form regardless of the number of registration categories or permitted individual statuses you are seeking to be reinstated in.

An individual may reinstate the individual’s registration or permitted individual status by submitting this form. This form must not be used unless all of the following apply:

1. this form is submitted on or before the 90th day after the cessation date of the individual’s employment, partnership or agency relationship with the individual’s former sponsoring firm;
2. the information in the individual’s Form 33-109F4 was up-to-date as of the cessation date of the individual’s employment, partnership or agency relationship with the individual’s former sponsoring firm;
3. if this form is submitted on or after June 6, 2023, on the date this form is submitted, the individual’s information in the National Registration Database does not state “there is no response to this question” for any item of the individual’s Form 33-109F4;
4. there have been no changes to the information previously submitted in respect of the following items of the individual’s Form 33-109F4 since the individual left the individual’s former sponsoring firm:

- Item 13.3(a);
- Item 13 (Regulatory disclosure), other than changes to
 - Item 14 (Criminal disclosure);
 - Item 15 (Civil disclosure);
 - Item 16 (Financial disclosure);

5. at the time of cessation with the individual's former sponsoring firm, there were no allegations against the individual, in Canada or in any foreign jurisdiction, relevant to an assessment of whether the individual is not suitable for registration or the registration is objectionable, including, for greater certainty, an allegation against the individual of any of the following:

- a crime;
- a contravention of any statute, regulation, or order of a court or regulatory body;
- a contravention of any rule or bylaw of an SRO, of a professional body, or of a similar organization;
- a failure to meet any standard of conduct of the sponsoring firm or of any professional body.

If you do not meet all of the above conditions, then you must apply for reinstatement by completing on NRD a Form 33-109F4 by making the NRD submission entitled "*Reactivation of Registration*".

(3) by replacing section 2 of item 2 with the following:

"2. Check each province or territory in which you are seeking reinstatement of registration or, if you are seeking reinstatement as a permitted individual, check each province or territory where your sponsoring firm is registered:

- All jurisdictions
- Alberta
- British Columbia
- Manitoba
- New Brunswick
- Newfoundland and Labrador
- Northwest Territories
- Nova Scotia
- Nunavut
- Ontario

- Prince Edward Island
- Québec
- Saskatchewan
- Yukon”;

(4) by adding, after paragraph 5 of item 5, the following:

“6. Notice regarding a business location that is a residence

For the administration of securities legislation or derivatives legislation, including commodity futures legislation, or both, the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority may require access to the business location to review the books, records and documents of the registered firm. If applicable, the SRO may also require access to the business location for the administration of the rules of the SRO.

If the business location specified in this form is a residence, the regulator, securities regulatory authority or SRO may request consent to enter the residence.

If consent is not provided, it may affect the ability of the regulator, securities regulatory authority or SRO to access the books, records or documents of a registered firm and to determine whether securities legislation, derivatives legislation (including commodity futures legislation) or the rules of the SRO are being complied with. As a result, the regulator, securities regulatory authority or SRO may take action if it is unable to access and review the books, records or documents of a registered firm held at the business location.”;

(5) by replacing item 7 with the following:

“Item 7 Reportable activities

Name of your new sponsoring firm: _____

1. Activities with your sponsoring firm

Instructions: Describe all of your roles and responsibilities with your sponsoring firm, whether these roles and responsibilities are securities-related or not (e.g., sale of securities, review of marketing materials, IT help desk, negotiation of employment contracts, sales of banking and insurance products and services). Include any other information about your position with your sponsoring firm that is relevant for the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority to know (e.g., if your role is specialized). For example, if you are applying as an advising representative limited to client relationship management, indicate this by including the following statement in Schedule D: “Individual is seeking registration as CRM AR.”.

Complete a Schedule D with respect to your roles and responsibilities with your sponsoring firm.

2. Reportable outside activities

Instructions: Consider all of the activities that you participate in outside of your sponsoring firm, whether or not you receive compensation for such activities and whether or not any such activity is business-related. Activities performed for an affiliated entity are considered activities outside of your sponsoring firm. If any of the categories below describes one or more activities that you participate in, complete a separate Schedule D for each activity or entity. If multiple activities are performed for one entity, complete a single Schedule D identifying all the activities performed.

Uncompensated activities that do not fall within Categories 1 to 5 (i.e., generally activities that do not involve securities or financial services and are not a position of influence, such as being a little league soccer coach) are not reportable.

Category 1 - Activities with another registered firm

Instructions: Report activities with registered firms, other than your sponsoring firm. All activities in this category are reportable whether or not you receive compensation for such activities. Major shareholder means a shareholder who, in total, directly or indirectly owns voting securities carrying 10 percent or more of the votes carried by all outstanding voting securities.

If you are a director, officer, employee, contractor, consultant, agent, or service provider of a registered firm other than your sponsoring firm, or are in any other equivalent position with or for that registered firm, or are a major shareholder or partner of that registered firm, complete a separate Schedule D for the registered firm.

Category 2 - Activities with an entity that receives compensation from a registered firm

If you are a director, officer, employee, contractor, consultant, or agent of a specified entity, or are in any other equivalent position with or for a specified entity, or are a shareholder or partner of a specified entity, complete a separate Schedule D for the specified entity.

For the purposes of this category, “specified entity” means an entity that receives compensation from a registered firm for activities that you provide for your sponsoring firm or another registered firm.

Category 3 – Other securities-related activities

Instructions: All activities in this category are reportable whether or not you receive compensation for such activities. Charitable or other fundraising activities that do not involve the issuance of securities or derivatives are not reportable.

If you have been at any time in the last 7 years directly involved in raising money for an entity through the issuance of securities or derivatives or promoting the sale of an entity’s securities or derivatives outside of your activities with your sponsoring firm or another registered firm, complete a separate Schedule D for each entity for which you performed these activities.

Directors and officers of reporting issuers and of entities that have been at any time in the last 7 years raising money through the issuance of securities or derivatives are considered to be directly involved in raising money for that entity.

Category 4 - Provision of financial or finance-related services

Instructions: All activities in this category are reportable whether or not you receive compensation for such activities. For example, volunteer activities pertaining to your securities or financial services knowledge must be reported under this category. Also report if you are the owner or management of an entity that provides these services. Major shareholder means a shareholder who, in total, directly or indirectly owns voting securities carrying 10 percent or more of the votes carried by all outstanding voting securities.

Complete a separate Schedule D for each activity, as applicable, if you

- or agent,
 - sell or negotiate insurance, including being an insurance broker
 - provide loan or deposit or other banking products and services,
 - carry on a money service business, including exchanging one type of currency for another, transferring money from one person to another, or issuing or redeeming money orders, traveller's cheques or anything similar,
 - facilitate or administer mortgages, including acting as a mortgage broker, agent or administrator,
 - prepare tax returns or provide tax advice,
 - help create programs for persons to meet their long-term financial goals, including providing financial planning (including estate planning) or financial advice,
 - provide corporate finance services, including services provided in the capacity of a comptroller, treasurer and chief financial officer,
- restructuring,
 - advise persons under financial stress on credit/debt
 - are a pension consultant,
 - provide advice on mergers and acquisitions,
 - provide accounting or bookkeeping services,
 - provide oversight or independent review or expert opinion on the management of an entity's financial assets,

- lend money or accept deposits of money (e.g., alternative financing, non-bank financial institutions), or
- provide other financial or finance-related services not identified above.

Also complete a separate Schedule D for each activity, as applicable, if you are a director or officer, or are in any other equivalent position with or for, or are a major shareholder or active partner of, an entity that provides one or more of the services in the above list.

Category 5 - Positions of influence

Instructions: All positions of influence (e.g., medical doctor, leader in a religious organization) are reportable whether or not you receive compensation for such activities. Guidance: see also section 13.4.3 of Regulation 31-103 respecting Registration Requirements, Exemptions and Ongoing Registrant Obligations (chapter V-1.1, r. 10) and the Policy Statement to Regulation 31-103 respecting Registration Requirements, Exemptions and Ongoing Registrant Obligations.

Complete a separate Schedule D for each position of influence that you are in.”;

- (5) by replacing, in item 9, point 2 with the following:

“2. Check the box below - ***I am eligible to file this Form 33-109F7*** - only if you satisfy all of the following conditions:

- (a) the information in your Form 33-109F4 was up-to-date when you left your sponsoring firm;
- (b) there are no changes to any of the disclosure items under Item 9.1 above;
- (c) if this form is submitted on or after June 6, 2023, on the date this form is submitted, your information in the National Registration Database does not state “there is no response to this question” for any item of Form 33-109F4;
- (d) at the time of cessation with your former sponsoring firm, there was no allegation against you, in Canada or in any foreign jurisdiction, relevant to an assessment of whether you are not suitable for registration or your registration is objectionable, including, for greater certainty, any allegations against you of
 - a crime,
 - a contravention of any statute, or regulation, or order of a court or regulatory body,
 - a contravention of any rule or bylaw of an SRO, or a professional body, or of a similar organization, or
 - a failure to meet any standard of conduct of the sponsoring firm or of any professional body.

If you do not meet the above conditions for selecting the box ‘*I am eligible to file this Form 33-109F7*’, then you must apply for reinstatement by completing on NRD a Form 33-109F4 by making the NRD submission entitled “*Reactivation of Registration*”. If you are submitting a Form 33-109F4 in a format other than NRD format you must complete the entire form.

I am eligible to file this Form 33-109F7.”;

(6) by replacing item 10 with the following:

“Item 10 Submission to jurisdiction and notice and consent for collection and use of personal information

1. Submission to jurisdiction

By submitting this form, you agree to be subject to the securities legislation or derivatives legislation (including commodity futures legislation) or both of each jurisdiction of Canada, and to the bylaws, regulations, rules, rulings and policies (collectively referred to as “rules” in this form) of the SROs to which you have submitted this form. This includes the jurisdiction of any tribunals or any proceedings that relate to your activities as a registrant or a partner, director or officer of a registrant under that securities legislation or derivatives legislation or both or as an approved person under SRO rules.

2. Notice of collection and use of personal information

Your personal information is collected by, or on behalf of, each securities regulatory authority and SRO set out in Schedule F. Any of the securities regulatory authorities or SROs set out in Schedule F may contact governmental or regulatory authorities, private bodies or agencies, individuals, corporations, employers, and other organizations, in Canada and in other countries, for information about you.

This personal information is being collected under the authority of the applicable securities legislation, derivatives legislation (including commodity futures legislation) or both of the securities regulatory authorities and under the SRO rules of an SRO, set out in Schedule F. The collection, use and disclosure are done in accordance with applicable freedom of information and privacy legislation.

The principal purpose of this collection by the securities regulatory authorities is to administer, enforce, carry out their duties or exercise their powers under their respective securities legislation, derivatives legislation (including commodity futures legislation) or both, and by the SROs to administer and enforce the rules of the SROs.

The information submitted by you in this form with your consent, or collected indirectly with your authorization, may be collected

- at the time of your application,
- at any time during your registration or while you are a permitted

individual, or

- at the time the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority, or the SRO is informed by your sponsoring firm that you no longer have authority to act on behalf of the sponsoring firm or are not a permitted individual of the sponsoring firm.

If you have any questions about the collection, use and disclosure of this information, contact the securities regulatory authority or SRO in any jurisdiction in which the required information is submitted. See Schedule F for details.

Certain information, such as your name(s) (including aliases, trade names or some past names), your sponsoring firm, and other relevant registration information, will be listed in a publicly available registry of registered individuals and, if applicable, on the Disciplined List.

Certain securities regulatory authorities may provide to or receive from certain entities information under separate provisions of their securities legislation or derivatives legislation (including commodity futures legislation) or both, and SROs may provide or receive information under the rules of the SROs. This consent and notice does not limit the authority, powers, obligations or rights conferred on any of the securities regulatory authorities by legislation or regulations in effect in their jurisdiction.

3. Consent to collect and use personal information

By submitting this form, you consent to and authorize the collection, directly and indirectly, of personal information by each securities regulatory authority and SRO and to the use of your personal information as set out above.

The personal information that each securities regulatory authority or SRO collects includes the following:

- the personal information provided in this form;
- the personal information provided by your sponsoring firm;
- registration or financial services licensing information;
- law enforcement records, including police records;
- credit records;
- bankruptcy or other insolvency records;
- employment records and information received from an employer;
- records and information received from entities you had or have an independent contractor or agency relationship with;
- personal information available online;

- records from governmental or regulatory authorities, SROs or professional bodies;
- records of, and used in, court proceedings, including probation records.”;

(7) by deleting items 11 and 12;

(8) by inserting, in Schedule B, under “*Approval categories*” and after “Investment Representative”, the following categories:

“ Portfolio Manager
 Associate Portfolio Manager”;

(9) by replacing Schedule D with the following:

“SCHEDULE D – Reportable activities (Item 7)

1. Start date _____
 (YYYY/MM/DD)

2. Sponsoring firm or other entity information

Check here if the reportable activity is with your sponsoring firm.

If the reportable activity is with your sponsoring firm, you are not required to indicate the firm’s name and address but are required to provide the name and title of your immediate supervisor. For all other types of reportable activity, enter all of the information below:

Name of business or employer:

Address of business or employer:

(number, street, city, province, territory or state, country)

Name and title of your immediate supervisor:

3. Description of the reportable activity and your roles and responsibilities

Instructions: If you are completing this schedule in relation to your activities with your sponsoring firm, for (e) below, provide the title(s) you will use once registered, and if you are already registered, provide the title(s) you use as of the date of this filing.

(a) Describe the entity that you carry on the activity with or for, including the nature of the entity’s business.

(b) Is the entity listed on an exchange?

(c) Describe your relationship with the entity.

(d) Describe all of your roles and responsibilities relating to the activity.

the activity (e) Provide all business title(s) and professional designation(s) you use for

4. Number of work hours per week

How many hours per week do you spend on this activity?

5. Conflicts of interest

Instructions: Complete this section if you have a reportable activity outside your sponsoring firm. Do not complete this section if your reportable activity is solely with your sponsoring firm.

Take into consideration existing and reasonably foreseeable material conflicts of interest and existing and potential client confusion.

(a) Does the activity give rise to any material conflicts of interest between the client and the sponsoring firm or you? Does the activity give rise to client confusion? If no material conflicts of interest or client confusion are expected, explain why.

(b) Describe (i) the material conflicts of interest, and (ii) how these conflicts will be addressed in the best interest of the client.

addressed. (c) Describe (i) the client, and (ii) how the client confusion will be

(d) Does your sponsoring firm and the entity have procedures for identifying and addressing material conflicts of interest? If so, confirm you are complying with both sets of procedures.

(e) State the name and title of the individual at your sponsoring firm who has reviewed and approved the activity.

 _____”;

(10) by replacing, in Schedule E, paragraphs c), d), e) and f) with the following:

“c) If another person or entity has provided you with funds to invest in the firm, provide the name of the person or entity and state the relationship between you and that person or entity:

“d) Is the payment of the funds to be invested (or proposed to be invested) guaranteed directly or indirectly by any person or entity?

Yes No

If “Yes”, provide the name of the person or entity and state the relationship between you and that person or entity:

“e) Have you directly or indirectly given up any rights relating to these securities or this partnership interest, or do you, when you are registered or approved as a result of the review of this form, intend to give up any of these rights (including by hypothecation, pledging or depositing as collateral the securities or partnership interest with any entity or person)?

Yes No

If “Yes”, provide the name of the person or entity, state the relationship between you and that person or entity and describe the rights that have been or will be given up:

“f) Is a person other than you the beneficial owner of the shares, bonds, debentures, partnership units or notes held by you?

Yes No

If “Yes”, complete (g), (h) and (i).”;

(11) in Schedule F:

(a) by replacing the title with the following:

“SCHEDULE F – Contact information for notice and consent for collection and use of personal information”;

- (b) in the contact information for British Columbia:
 - (i) by replacing the words “Freedom of Information Officer” with the words “Registration staff”;
 - (ii) by adding, at the end, the following:

“E-mail: Registration@bcsc.bc.ca”;
- (c) by replacing, in the contact information for Nova Scotia, “Deputy Director, Capital Markets” with the word “Registration”;
- (d) by deleting, in the contact information for Northwest Territories, the word “Deputy”;
- (e) in the contact information for Saskatchewan:
 - (i) by deleting the word “Deputy”;
 - (ii) by adding, at the end, the following:

“E-mail: registrationfcaa@gov.sk.ca”;
- (f) in the contact information for Yukon:
 - (i) by inserting the words “Office of the Yukon” before the words “Superintendent of Securities”;
 - (ii) by replacing “(867) 667-5314” with “(867) 667-5466”.

15. (1) This Regulation comes into force on 6 June 2022.

(2) In Saskatchewan, despite paragraph (1), if this Regulation is filed with the Registrar of Regulations after 6 June 2022, this Regulation comes into force on the day on which it is filed with the Registrar of Regulations.

105574

AMENDMENTS TO POLICY STATEMENT TO REGULATION 33-109 RESPECTING REGISTRATION INFORMATION

1. The title of section 1.2 of *Policy Statement to Regulation 33-109 respecting Registration Information* is amended by adding, at the end, “(Section 1.1)”.

2. Section 1.3 of the Policy Statement is amended by replacing, in the second paragraph, the first bullet with the following:

“- Form 33-109F1 *Notice of End of Individual Registration or Permitted Individual Status* – to notify the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority that a registered individual or permitted individual has ceased to have authority to act on behalf of the sponsoring firm;”.

3. The title of section 1.4 of the Policy Statement is amended by adding, at the end, “(Sections 3.1 and 4.1)”.

4. Section 2.2 of the Policy Statement is amended:

(1) by adding, at the end of the title “*Types of submissions using Form 33-109F4*”, “(Subsections 2.2(1) and 2.5(1))”;

(2) by adding, at the end of the title “*Submissions by Permitted Individuals*”, “(Sections 2.3 and 2.5)”;

(3) by replacing, in the paragraph under the title “*Submissions by Permitted Individuals*”, “10 days” with “15 days”;

(4) by inserting, before the title “*Agent for service*”, the following:

“Relevant securities experience (Form 33-109F2 – Item 4.3 and Schedule A; Form 33-109F4 – Item 8.4 and Schedule F)

The regulators or, in Québec, the securities regulatory authority will assess whether an individual has gained relevant securities experience on a case-by-case basis. It may include experience acquired:

- during employment at a registered dealer, a registered adviser or an investment fund manager;
- in related investment fields, such as investment banking, securities trading on behalf of a financial institution, securities research, portfolio management, investment advisory services or supervision of those activities;
- in legal, accounting or consulting practices related to the securities industry; and
- in other professional service fields that relate to the securities industry, or in a securities-related business in a foreign jurisdiction.

The securities experience described should be relevant to the category applied for. Please see section 3.4 of *Policy Statement to Regulation 31-103 respecting Registration Requirements, Exemptions and Ongoing Registrant Obligations* (Decision 2011-PDG-0074, 2011-06-07) for more guidance on relevant securities experience.

Reportable activities (Form 33-109F4 – Item 10 and Schedule G; Form 33-109F7 – Item 7 and Schedule D)

Individuals must report all activities with their sponsoring firm and certain activities carried on outside of their sponsoring firm (which includes activities performed for affiliated entities of their sponsoring firm) in Form 33-109F4 and Form 33-109F7. Activity changes must be reported by the individuals in Form 33-109F5.

To illustrate the analysis on whether an activity outside of the sponsoring firm is reportable in Item 10.2 of Form 33-109F4 or in Item 7.2 of Form 33-109F7, Appendix C has been included in this Policy Statement.

The regulator or, in Québec, the securities regulatory authority will take into account reportable activities when assessing that individual's application for registration or continuing fitness for registration and the sponsoring firm's fitness for registration, including the following considerations in relation to the reportable activities:

- whether there is a risk of client confusion and if so, what the risk is and whether there are effective controls and supervision in place to address the risk,
- whether the reportable outside activity presents a material conflict of interest for the individual, and whether that material conflict of interest has been addressed in the best interest of the client,
- whether the reportable outside activity provides the individual with access to privileged, confidential or insider information relevant to their registerable activities,
- whether the individual will have sufficient time to effectively carry out their registerable activities, including remaining current on securities law and product knowledge,
- whether the individual will be able to properly service clients.

Information on outside activities reported to the regulators or, in Québec, the securities regulatory authority also helps facilitate their understanding and supervision of registrants and, in some circumstances, may prompt further review of an applicant, a registrant, a permitted individual, or an unregistered person.

Although only certain outside activities are required to be reported to regulators or, in Québec, the securities regulatory authority, registrants are required to identify and address all material conflicts of interest and risks associated with their sponsored individuals, including those arising from outside activities that a registered individual may participate in. Accordingly, the assessment of material conflicts of interests by registrants should not be limited to only the outside activities reportable to regulators or, in Québec, the securities regulatory authority.

Category 1 – Activities with another registered firm

Generally, we expect any activity with another registered firm to be reported, whether or not the activity at the other firm requires the individual to be registered. For example, the following roles are reportable: being an advising or dealing representative, owner, director, research analyst, compliance consultant, client relationship manager, human resources manager, or IT service provider for another registered firm.

Category 2 – Activities with an entity that receives compensation from a registered firm

If the individual is the owner (*e.g.*, shareholder, partner), management (*e.g.*, director or officer), or employee of an unregistered entity that receives compensation, such as sales commissions or referral fees, from a registered firm, this activity is reportable. For example, being an employee or owner of an entity that has entered into an agreement in the form set out in Schedule 'A' of MFDA Staff Notice MSN-0072 *Payment of Commissions to Unregistered Corporations* is reportable.

Category 3 – Other securities-related activities

Activities that involve raising money for an entity, such as structuring the security or derivative, preparing the offering document, soliciting investors, or promoting the sale of a security or derivative are reportable. The activity must be reported if it was carried out any time in the last 7 years.

Given the role of a director or officer in a corporation as the directing mind and management and the nature of partnerships and trusts, we would consider a director, officer, partner, or equivalent position (such as trustees) of an entity that, within the last 7 years, raised money through the issuance of securities or derivatives to be directly involved and thus would be reportable. For example, being the President of a mortgage investment entity that is raising money would be reportable. We would also consider being a director or officer of a reporting issuer to be reportable, such as being a director of a TSX-listed company.

An individual who works at an entity that is raising money through the issuance of securities or derivatives, but has no direct involvement in the capital raising activity, such as a computer programmer at a fintech start-up, would not be required to report, unless the activity falls within another reporting category.

Similarly, charitable or other fundraising activities that do not involve the issuance of securities or derivatives would not be reportable. For example, volunteering for an organization to seek charitable donations would not be reportable.

Category 4 – Provision of financial or finance-related services

An individual is required to report certain financial and finance-related activities, whether or not compensation is received for providing the services. An individual is also expected to report if the individual is a shareholder, partner, director, or officer of an entity that provides one of those services. This includes activities where the individual is responsible for the oversight or provides independent review or expert opinion on the management of an entity's financial assets. For example, being a member of an investment committee that oversees the management of a university's endowment funds or a charity's financial capital, or being a trustee of a family trust.

Category 5 – Positions of influence

A position of influence is defined in section 13.4.3 of *Regulation 31-103 respecting Registration Requirements, Exemptions and Ongoing Registrant Obligations* (chapter V-1.1, r. 10). All positions of influence are reportable. Please see the guidance in section 13.4.3 of *Policy Statement to Regulation 31-103 respecting Registration Requirements, Exemptions and Ongoing Registrant Obligations*.

Uncompensated activities and personal holding companies

Generally, uncompensated activities that do not involve securities or financial services and are not positions of influence are not reportable. For example, volunteer activities, such as being a little league soccer coach or volunteering at an animal shelter, are not required to be reported as they do not fall within Categories 1 to 5.

Additionally, involvement with entities with non-active operations, such as being the owner of a holding company (e.g., passive management of personal investments), would likely not be reportable. However, in some cases personal holding companies are used to hold securities of a registered firm and through this arrangement the individual receives indirect compensation from a registered firm. In this case the involvement with the holding company would be reportable under Category 2. In other circumstances the holding company is used to provide financial or finance-related services, to provide services for registered firms, or is otherwise involved in securities-related activities. If an individual's holding company is used for activities that would require disclosure under any of Categories 1 to 5, we would generally consider this entity to be active and the individual should disclose the individual's involvement with this entity.

Resignation and terminations (Form 33-109F4 – Item 12 and Schedule I)

Individuals must report whether they have resigned or been terminated from a position or contract and whether, at the time of their resignation or termination, there existed allegations that the individual: (i) contravened any statutes, regulations, orders of a court or regulatory body, rules or bylaws, or failed to meet standards of conduct, (ii) failed to appropriately supervise compliance with any statutes, regulations, orders of a court or regulatory body, rules, bylaws or standards of conduct, or (iii) committed fraud or the wrongful taking of property,

including theft. Standards of conduct may be internal to the sponsoring firm, such as a sponsoring firm's policies and procedures, or may be external to the sponsoring firm, such as the standards of conduct of a professional body. Standards of conduct may include codes of conduct. Sales targets of the firm are not considered standards of conducts.

When providing information about resignations or terminations, individuals must disclose the day that they ceased to carry on duties for the entity or firm they resigned or were terminated from. This date may coincide with the end of the individual's employment, partnership or agency relationship. However, this date can also occur earlier, such as when an individual is subjected to an internal firm suspension or the individual's authority has otherwise been reduced or curtailed pending an internal review. Individuals should provide the date they ceased to carry on duties and not merely the end of an individual's employment, partnership or agency relationship.”;

(5) by adding, at the end of the title “*Agent for service*”, “(Form 33-109F4 – *Item 18*)”;

(6) by replacing, in the paragraph under the title “*Agent for service*”, “Regulation 33-109” with “Regulation”.

5. The title of section 2.3 of the Policy Statement is amended by adding, at the end, “(Subsection 2.2(2), Section 2.4, Subsection 2.6(2), Subsection 4.1(4))”.

6. Section 2.5 of the Policy Statement is amended:

(1) by adding, at the end of the title, “(Sections 2.3 and 2.5)”;

(2) by adding, at the end, the following paragraph:

“If certain allegations existed at the time of the individual leaving a sponsoring firm, then regardless of whether the allegations caused or contributed to the individual leaving, the individual may not use the Form 33-109F7. In addition, at the time the individual ceased to be a registered individual or a permitted individual with the former sponsoring firm, all of the information previously submitted in Form 33-109F4, including Item 12, must have been up-to-date. If these conditions are not met, then the individual must apply for reinstatement by completing on NRD a Form 33-109F4 by making the NRD submission entitled “*Reactivation of Registration*”.

7. Section 2.6 of the Policy Statement is replaced with the following:

“2.6. Business locations (Form 33-109F4 and Form 33-109F7)

The term “business location” is defined in section 1.1 of the Regulation. If the business location specified in Item 9 of Form 33-109F4 or Item 5 of Form 33-109F7 is a residence, the individual must acknowledge that the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority may request consent to enter the residence for the administration of securities legislation and derivatives legislation, including commodity futures legislation.”.

8. Section 2.7 of the Policy Statement is amended by replacing the word “termination” with the word “cessation”.

9. Section 3.1 of the Policy Statement is amended:

(1) by adding, at the end of the title, “(Paragraph 2.1(a))”;

(2) by adding, at the end, the following paragraph:

“Changes in outstanding legal actions

Registered firms are required to provide updates on the changes in legal actions reported in item 8.3 of Form 33-109F6. This includes new claims, defenses, counterclaims, third-party claims, amendments, settlements or resolutions of the claims (whether by judgement,

dismissal or discontinuance), and appeals. In addition, we expect registered firms to inform regulators or, in Québec, the securities regulatory authority of any decisions in the legal action that could significantly adversely affect the firm's financial health or business or affect the outcome of the legal action. Reporting of discovery, procedural and scheduling developments, such as adjournments, is not required."

10. The title of section 3.2 of the Policy Statement is amended by adding, at the end, "(**Subsection 3.1(6)**)".

11. Section 3.3 of the Policy Statement is amended:

- (1) by adding, at the end of the title, "(**Paragraph 2.1(b); Form 33-109F4 – Item 22**)";
- (2) by replacing the second paragraph with the following:

"Firms certify in Form 33-109F4 that if the business location is a residence, the individual conducting business from that business location has completed a Form 33-109F4. Form 33-109F4 contains a notice to the individual completing the form that the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority may request consent to enter the residence for the administration of securities legislation."

12. Section 3.4 of the Policy Statement is amended by replacing "Appendix C" with "Appendix D".

13. Section 3.5 of the Policy Statement is replaced with the following:

"3.5. Form 33-109F1 (Section 4.2)

Under section 4.2 of the Regulation, a registered firm must notify the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority no more than 15 days after an individual ceased to have authority to act on behalf of the registered firm, as a registered individual or permitted individual. Typically, this occurs due to the cessation of the individual's employment, partnership or agency relationship with the registered firm. However, it also occurs when an individual is re-assigned to a different position at the registered firm that does not require registration or is no longer a permitted individual category. Section 4.2 requires that firms notify the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority within 15 days of the date that the person ceased to have authority to act and not merely the end of an individual's employment, partnership or agency relationship. Please refer to the definition "cessation date". Form 33-109F1 is submitted through the NRD website to give notice of the cessation date and the reason for the cessation.

Under paragraph 4.2(1)(b) of the Regulation, the information in Item 5 of a Form 33-109F1 must be submitted unless the cessation of authority to act on behalf of the registered firm was caused by the death of the individual. A registered firm can submit the information in Item 5 either at the time of making the initial submission on NRD, if the information is available within that 15 day period, or within 30 days of the cessation date, by making an NRD submission entitled "*Update / Correct Cessation Information*".

14. Section 4.1 of the Policy Statement is amended:

- (1) by adding, at the end of the title, "(**Subsections 4.2(3) and (4)**)";
- (2) by replacing, wherever it appears, "10 days" with "15 days".

15. Section 4.2 of the Policy Statement is amended:

- (1) by adding, at the end of the title, "(**Section 5.1**)";
- (2) by replacing, wherever it appears, the word "firm" with the words "sponsoring firm", except in the sentence "If a sponsoring firm cannot obtain it from the sponsored individual, as a last resort the sponsored individual should request it from the regulator.";
- (3) by adding, at the end of the second paragraph, the words "or, in Québec, the

securities regulatory authority”.

16. Appendix A of the Policy Statement is replaced with the following:

“Appendix A Summary of Notice Requirements in Regulation 33-109

Description of Change	Notice Period	Section	Form Submitted
Firms – Form 33-109F6 information			by e-mail, fax or
Part 1 – Registration details	15 days	3.1(1.1)(b)	Form 33-109F5
Part 2 – Contact information, including head office address (except 2.4)	15 days		
Item 2.4 – Agent and Address for service [Items 3 and 4 of Schedule B to Form 33-109F6]	15 days	3.1(4)	Schedule B to Form 33-109F6 <i>Submission to</i>
Part 3 – Business history & structure	30 days	3.1(1.1)(a)	Form 33-109F5
Part 4 – Registration history (except item 4.1)	15 days	3.1(1.1)(b)	
Item 4.1 – Securities registration	30 days	3.1(1.1)(a)	
Part 5 – Financial condition (except item 5.12)	15 days	3.1(1.1)(b)	
Item 5.12 – Auditor	30 days	3.1(1.1)(a)	
Part 6 – Client relationships (except items 6.1 and 6.2)	15 days	3.1(1.1)(b)	
Item 6.1 – Client assets	30 days	3.1(1.1)(a)	
Item 6.2 – Conflicts of interest			
Part 7 – Regulatory action	15 days	3.1(1.1)(b)	
Part 8 – Legal action	15 days	3.1(1.1)(b)	
Firms – other notice requirements			in NRD format
Open/change of business location (other than head office)	15 days	3.2	Form 33-109F3
Cessation of Authority of a registered or permitted individual – Items 1-4 – Item 5	15 days	4.2(2)(a)	Form 33-109F1
	30 days	4.2(2)(b)	
Individuals – Form F4 information			in NRD format
Item 1 – Name	15 days	4.1(1)(b)	Form 33-109F5
Item 2 – Address (except items 2.1 and 2.2)	15 days		
Item 2.1 – Current and previous residential address	30 days	4.1(1)(a)	
Item 2.2 – Mailing address			
Item 3 – Personal information	No update required	4.1(2)	
Item 4 – Citizenship	30 days	4.1(1)(a)	
Item 5 – Registration jurisdictions	15 days	4.1(1)(b)	
Item 6 – Individual categories	15 days		
Item 7 – Address for service	15 days		
Item 8 – Proficiency	15 days		
Item 9 – Location of employment	15 days		
Item 10 – Reportable activities	30 days	4.1(1)(a)	
Item 11 – Previous employment	30 days		
Item 12 – Resignations and terminations	15 days		
Item 13 – Regulatory disclosure	15 days	4.1(1)(b)	
Item 14 – Criminal disclosure	15 days		
Item 15 – Civil disclosure	15 days		

Item 16 – Financial disclosure	15 days		
Item 17 – Ownership of securities	15 days		
Change of F4: registrant position or relationship with sponsoring firm / permitted status	15 days	4.1(4)	Form 33-109F2
Review of a permitted individual	15 days after appointment	2.5	Form 33-109F4 or Form 33-109F7, subject to
Automatic reinstatement of registration subject to conditions	within 90 days of cessation date	2.3(2)	Form 33-109F7

17. Appendix B of the Policy Statement is amended:

(1) by replacing, in the second paragraph, the word “representatives” with the words “Approved Persons”;

(2) in Part 1:

(a) by deleting, in the contact information for Alberta, the word “department”;

(b) in the contact information for Yukon:

(i) by replacing “corporateaffairs@gov.yk.ca” with “securities@gov.yk.ca”;

(ii) by adding the words “Office of the Yukon” before the words “Superintendent of Securities”;

(iii) by inserting, after “P.O. Box 2703”, “C-6”;

(3) in Part 2:

(a) by replacing, wherever it appears, the word “representatives” with the words “Approved Persons”;

(b) by inserting, above the contact information for Québec, “** New Brunswick – IIROC **”;

(c) by replacing the contact information below “** Quebec – IIROC **” with the following:

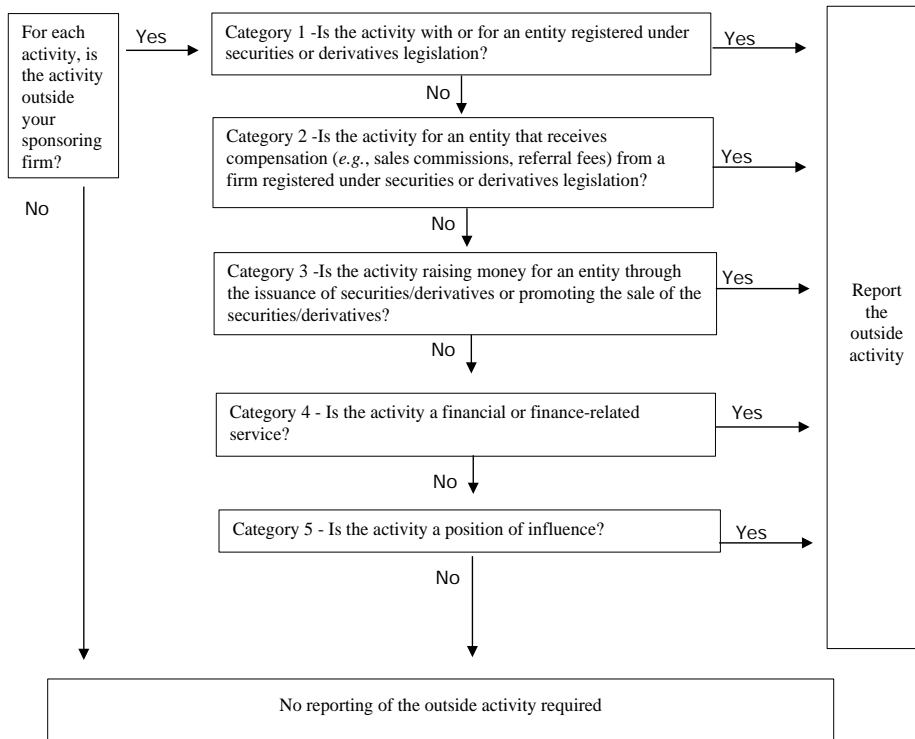
“e-mail: registration@iroc.ca
 fax: (514) 878-0797
 Organisme canadien de réglementation du commerce
 des valeurs mobilières
 525 Viger Avenue West,
 Suite 601
 Montréal (Québec) H2Z 0B2
 Attention: Service des inscriptions”.

18. The title of Appendix C of the Policy Statement is replaced with the following:

“Appendix D Discretionary Exemption for Bulk Transfers of Business Locations and Individuals”.

19. The Policy Statement is amended by inserting, after Appendix B, the following:

“Appendix C Reportable Outside Activities



M.O., 2022-02**Order number V-1.1-2022-02 of the Minister of Finance dated 2 March 2022**

Securities Act
(chapter V-1.1)

CONCERNING the Regulation to amend Regulation 31-103 respecting Registration Requirements, Exemptions and Ongoing Registrant Obligations

WHEREAS paragraphs 1, 3, 8, 11, 26 and 34 of section 331.1 of the Securities Act (chapter V-1.1) provide that the *Autorité des marchés financiers* may make regulations concerning the matters referred to in those paragraphs;

WHEREAS the third and fourth paragraphs of section 331.2 of the said Act provide that a draft regulation shall be published in the *Bulletin de l'Autorité des marchés financiers*, accompanied with the notice required under section 10 of the Regulations Act (chapter R-18.1) and may not be submitted for approval or be made before 30 days have elapsed since its publication;

WHEREAS the first and fifth paragraphs of the said section provide that every regulation made under section 331.1 must be approved, with or without amendment, by the Minister of Finance and comes into force on the date of its publication in the *Gazette officielle du Québec* or on any later date specified in the regulation;

WHEREAS the Regulation 31-103 respecting Registration Requirements, Exemptions and Ongoing Registrant Obligations was approved by ministerial order no. 2009-04 dated 9 September 2009 (2009, *G.O.* 2, 3309A);

WHEREAS there is cause to amend this Regulation;

WHEREAS the draft Regulation to amend Regulation 31-103 respecting Registration Requirements, Exemptions and Ongoing Registrant Obligations was published for consultation in the *Bulletin de l'Autorité des marchés financiers*, vol. 18, no. 5 of 4 February 2021;

WHEREAS the revised text of the draft Regulation to amend Regulation 31-103 respecting Registration Requirements, Exemptions and Ongoing Registrant Obligations was published for information in the *Bulletin de l'Autorité des marchés financiers*, vol. 18, no. 50 of 16 December 2021;

WHEREAS the *Autorité des marchés financiers* made, on 9 February 2022, by the decision no. 2022-PDG-0006, Regulation to amend Regulation 31-103 respecting Registration Requirements, Exemptions and Ongoing Registrant Obligations;

WHEREAS there is cause to approve this Regulation without amendment;

CONSEQUENTLY, the Minister of Finance approves without amendment the Regulation to amend Regulation 31-103 respecting Registration Requirements, Exemptions and Ongoing Registrant Obligations appended hereto.

2 March 2022

ERIC GIRARD
Minister of Finance

REGULATION TO AMEND REGULATION 31-103 RESPECTING REGISTRATION REQUIREMENTS, EXEMPTIONS AND ONGOING REGISTRANT OBLIGATIONS

Securities Act
(chapter V-1.1, s. 331.1, par. (1), (3), (8), (11), (26) and (34))

1. Section 12.7 of Regulation 31-103 respecting Registration Requirements, Exemptions and Ongoing Registrant Obligations (chapter V-1.1, r. 10) is replaced with the following:

“12.7. Notifying the regulator or the securities regulatory authority of a change, claim or cancellation

(1) A registered firm must, as soon as possible, notify the regulator or, in Québec, the securities regulatory authority in writing of any change in, claim made under, or cancellation of any bonding or insurance required under this Division.

(2) Subsection (1) does not apply with respect to a renewal of bonding or insurance if the term of the renewal is for a period of at least one year and the insurance policy had not lapsed at the time of renewal.”

2. The Regulation is amended by inserting, after section 13.4.2, the following:

“13.4.3. Restrictions on a registered individual who is in a position of influence

(1) In this section, “position of influence” means a position, other than a position with a sponsoring firm, if, due to the nature of the position or the training or specialized knowledge required for the position, an individual in that position would be considered by a reasonable person to have influence over another individual.

(2) For greater certainty, a position of influence under subsection (1) includes the following:

- (a) a leader in a religious or similar organization;
- (b) a medical doctor;
- (c) a nurse;
- (d) a professor, instructor or teacher at a degree or diploma granting institution;
- (e) a lawyer;
- (f) a notary.

(3) A registered firm must not knowingly permit a registered individual of the firm who is in a position of influence to purchase or sell securities or derivatives for, or recommend the purchase, sale or holding of securities or derivatives to,

(a) an individual who

(i) has a relationship with the registered individual arising from the position of influence, and

(ii) to a reasonable person, would be considered to be susceptible to the registered individual's influence, or

(b) a spouse, parent, sibling, grandparent or child of an individual referred to in paragraph (a).

(4) A registered individual who is in a position of influence must not purchase or sell securities or derivatives for, or recommend the purchase, sale or holding of securities or derivatives to

(a) an individual who

(i) has a relationship with the registered individual arising from the position of influence, and

(ii) to a reasonable person, would be considered to be susceptible to the registered individual's influence, or

(b) an individual that the registered individual knows is a spouse, parent, sibling, grandparent or child of an individual referred to in paragraph (a).”.

3. (1) This Regulation comes into force on 6 June 2022.

(2) In Saskatchewan, despite subsection (1), if this Regulation is filed with the Registrar of Regulations after 6 June 2022, this Regulation comes into force on the day on which it is filed with the Registrar of Regulations.

105575

AMENDMENTS TO POLICY STATEMENT TO REGULATION 31-103 RESPECTING REGISTRATION REQUIREMENTS, EXEMPTIONS AND ONGOING REGISTRANT OBLIGATIONS

1. Section 13.4 of the *Policy Statement to Regulation 31-103 respecting Registration Requirements, Exemptions and Ongoing Registrant Obligations* is amended by replacing the subheading “*Individuals who have outside business activities*” and the 6 paragraphs that follow with the following:

“Individuals who have activities outside of the sponsoring firm

(a) *Firm oversight of outside activity and reportable outside activity*

The regulator will take into account and require reporting of certain outside activities of a registered individual when assessing that individual’s application for registration or continuing fitness for registration, as well as the firm’s fitness for registration. Please see the *Policy Statement to Regulation 33-109 respecting Registration Information* for more information.

Registered firms, on the other hand, are required to have policies and procedures to identify and address material conflicts of interest and risks arising from all outside activities that their registered individuals may participate in. This assessment by registrants should not be limited to only the outside activities reportable by registered firms to regulators. In particular, registered firms and registered individuals must determine whether an outside activity is a conflict of interest and determine whether the conflict of interest is material in the circumstances. Please refer to other areas in section 13.4 of this Policy Statement for more information.

(b) *Conflicts and other risks arising from outside activities*

Registered individuals’ activities outside of their sponsoring firm may impact a registered individual’s and a registered firm’s ability to deal fairly, honestly and in good faith with their clients and to meet their obligations as a registrant, and may give rise to risks in the following areas:

- Outside activities may create material existing or potential conflicts of interest between a registered individual and the registered individual’s clients, for example, because the compensation they receive for these activities, or the nature of the relationship between the individual and the outside entity, may cause some registered individuals to put their interests ahead of their clients’ interests.

- Outside activities could interfere with the registered individual’s ability to properly carry out the registrable activities. For example, if the outside activity requires the registered individual to work full-time during day-time hours, this could lead to insufficient time to properly service clients or to properly carry out the registrable activities, including remaining current on securities law and product knowledge.

- Outside activities could lead to client confusion, particularly where the outside activity relates to financial services (such as financial and estate planning, tax preparation, insurance, mortgage brokerage). The client may view the outside activity as part of the registered firm’s activities. This may occur where the same premises, email address, business cards, mailing address, or telephone numbers are used. The outside business activity could expose the registered firm to complaints and litigation.

- When a registered individual in a position of influence deals with or advises clients or potential clients who may be susceptible to that influence, investor protection concerns arise. For example, the registered individual may use the position of influence to cause another individual to become a client or the other individual may be persuaded to purchase a security based upon their opinion of the registered individual and not upon the merits of the security or the other individual’s investment needs and objectives. Such registrants must comply with additional requirements set out in section 13.4.3.

- The outside activity may be prohibited by law or regulation. For example, section 4.1 prohibits a registered individual from acting for another registered firm in certain circumstances and section 11.8 prohibits tied selling.

- Where a registered individual has outside activities, the individual may improperly use information obtained from the registered firm in the outside activity. Clients may have only provided confidential information for the purposes of dealing with the registered individual at the registered firm and not for use in the outside activity. If this information is privileged, confidential or insider information, the registered individual's use of this information in the outside activities may impact the registered firm's ability to comply with securities laws.

- Outside activities may reveal registrable activities being carried on by the registered individual outside of the registered individual's firm or with other unregistered persons. They may also reveal non-compliance with securities laws or otherwise objectionable conduct.

In order to be able to assess the conflicts and other risks, we expect registered firms to establish a reporting mechanism that requires their registered individuals to report their outside activities. Before approving any outside activities, registered firms are required to consider existing or potential material conflicts of interest and other risks that arise from outside activities. If the firm cannot properly address a material conflict of interest in the best interest of the client and manage the risks in accordance with prudent business practices, it should not permit the outside activity.

In addition, registered individuals are required to promptly report to their sponsoring firm any material conflict which arises between a registered individual and the registered individual's client in accordance with subsection 13.4.1(2). The registered individual must avoid carrying out the outside activities if controls are not enough to address the conflict in the best interest of clients and must not engage in the outside activity until the registered firm has given its approval for the outside activity.

(c) *Monitoring and supervising individuals' outside activities*

A registered firm is responsible for monitoring and supervising their registered individuals. This includes the activities outside of their sponsoring firm that the registered individuals participate in.

Monitoring and supervising registered individuals' outside activities helps registered firms meet their regulatory obligations, including:

- compliance with the requirement to operate an effective compliance system under section 11.1;
- the conflicts of interest provisions set out in section 13.4; and
- the restrictions on clients set out in section 13.4.3.

When the regulator reviews how a registered firm monitors and supervises their registered individuals' outside activities, we expect firms to:

- have appropriate policies and procedures to identify material conflicts of interest arising from outside activities and address these conflicts of interest in the best interest of clients, and that include a broad definition of "outside activities";
- require registered individuals to disclose to their firm, and require the firm to review and approve all outside activities prior to the activities commencing;
- have policies and procedures to determine that outside activities do not:
 - involve activities that are inconsistent with securities legislation, IIROC requirements or MFDA requirements, as applicable;

- interfere with the registered individual's ability to perform their regulatory obligations and to update the registered individual's knowledge and training to keep pace with new securities, services and developments in the industry that are relevant to the registered individual's business, and

- interfere with the registered individual's ability to properly service clients.

- provide training or education on outside activities, including the need to report on changes in outside activities and the restrictions on a registered individual who is in a position of influence as to the clients the registered individual can deal with or advise;

- require registered individuals to disclose to any new sponsoring firm, and require that new sponsoring firm to review and approve, all outside activities prior to the registered individual joining the new sponsoring firm;

- assess whether the registered firm has the necessary information and is able to properly supervise and monitor the outside activities;

- maintain records documenting its supervision of its individuals' outside activities and store these records so that they are available for review by regulators;

- take appropriate supervisory actions when the registered firm identifies non-compliance with its policies on outside activities, such as no or late reporting of an outside activity;

- identify existing and reasonably foreseeable material conflicts of interest and take appropriate steps to address such conflicts in the best interest of clients;

- permit only outside activities that do not impair the ability to provide adequate client service, including, where necessary, having an alternate representative available for the client;

- make a determination that the outside activity is consistent with the registrant's duty to deal fairly, honestly and in good faith with its clients;

- implement risk management, including proper separation of the outside activity and the registerable activity;

- assess the exposure of the registered firm to complaints and litigation arising from the outside activities;

- assess whether the registered firm's knowledge of its registered individual's lifestyle is commensurate with its knowledge of the registered individual's activities and stay alert to other indicators of possible fraudulent activity. For example, if information comes to the registered firm's knowledge (including through a client complaint) that a registered individual's lifestyle is not commensurate with the registered individual's compensation by the firm, we would expect the registered firm to make further inquiries to assess the situation.

Failure to fulfil these responsibilities may be taken into consideration in assessing the firm's continued fitness for registration.

Registered firms should consider the following additional practices in relation to the monitoring and supervision of their registered individuals' outside activities:

- using standard forms and/or questionnaires to collect and assess their registered individuals' outside activities;

- having an intake method for registered individuals to disclose these outside activities to the firm;

- providing guidelines that describe what an outside activity is and the types of outside activities that are restricted or prohibited by securities laws or by the registered firm;
- having active involvement of the appropriate staff of the registered firm in the oversight of outside activities;
- performing internet searches or branch reviews to identify non-disclosed outside activities;
- having their registered individuals provide annual certifications for attesting compliance with policies relating to outside activities;
- providing monthly or quarterly reminders to their registered individuals to report changes to their outside activities;
- disclosing outside activities to clients using a standard form that is tailored for each outside activity;
- obtaining acknowledgement from clients that they do not fall within the class of individuals that a registered individual who is in a position of influence may not trade for or advise.

Because the nature of outside activities as well as the individual's registered activities may evolve over time, the registered firm is responsible to monitor and supervise outside activities in such a way that material conflicts are continually addressed in the best interest of clients and the risks are managed in accordance with prudent business practices.”

2. The Policy Statement is amended by inserting, after section 13.4.1, the following:

“13.4.3. Individuals in a position of influence

When considering the approval of a registered individual's outside activity, registered firms are expected to understand the nature of the activity and determine if the activity puts the registered individual in a position of influence. Additional regulatory requirements apply where the activity of a registered individual is a position of influence. These requirements do not apply where the individual is solely a permitted individual (*i.e.*, the individual is not registered).

A registered firm is expected to have appropriate policies and procedures in place

- to identify all registered individuals who are in a position of influence,
- to provide reasonable assurance that the registered individual does not trade or advise in securities or derivatives with clients who are subject to that influence, and
- to report the position of influence as a reportable activity to regulators.

Where a registered firm has assessed that a position is not a position of influence, we expect registered firms to have documented their assessment at the time the assessment is made and have this documentation available to regulators upon request. Additionally, the conflicts of interest requirements set out in section 13.4 and 13.4.1 continue to apply to these activities. Only the requirements in section 13.4.3 would not apply.

Under section 13.4.3, certain specific roles are considered positions of influence. For example, a leader in a religious organization or other similar organization is a person who provides leadership or guidance on the faith in a recognized capacity in the organizational structure of the faith, such as a priest, deacon, rabbi, cantor or imam. It may be a position appointed by the faith's organization or selected by the congregation. It does not include any person who is responsible for only clerical or administrative duties, or any person who is only a member of the congregation. Other roles within the faith's organization that extend beyond clerical and administrative duties should be assessed on a case-by-case basis as to whether they are positions of influence. If a registered individual is known to the client or potential client through the

registered individual's role as a religious authority figure, it could influence the client's perceptions of the risks of the security or investment strategy, or of the duty of care owed by the registered individual.

An assessment of other positions is required. Registered firms could consider the following non-exhaustive factors to determine whether the outside activity puts the registered individual in a position of influence:

- the degree of influence that the registered individual has through that position due to the functions of the position, the prestige of the position or the training or specialized knowledge required for the position;
- the degree to which a person may be confused as to whether the registered individual is acting in the capacity as a registrant or in another capacity; and
- the degree of susceptibility another person has to the registered individual in that position due to the other person's reliance on or perception of the registered individual's specialized knowledge, expertise, or trustworthiness associated with the role.

If both the degree of influence by the registered individual in the position of influence and the confusion or susceptibility of a person subject to that influence are considered significant, a registered firm is expected to consider the outside activity to be a position of influence.

The determination of whether the registered individual is in a position of influence will be based on the specific facts and will be determined in light of all relevant considerations and the surrounding circumstances. A position that would not normally be a position of influence could be in certain circumstances. We expect firms to be sufficiently aware of their sponsored individual's activities to determine whether a particular activity may rise to the level of a position of influence.

For example, an individual who is a primary care physician would be viewed as being in a position of influence. The physician has specialized medical knowledge and training that patients would not have. Patients see the physician when they are unwell, are reliant on the physician for their health, and may view the physician favourably based on the medical treatment they received, which may make them susceptible to influence. In this scenario, the physician would not be permitted to trade or advise in securities or derivatives with current or ongoing patients of the physician.

However, an assessment of other health care roles is required to determine if it is a position of influence. For example, dentists, optometrists, and technical workers at a medical facility, such as X-ray technicians and data health management coordinators, are not considered to be positions of influence because the degree of susceptibility is not significant.

A caregiver in an assisted living facility may be a position of influence. The caregiver's primary role is to provide care to residents in the assisted living facility, which includes making care decisions. The residents and their family members would be reliant on the caregiver for the quality of care received and would not easily be able to change facilities.

Below are other examples of activities that registered firms may consider as positions of influence due to the influence they carry in their specialized role, coupled with the susceptibility of the persons who receive the services:

- a correctional officer working in the criminal justice system;
- a youth mentor in an organized program;
- social workers who serve a vulnerable client base (e.g., substance abuse programs, mental health care);
- an immigration consultant.

An example of an activity that may not be a position of influence is an instructor for a hobby or recreational course, such as learning to paint or dance, as opposed to a university or college course in finance required for a degree or diploma. While the instructor of a hobby or recreational course may grade students' work, the instructor does not have influence because the course is being taken for recreational or hobby purposes. The students are also not susceptible since the instructor is not grading the students for the purposes of granting a degree or diploma and the students do not rely on the grades for future education and employment opportunities.

Some elected officials, such as school trustees, would also not be considered positions of influence. While they may be influential, generally, they serve a broad base of people and may not use their position unilaterally. Therefore, the degree of susceptibility of their constituents does not rise to the level present in the examples above and in the expressly identified positions set out in paragraphs 13.4.3(2)(a) to (f) of the definition of position of influence.

However, there may be circumstances where an elected official may be in a position of influence. More prominent elected officials might be in a position of influence, as a potential client might be under the impression that specific securities or portfolio advice are being endorsed or approved by a governmental body. In particular, potential clients might view products offered by a prominent elected official to be of lower risk by virtue of the identity of the registered individual. Similarly, the perceived risk of an investment might be influenced if the registered individual is known to the client through the registered individual's role as a caregiver or, as noted above, as a religious authority figure.

A landlord would not be considered to be in a position of influence. While the landlord has power over their tenant in relation to the tenant's ability to continue to rent the accommodation, we would not view the degree of power of the landlord and the degree of susceptibility of the tenant to meet the level of a position of influence.

Individuals who are a liquidator, an executor or trustee of an estate or hold a power of attorney over another person would not, in our view, be in a position of influence. In these cases, the individual has been appointed to act on behalf of an estate or another person. The registered individual's influence is limited only to that estate or person and the individual has a fiduciary duty to act in the best interest of the estate or person. However, there is an inherent conflict of interest for a registrant to have full control or authority over the financial affairs of a client. In our experience, this is almost always a material conflict of interest. SRO rules only permit an individual to act as a liquidator, an executor, trustee, or power of attorney in certain circumstances. Registrants that are members of an SRO must comply with their SRO requirements. Where the individual is not subject to SRO rules, we expect registered firms to have policies and procedures in place such that these conflicts are identified and are either avoided or otherwise addressed in the client's best interest."

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
ABDELMOULA	LAMIA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-03-04
ASCHI	SAHBI IHSEN	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-03-04
BAKER	CAROLE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-03-09
BCHARAH	ELIAS	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2022-03-05
BEAUCHEMIN	MÉLISSA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-03-11
BEAULÉ	LUCIE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2022-02-28
BEDHOMME	CEDRIC	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-03-11
BERNARD	GUILLAUME	SERVICES D'INVESTISSEMENT QUADRUS LTEE.	2022-03-10
BERNIER-OUIMET	ELISE	SERVICES D'INVESTISSEMENT QUADRUS LTEE.	2022-03-10
BIGAUQUETTE	DANY	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2022-03-14
BLAIS	GENEVIÈVE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-03-04
BLANCHETTE	CLAIRE	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2022-03-04
BOISVERT-ROBILLARD	MELANIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-03-11
BOUCHARD	CHANTAL	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-03-11
BOURET	ISABELLE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-03-10
BROUILLETTE	KATHYA	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2022-03-07
CASTONGUAY	STÉPHANIE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2022-03-04
CHAMI	JOCELYNE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2022-03-11
CHEANG	NGAI MAN	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2022-03-11
CLAVEAU-SIMARD	NICOLAS	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-03-09

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
CLEMENT	JULIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-03-04
COMTOIS	MATHIEU	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2022-03-08
COTE	LUC	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2022-03-08
CÔTÉ	PASCAL	PLACEMENTS CIBC INC.	2022-03-04
CÔTÉ	LOUIS	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-03-10
CÔTÉ	ANNIE-CLAUDE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-03-11
DAOUD	NANCY	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2022-03-11
DES LAURIERS	LYNE	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	2022-02-28
DÉSAULNIERS	MARIE-PIER	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-03-07
DESBIENS-ALARY	KARINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-03-03
DESCHESNES	FLORENT	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-03-04
DESROSIERS	VLADIMIR	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-03-04
DIALLO	ABDOUL WAHABY	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-03-04
DIONNE-ST-PIERRE	EMILIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-03-04
DROUIN	DONALD	GESTION FINANCIERE CAPE COVE INC.	2022-03-08
DUBUC	NATHALIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-03-05
DUCHARME	NATHALIE	PLACEMENTS CIBC INC.	2022-03-07
EL KASSIS	RANI	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2022-03-07
ELLYSON MAROT	ANNIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-03-04
FLOOD	JAMES	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2022-03-11
FORBES-BERGERON	MARCEL MICHAËL	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE INVESTISSEMENTS INC.	2022-03-10
FOREST	MARYLÈNE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2022-03-04
FORIAN	TRENT	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2022-03-11

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
GAGNON	BERTRAND	DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE INVESTISSEMENTS INC.	2022-03-07
GAKIRE BISANGWA	RICHARD	PLACEMENTS CIBC INC.	2022-03-04
GARCIA	DIDIER	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2022-02-14
GERVILLE	THIERRY	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2022-03-02
GHIELEN	FRANCINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-03-11
GIRARD	MAYA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-03-04
GOUGEON	ALEXANDRE	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	2022-03-11
GOYETTE	DAVID	PLACEMENTS CIBC INC.	2022-03-11
GRAHAM	GEOFFREY	PLACEMENTS CIBC INC.	2022-03-08
HAMEL	NICOLAS	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2022-03-12
HELALI	KAOUTHER	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-03-04
HERNANDEZ PINEDO	EDEL LUIS	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2022-03-07
HERTEMANN	TIFFANY SUZANNE JACQUELINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-03-04
HILALI	LAMIA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-03-08
ISLAM	SAYDUL	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2022-03-07
JACOBE	PATRICK	PLACEMENTS CIBC INC.	2022-03-11
KHOURY	TALA	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2022-03-12
KONE	ADAMA	LES PLACEMENTS PFSL DU CANADA LTÉE	2022-03-08
LACERTE	JÉRÉMIE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2022-03-07
LAGRANGE	JOSÉE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-03-04
LAM	JEAN-YVES	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-03-04
LAVALLÉE	JORDAN	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2022-03-11
LAVOIE	BRIGITTE	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2022-03-14
LEBLANC	CHANTAL	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-03-09

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
LEPAGE	FANNIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-03-04
LI	PAN	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2022-03-14
MALENFANT	VALÉRIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-03-04
MANSOUR	ABIR	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-03-11
MARTIN	JOANIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-03-04
MARTON-KIMPTON	MAXIME	TRANS-CANADA CAPITAL INC.	2022-03-11
MATHIEU	BENOIT	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2022-03-14
MAZZONE	STEFANO	PLACEMENTS CIBC INC.	2022-03-02
MORNEAU	NANCY	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-03-08
NDIAYE	ALIOU	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2022-03-10
NIKIEMA	PATRICK	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-03-11
NIYONDEZO	MYLORD	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2022-03-11
OUELLETTE	ROBIN	GESTION FINANCIERE CAPE COVE INC.	2022-03-08
OULDALI	WALID	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2022-02-21
PAQUET	SONIA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-03-04
PARE	SYLVIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-03-08
PELLETIER	CAROLINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-03-08
PERRON	MYRKA	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2022-03-11
PETRILLO	ANTONIETTA	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2022-03-01
PILON	ALEXIS	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-03-11
PLAISANCE	MARC-ANTOINE	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2022-03-09
PLANTE	JOSÉE	GESTION FINANCIERE CAPE COVE INC.	2022-03-08
POULIOT	JOSIANE	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2022-03-11
RENAUD	ANTOINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-03-10
SARRAZIN	ALEXIS	LETKO, BROSSEAU & ASSOCIES INC.	2022-03-08

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
SI BELKAGEM	LISA THAYRI	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-03-11
ST-PIERRE	GINETTE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-03-04
TRUDEL	DENISE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-03-04
VIENS	CAROLINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-03-14
YOBO	YANNICK	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2022-03-07

Conseillers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
BERGERON	DANY	GESTION FINANCIERE CAPE COVE INC.	2022-03-08
PANNETON	DANIELE	TRUST BANQUE NATIONALE INC.	2022-03-10
PERREAULT	MARTIN	GESTION DESJARDINS CAPITAL INC.	2022-03-04
SARRAZIN	ALEXIS	LETKO, BROUSSEAU & ASSOCIES INC.	2022-03-08

Cabinets de services financiers

Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès d'un agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
 Montréal : (514) 395-0337
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veillez-vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6a, la discipline 16a et les mentions spéciales C et E.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	C Courtage spécial
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
2a Assurance collective de personnes	
2b Régime d'assurance collective	
2c Régime de rentes collectives	
3a Assurance de dommages (Agent)	
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)	
4a Assurance de dommages (Courtier)	
4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)	
4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)	
5a Expertise en règlement de sinistres	
5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers	
5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises	
6a Planification financière	
16a Courtage hypothécaire	

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
101681	BEAUMIER, STÉPHANE	1A	2022-03-15
108061	CÔTÉ, PASCAL	6A	2022-03-15
108857	DANEAU, JACQUES	1A	2022-03-15
109586	DESBOIS, DONAT	1A	2022-03-09

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
110433	DOMINGUE, ROGER	2A	2022-03-10
110433	DOMINGUE, ROGER	1A	2022-03-10
111825	ESSIAMBRE, RACHELLE	3A	2021-06-09
112006	FAUCHER, JEANNOT	6A	2022-03-14
113773	GARNIER, JEAN-GUY	1A	2022-03-10
113773	GARNIER, JEAN-GUY	2A	2022-03-10
114156	GAUVREAU, JEAN-PIERRE	6A	2022-03-14
116569	HOULE, DIANE	3B	2022-03-11
116627	HUARD, ANNA	2B	2022-03-09
116677	HUDON, RICHARD	1A	2022-03-14
117984	LACHANCE, JULIE	3A	2022-03-11
120166	LAVOIE, RÉGIS	3A	2022-03-11
121548	LETENDRE, MICHEL	1A	2022-03-15
124613	MORNEAU, RÉGINE	4A	2022-03-14
125623	PANZERA, MICHELE	2C	2022-03-13
131523	ST-LOUIS, ANNE	3B	2022-03-11
132417	THIBAUT, JOSÉE	1A	2022-03-11
133323	LACHAPELLE-TRUCHON, DANIELLE	4A	2022-03-15
137761	PARENT, COLETTE	5A	2022-03-14
147991	RAYMOND, FRANÇOIS	4A	2022-03-11
150620	QUINTIN, DAVID	2A	2022-03-14
153884	LAPOINTE, NORMAND	1A	2022-03-14
161531	SÉGUIN, CATHY	4A	2022-03-14
163612	BABINEAU, JOSÉE	4B	2022-03-10
163919	TIMMONS, HUGO	4A	2022-03-15
167731	BARDIAUX, ALBAN	3B	2022-03-11
173116	SIGOUIN, MARC	5A	2022-03-10
174239	GARNEAU, MATHIEU	6A	2022-03-10
179570	GALASSO, ALEXANDRE	1A	2022-02-10
187736	PIERRE, LÉON	4A	2022-03-11
188924	MAILLY, MAXIME	5B	2022-03-15
189233	TOUNSI, HOCINE	1A	2022-03-15
192974	TREMBLAY, KARINE	4B	2022-03-11

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
194640	BACHAT, IBRAHIM	4B	2022-03-11
197336	MATTHON, SONIA	3B	2022-03-11
197625	MORIN, LOUIS-ANDRÉ	4C	2022-03-13
201825	LAMONTAGNE, RICHARD	3B	2022-03-14
201983	REZILE, JAMES	4B	2022-03-10
203067	JUNEAU, JONATHAN	3B	2022-03-11
204798	HURON, MICHAEL	3B	2022-03-11
208591	MARTINEAU, THIERRY	1A	2022-03-09
209377	MONTAMBEAULT, AMELIE	1B	2022-03-11
211260	VINCENT, AUDREY	4A	2022-03-14
212690	GEORGE, DAVID	3B	2022-03-11
214942	MARAKIS, HELEN	4A	2022-03-11
215279	PAQUETTE, KAREL	5A	2022-03-14
215430	VERRET, JACQUELINE	4B	2022-03-14
217767	CALDER, MARLON	1A	2022-03-11
218177	BHANDAL, LOVEPREET KAUR	1A	2022-03-09
218576	BASCA, MARIA	1B	2022-03-10
219207	LIGUORI, CARLO	3A	2022-03-11
220214	MURARO, RACHEL	1A	2022-03-11
222048	LAROUCHE, MARIE-EVE	4B	2022-03-15
222217	DELIENNE, MARIE REGINE	1B	2022-03-11
222901	LAMOTHE, MAXIME	1A	2022-03-09
223582	SAUCIER-LEBLANC, MARIEVE	1A	2022-03-09
223691	WURTZ, MIRJA	3B	2022-03-11
223771	ABOLI, ALICE	1A	2022-03-11
225070	APRIL, ANN-FRÉDÉRIC	3B	2022-03-11
225087	MARCHAND, SAMUEL	5B	2022-03-14
226245	MÉNARD-CÔTÉ, FÉLISSIA	4B	2022-03-09
226380	LAVALLEE, MYRIAM	4B	2022-03-10
226426	SCALZO-ASSELIN, ANTONY	6A	2022-03-10
227017	PATEL, VIBHA	1A	2022-03-09
227066	PLAISANCE, MARC-ANTOINE	6A	2022-03-11
227419	PHILIPPE-MORENCY, JESSIKA	3B	2022-03-11

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
227526	BOUDREAU, ANNIE	1A	2022-03-09
227815	TSHIAMALA, BAJIKIJAYI	1A	2022-03-10
229344	TO, LINA	1A	2022-03-09
230163	MOKAIRITA, KARIM	1A	2022-03-15
230327	KOUAME, KOUAKOU	1A	2022-03-09
230873	DRAPEAU, NICKOLAS	4B	2022-03-09
232067	ROY, NATHALIE	1A	2022-03-15
232344	LAWA TAKPARA, OUOROU DENIS	1A	2022-03-09
232472	KRANE, HARRY	1A	2022-03-09
232708	PIERRE, ROBENSON	1A	2022-03-09
233038	LACHANCE, PATRICIA	1B	2022-03-11
233081	GAGNÉ, ISABELLE	3B	2022-03-11
233491	LEBLOND, ANNE-MARIE	1A	2022-03-09
233572	GUAY, EMMANUEL	1A	2022-03-09
234763	RICKERT, TANYA	16A	2022-03-15
234791	TREMBLAY, JEAN-FRANÇOIS	16A	2022-03-09
239523	GIROUX-L'ARCHER, GABRIEL	1A	2022-03-09
239835	SOLORZANO, WENDY	16A	2022-03-15
239959	DESBIENS, PIERRE-LUC	4B	2022-03-14
240051	DROUIN, STÉPHANIE	3B	2021-04-23
240080	BELANGER, KEANU-SAMUEL	4B	2022-03-15
240473	DEMERS, MAUDE	3B	2021-06-09
240524	BOURET, ISABELLE	6A	2022-03-14
240995	LAMBERT BOUDREAU, MATHIEU	4C	2022-03-15
241344	LAHLOU, NABIL	1A	2022-03-14
241891	MENSAH, EDO AMEN GILCHRIST KOMLAN	4B	2022-03-14
242028	DAMOULI, KHALID	3B	2022-03-14
242197	CHURCH, CATHERINE	3B	2022-03-11
242237	GRADYS, DJIMY SCHNEIDER	3B	2022-03-09
242732	ROY, MATTHIEU	1A	2022-03-14
243374	NERON, GENEVIEVE	3B	2022-03-11
243404	RAYMOND LAUZIÈRE, ANDRÉE ANNE	3B	2022-03-09

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
243420	CAISSY, KATHLEEN	1A	2022-03-14
243498	REGUIG, FARAH NOUR ELISLAM	1A	2022-03-15
244529	GAGNON, MARIE-CHRISTINE	3B	2022-01-13
244660	BURELLE, JESSICA	1A	2022-03-14
244815	ST-MARTIN, NANCY	1A	2022-03-14
245353	LUCIANI, MASSIMO	4B	2022-03-15
245408	BERNATH, ANDREI-NIKOLAI	3B	2022-03-11
245739	BERNARD, GUILLAUME	1A	2022-03-10
245851	GEOFFRION-GOESSENS, GUILLAUME	3B	2022-03-11
246508	LOPPE, EMANUELLA	1A	2022-03-15
246648	BISSONNETTE, NATACHA	4C	2022-03-15
246760	HAJRI, HAMZA	1A	2022-03-14
247229	CARON-SARRAZIN, LAURÉLIE	3B	2022-03-11
247505	MBAYO, DIEUDONNE	1A	2022-03-11
248471	TREMBLAY, MARIE-JOSEE	3B	2022-03-10
248741	COUTURE, STEPHANE	3B	2022-03-11
249311	FROMENT, SIMON	3B	2022-03-10
249351	ZADI, ALA	3B	2022-03-14

3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
TRUST BANQUE NATIONALE INC.	PANNETON	DANIELE	2022-03-10

Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
TRUST BANQUE NATIONALE INC.	PANNETON	DANIELE	2022-03-10

Gestionnaires

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
TRUST BANQUE NATIONALE INC.	PANNETON	DANIELE	2022-03-10

3.5.2 Les cessations d'activités

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
500983	ROGER DOMINGUE	Assurance collective de personnes Assurance de personnes	2022-03-10
508328	MARCEL PARISE	Assurance de personnes	2022-03-10
511777	LES SERVICES FINANCIERS ANDREAS SCHONFELDER INC.	Assurance de personnes	2022-03-09
515594	SOLUTIONS FINANCIÈRES JEAN-GUY GARNIER INC.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2022-03-10
515898	HOCINE TOUNSI	Assurance de personnes	2022-03-15
602459	DONAT DESBOIS	Assurance de personnes	2022-03-09

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
603130	ERIC BELLEFLEUR	Assurance de personnes	2022-03-15
603486	JACQUES DANEAU	Assurance de personnes	2022-03-15
606087	GESTION CHARLES-ANTOINE BOUDREAU INC.	Courtage hypothécaire	2022-03-09
606530	SERVICE FINANCIER STÉPHANE BEAUMIER INC.	Assurance de personnes	2022-03-15
606808	JULIAN LOPEZ	Assurance de personnes	2022-03-09
606830	TANYA RICKERT INC.	Courtage hypothécaire	2022-03-15

3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées responsables, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
OPTIMUM GESTION DE PLACEMENTS INC.	GRENIER	DANIEL	2022-03-09

Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
CORPORATION GESTION DE PLACEMENTS CLARET	KWOK	CHI LAI	2022-03-09
GESTION QUANTUM III INC.	FONTAINE	ERIC	2022-03-15
OPTIMUM GESTION DE PLACEMENTS INC.	GRENIER	DANIEL	2022-03-09

Gestionnaires

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
CORPORATION GESTION DE PLACEMENTS CLARET	KWOK	CHI LAI	2022-03-09
OPTIMUM GESTION DE PLACEMENTS INC.	GRENIER	DANIEL	2022-03-09

3.5.4 Les nouvelles inscriptions

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
607313	UMANO GESTION DE PATRIMOINE INC.	JULIAN LOPEZ	Assurance de personnes	2022-03-09
607314	GROUPE FINANCIER KOPY INC.	BENJAMIN KOBUE	Assurance de personnes	2022-03-09
607318	GESTION DUCHOLET INC.	PHILIPPE CHOLETTE	Assurance de dommages (courtier)	2022-03-14
607320	W3D SOLUTIONS INC.	SAR WILHELMY	Assurance de dommages	2022-03-15

3.6 AVIS D'AUDIENCES

Aucune information.

3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

Aucune information.

3.7.1 Autorité

Aucune information.

3.7.2 TMF

Les décisions prononcées par le Tribunal administratif des marchés financiers (anciennement « Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières » et « Bureau de décision et de révision ») sont publiées à la section 2.1.2 du Bulletin.

3.7.3 OAR

Veillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.

3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-1472

DATE : 30 janvier 2022

LE COMITÉ : M ^e Janine Kean	Présidente
M ^{me} Dominique Vaillancourt	Membre
M. Ramil Julien	Membre

SYNDIC DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Partie plaignante

c.

FRÉDÉRIC LALANCETTE, conseiller en sécurité financière (numéro de certificat 191952)

Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION RECTIFIÉE

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 142 DU *CODE DES PROFESSIONS*, LE COMITÉ A PRONONCÉ L'ORDONNANCE SUIVANTE :

- **Non-divulgation, non-diffusion et non-publication des noms et prénoms des consommateurs impliqués dans cette plainte, ainsi que de toute information permettant de les identifier. Toutefois, il est entendu que la présente ordonnance ne s'applique pas aux échanges d'informations prévus à la *Loi sur l'encadrement du secteur financier* et à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*.**

CD00-1472

PAGE : 2

APERÇU

[1] La plainte disciplinaire portée initialement contre l'intimé le 1^{er} avril 2021 comporte trois chefs d'infractions.

[2] À l'audience, n'étant pas en mesure de relever son fardeau de preuve à l'égard du troisième chef d'infraction, le plaignant en demande le retrait.

[3] De plus, elle présente un amendement à la plainte afin de regrouper les deux premiers chefs d'infraction en un seul et invoquer comme unique lien de rattachement, l'article 16 de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers*.

[4] Le comité accueille ces demandes.

[5] En conséquence, le comité est saisi de la plainte amendée suivante :

LA PLAINTE AMENDÉE

1. À Saint-Ambroise, le ou vers le 23 mai 2019, l'intimé a fait défaut de bien connaître la situation de son client J.L. avant de procéder au dépôt d'une somme de 95 837 \$ dans un fonds avec frais de vente reportés dans le compte numéro [no xxx], alors que cette transaction ne convenait pas à ce dernier, contrevenant ainsi à l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*.

DÉCLARATION DE CULPABILITÉ

[6] L'intimé a enregistré un plaidoyer de culpabilité à la plainte telle qu'amendée. Il a reconnu les faits reprochés et qu'il a contrevenu à ses obligations déontologiques. De plus, il a affirmé que son plaidoyer était fait librement, sans aucune pression ou menace de qui que ce soit.

[7] Le comité l'a déclaré coupable séance tenante, sous le seul chef d'infraction de la plainte amendée, pour avoir contrevenu à l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*.

CD00-1472

PAGE : 3

RECOMMANDATION COMMUNE SUR SANCTION

[8] Les parties ont recommandé la condamnation de l'intimé au paiement d'une amende de 5 000 \$, ainsi que des déboursés, et ce, dans un délai de six mois¹.

[9] Aussi, l'intimé a consenti à la signification par courrier électronique de la décision à être rendue par le comité.

QUESTION EN LITIGE

Dans le cas de recommandation commune sur sanction, le comité doit déterminer si celle-ci déconsidère l'administration de la justice ou est contraire à l'intérêt public².

LE CONTEXTE

[10] En 2014, le couple de consommateurs transfère ses comptes REÉR à M. Steve White. Le couple souscrit également aux fins de leur régime à deux contrats de fonds distincts *sans frais* auprès de Standard Life³. Les fonds distincts ainsi souscrits sont sans frais.

[11] La relation d'affaires entre l'intimé et ce couple commence en février 2017, à la suite de l'achat par l'intimé du bloc d'affaires de M. White.

[12] À ce moment-là, trois profils d'investisseur, complétés par M. White en 2004, 2008 et 2014, se trouvent au dossier⁴.

[13] Le premier formulaire est rempli pour les deux clients. Pour chacun, seul diffère le pointage aux questions. Les notes de M. White indiquent sept ans pour l'horizon de placement et qu'éventuellement l'époux recevra une pension de deux organismes, dont Hydro-Québec. La tolérance aux risques est *moyenne-élevée*.

¹ Voir les autorités citées, en Annexe.

² *R. c. Anthony-Cook*, 2016 CSC 43.

³ Le 26 août 2014.

⁴ P-2 à P-5.

CD00-1472

PAGE : 4

[14] Pour les profils de 2008 et 2014, est indiqué le même pointage pour les deux, sans distinction ni autre information.

[15] Entre février 2017 et juillet 2019, l'intimé rencontre le couple une fois par année. Il utilise alors le premier profil, complété par son prédécesseur, lequel contient les informations financières.

[16] L'intimé ne procède pas à l'étude du contrat REÉR, tenant pour acquis que les clients le connaissent.

[17] Le 3 octobre 2018, il rencontre ses clients et procède à un premier profil⁵. Pour celui-ci, il utilise le même pointage pour les deux membres du couple.

[18] Ses notes indiquent notamment que monsieur, âgé de 68 ans, reçoit une pension d'Hydro-Québec, de la Commission de la construction du Québec (CCQ) et « *prestation de l'État max* ». Ses revenus s'élèvent à 50 000 \$ avec la mention « *suffisant pour eux* » et sans dettes. Âgée de 65 ans en novembre 2018, madame recevra la pension de la sécurité de vieillesse (PSV). Elle détient aussi une assurance vie avec la Mutuelle du Canada (Sun Life).

[19] Enfin, quant à ses instructions, il indique « *transférer CÉLI Desjardins chez Manuvie* ». Il leur recommande de changer les fonds CI pour le Fonds Mondial équilibré et de faire leur testament⁶.

[20] Le ou vers le 24 octobre 2018⁷, le CÉLI est transféré chez Manuvie.

[21] En mai 2019, l'épouse décède subitement. Environ deux semaines plus tard, monsieur en informe l'intimé. Les comptes bancaires étant gelés, il lui demande de retirer de son CÉLI environ 10 000 \$ afin de pouvoir couvrir les frais funéraires.

⁵ P-8 à P-10.

⁶ P-10.

⁷ P-12.

CD00-1472

PAGE : 5

[22] Le 21 mai 2019, Manuvie transmet à l'intimé le contrat REÉR de madame et lui précise les documents à compléter pour y procéder.

[23] Le 23 mai suivant, l'intimé rencontre monsieur à son domicile. Ce dernier se dit très affecté par le décès de sa conjointe.

[24] Même s'il n'y a pas d'urgence pour procéder au roulement du REÉR de madame vers celui de monsieur, l'intimé recommande de le faire dans le même Fonds Mondial, cette fois avec des frais de vente reportés sur une période de sept ans, contrairement à sans frais comme auparavant.

[25] L'intimé note pour cette rencontre du 23 mai 2019 qu'il procède au roulement du REÉR de feu madame et que les objectifs semblent les mêmes. Le roulement se fait dans le Fonds Mondial Équilibré. Monsieur confirme ne pas avoir besoin de ces REÉR et ils conviennent d'attendre le décaissement du minimum de son Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) à partir de 72 ans.

[26] Dans ses notes, l'intimé indique que le produit, qui permettait un retrait annuel de 20 % et comportait des frais différés, a été discuté et que monsieur n'avait pas de problème avec cela. Enfin, monsieur déclarant ne pas avoir « *la tête à plus de détails pour le décaissement suite au décès* », ils conviennent d'une autre rencontre.

[27] En mai 2019, Desjardins transfère les 95 837 \$ du REÉR de son épouse vers Manuvie. Pour cette dernière transaction, l'intimé a reçu une commission 5 160,87 \$.

[28] Le 30 mai 2019, l'intimé transmet une demande de retrait de 10 000 \$ du CÉLI, pour être déposé dans le compte de banque de monsieur.

[29] Comme le spécimen de chèque du client était non personnalisé, l'intimé demande alors à Manuvie d'envoyer au client les 10 000 \$ par chèque. Manuvie émet ce chèque le 11 juin 2019⁸.

⁸ P-23 et P-24.

CD00-1472

PAGE : 6

[30] Cette dernière opération retarde le tout. Dans les circonstances, le client s'est tourné vers la compagnie d'assurance pour emprunter les 10 000 \$, et en a été très contrarié. Dès lors, monsieur demande de transférer son REÉR à sa Caisse Populaire.

[31] Le transfert de ces Fonds a engendré des frais de 5 191,60 \$ pour le client, étant donné que la cédule de sept ans recommandée par l'intimé pour ces Fonds n'était pas expirée. C'est à la suite de ces frais que le client a porté plainte à l'Autorité des marchés financiers (AMF).

ANALYSE ET MOTIFS

[32] L'intimé exerce en assurance de personnes depuis juin 2011. Il a commencé auprès d'Industrielle Alliance et y a exercé cinq mois. Il a continué comme représentant indépendant chez Desjardins, devenu SFL, pendant environ trois ans. Au moment des événements, il exerçait en tant que conseiller autonome auprès de AFL Groupe Financier.

[33] Il ne s'agissait pas dans ce dossier d'un mauvais placement, mais de la formule de rémunération choisie par l'intimé laquelle est liée à la cédule de frais reportés. La décision du consommateur de transférer le REÉR avant l'expiration des sept ans vers sa Caisse populaire a entraîné la charge de ces frais.

[34] L'intimé a admis les faits, ainsi que la difficulté causée par la cédule de frais qu'il a choisie pour ce consommateur. Il n'avait pas l'habitude de faire des roulements. Toutefois, il sait maintenant que les frais de vente reportés ne sont pas recommandés lors des renouvellements de placements.

[35] Par ailleurs, il n'a pas agi avec une intention malhonnête. Le fait que son client était bouleversé par la situation l'a affecté, tant personnellement que professionnellement. L'intimé a exprimé des remords sincères.

[36] Il a collaboré à l'enquête de façon complète et transparente.

CD00-1472

PAGE : 7

[37] Sa reconnaissance des faits et son plaidoyer de culpabilité ont évité au consommateur J.L. de témoigner.

[38] Parmi les facteurs objectifs et subjectifs tant aggravants qu'atténuants, soulignons le remboursement intégral par l'intimé des frais chargés par Manuvie à son client, à la suite du transfert réclamé par ce dernier. Ces frais sont près de 20 % supérieurs à la commission que l'intimé a perçue.

[39] Ainsi, le consommateur n'a subi aucun préjudice financier et l'intimé n'a pas non plus tiré avantage de son infraction.

[40] Enfin, l'intimé a modifié sa pratique. Il prend dorénavant le temps nécessaire pour connaître ses clients et les comprendre. À cette fin, au mois de mai 2021, il a complété une formation intitulée « *Vulnérabilité des clients* »⁹.

[41] Étant d'avis que la recommandation commune des parties ne déconsidère pas l'administration de la justice et n'est pas contraire à l'intérêt public, le comité y donnera suite.

[42] Par conséquent, le comité condamnera l'intimé au paiement d'une amende de 5 000 \$ ainsi que des déboursés, le tout dans les six mois de la présente décision.

PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :

RÉITÈRE la déclaration de culpabilité de l'intimé, prononcée séance tenante, à l'égard du seul chef d'infraction de la plainte amendée pour avoir contrevenu à l'article 16 de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers*;

ET SUR SANCTION :

CONDAMNE l'intimé au paiement d'une amende de 5 000 \$;

⁹ I-1.

CD00-1472

PAGE : 8

CONDAMNE l'intimé au paiement des déboursés, y compris les frais d'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article 151 du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26);

ACCORDE à l'intimé un délai de six mois pour acquitter l'amende et les déboursés;

PERMET la notification de la présente décision à l'intimé par moyen technologique conformément à l'article 133 du *Code de procédure civile* (RLRQ, c. C-25.01), à savoir par courrier électronique.

(S) Me Janine Kean

M^e Janine Kean
Présidente du comité de discipline

(S) Mme Dominique Vaillancourt

M^{me} Dominique Vaillancourt
Membre du comité de discipline

(S) M. Ramil Julien

M. Ramil Julien
Membre du comité de discipline

M^e Sylvie Poirier
CDNP AVOCATS
Procureurs de la partie plaignante

M^e Alexis Gauthier-Turcotte
SIMARD BOIVIN LEMIEUX s.e.n.c.r.l.
Procureurs de la partie intimée

Date d'audience : Le 4 novembre 2021

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

CD00-1472

PAGE : 9

ANNEXE AUTORITÉS DES PARTIES

LA PLAIGNANTE

1. *CSF c. Benoit*, 2020 QCCDCSF 68, décision sur culpabilité et sanction rendue le 26 décembre 2020.
2. *CSF c. Fournier*, 2006 CanLII 59842 (QC CDCSF), décision sur culpabilité et sanction rendue le 28 février 2006.
3. *CSF c. Legros*, 2020 QCCDCSF 52, décision sur culpabilité et sanction rendue le 24 septembre 2020.
4. *CSF c. Bernier*, 2016 QCCDCSF 1, décision sur culpabilité et sanction rendue le 5 janvier 2016.
5. *CSF c. Abadi*, 2020 QCCDCSF 24, décision sur culpabilité et sanction rendue le 13 mai 2020.
6. *CSF c. Simard*, 2018 QCCDCSF 44, décision sur culpabilité et sanction rendue le 18 juin 2018.
7. *CSF c. Kapoor*, 2020 QCCDCSF 32, décision sur culpabilité et sanction rendue le 25 mai 2020.
8. *CSF c. Jacques*, 2006 CanLII 59854 (QC CDCSF), décisions sur culpabilité rendue le 28 avril 2006 et sur sanction rendue le 31 juillet 2006.
9. *CSF c. Morin*, 2016 QCCDCSF 3, décision sur culpabilité et sanction rendue le 5 février 2016.
10. *CSF c. Moore*, 2016 QCCDCSF 5, décision sur culpabilité et sanction rendue le 8 février 2016.
11. *CSF c. Taillon*, 2018 QCCDCSF 3, décision sur culpabilité et sanction rendue le 26 janvier 2018.
12. *CSF c. Baillargeon*, 2010 CanLII 99871 (QC CDCSF), décisions sur culpabilité rendue le 25 mars 2010 et sur sanction rendue le 20 septembre 2010.
13. *CSF c. Talbot*, 2018 QCCDCSF 56, décisions sur culpabilité rendue le 20 juillet 2018 et sur sanction rendue le 9 mai 2019.

CD00-1472

PAGE : 10

14. *CSF c. Charbonneau*, 2012 CanLII 97161 (QC CDCSF), décisions sur culpabilité rendue le 30 juillet 2012 et sur sanction rendue le 22 janvier 2013.
15. *CSF c. Wang*, 2017 QCCDCSF 44, décisions sur culpabilité rendue le 22 août 2017 et sur sanction rendue le 20 mars 2019.
16. *CSF c. Cléroux*, 2013 CanLII 66456 (QC CDCSF), décisions sur culpabilité rendue le 15 octobre 2013 et sur sanction rendue le 2 octobre 2014.

L'INTIMÉ

1. *CSF c. Fortin*, 2017 QCCDCSF 63, décision sur culpabilité et sanction rendue le 30 octobre 2017.
2. *CSF c. Bouayad*, 2017 CanLII 16385, décision sur culpabilité et sanction rendue le 23 mars 2017.
3. *CSF c. Côté*, 2017 QCCDCSF 70, décision sur culpabilité et sanction rendue le 31 octobre 2017.
4. *CSF c. Desrochers*, 2020 QCCDCSF 60, décision sur culpabilité et sanction rectifiée rendue le 20 novembre 2020.

3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

Aucune information.

3.7.3.3 OCRCVM

Aucune information.

3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

3.8 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.